

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

pour la Communauté de Communes Val'Aïgo

2021

SOMMAIRE

Préambule	2
Article 1er - Objet du contrat	4
Article 2 – Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain ..	5
Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d'actions	24
Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	25
Article 5 - Engagements des partenaires	25
Article 6 - Gouvernance du CRTE	28
Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE	30
Article 8 - Communication	30
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	30
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	31
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	31
Article 12 - Résiliation du CRTE	31



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Communes Val Aïgo

ENTRE

La communauté de communes Val'Aïgo (CCVA)

Représentée par M. Jean-Marc Dumoulin, Président de la CCVA, à l'effet des présentes suivant la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
Ci-après désigné par « l'État »

d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Les alertes ont été nombreuses, les rapports successifs et univoques largement diffusés, les sommets nationaux et internationaux – scientifiques, associatifs, institutionnels – régulièrement organisés. Toutes les conclusions sont unanimes : les activités humaines provoquent, à l'échelle mondiale et de manière actuellement inéluctable, un réchauffement rapide et généralisé de la planète. Le dernier rapport du GIEC confirme l'accélération des processus à l'œuvre.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui se veut le reflet d'une relation de travail renouvelée sur la base d'un projet de territoire et du dialogue entre l'État et la communauté de commune Val Aigo, porte des actions qui visent à atteindre des objectifs locaux, contributeurs d'enjeux nationaux, européens et internationaux, sur les défis majeurs relatifs au climat notamment la décarbonation de la production d'énergie en 2050, le développement d'une nouvelle économie (circulaire, décarbonée, résiliente, solidaire), la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, sol, infrastructures agroécologiques, minéraux rares...).

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « *car c'est elle qui détient une large part les leviers du sursaut collectif* ». En effet, cette pandémie a entraîné un fort ralentissement de l'activité économique.

Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de pouvoir soutenir l'ensemble des Français et le tissu économique de notre pays. Il a été complété en septembre, par un plan France Relance de 100 milliards d'euros dont l'objectif est de revenir le plus

rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Au-delà des enjeux immédiats liés à la crise sanitaire, France relance vise une transformation structurelle de la France en investissant dans les domaines les plus porteurs. Ce plan, quatre fois supérieur à celui mis en place après la crise de 2008, mise sur une territorialisation accrue afin d'optimiser la consommation des crédits.

Sans attendre la signature du contrat, l'État a déployé un programme de relance 2020-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et selon trois axes prioritaires (transition écologique, cohésion sociale et territoriale, compétitivité). Cet engagement pour la relance décrit pour le territoire est annexé du présent contrat.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Article 1er - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. Le CRTE sera nourri de ces participations en 2022 permettant d'affiner le projet.

L'objet du CRTE est de définir ce cadre de partenariat entre la Communauté de commune Val Aigo et l'Etat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des signataires.

Comme le contrat Etat-Région, dont il déclinera les orientations sur ce territoire, le CRTE proposera un cadre permanent de référence pour les élus du territoire intercommunal, les services déconcentrés de l'État et ses opérateurs.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, notamment en matière de

développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité. Il identifiera les projets et actions pertinentes en matière de développement durable et de biodiversité, d'éducation, de sport, de santé, d'accompagnement des publics les plus vulnérables, de culture, de revitalisation urbaine et de politique de la ville, de mobilités, de développement économique et de formation, de cohésion et d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement et d'économie numériques et de réseaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des projets et actions opérationnels pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain

2.1 Le diagnostic territorial partagé

La communauté de communes Val'Aïgo se situe à l'extrême Nord-Est du département de la Haute-Garonne au cœur du triangle formé par les villes d'Albi, de Montauban et de Toulouse, ainsi qu'au cœur du vignoble du Frontonnais.

Fondée en 1999 par sept communes, la communauté de communes a intégré en 2011, la commune de Bessières, puis en 2018 la commune de Buzet-sur-Tarn. Son territoire, d'une superficie de 146 km² recense une population de près de 18 000 habitants.

Ce territoire présente une diversité paysagère et qualité des milieux naturels : vallée du Tarn, coteaux, Forêt de Buzet et est composé de neuf communes, dont huit riveraines de la rivière Tarn qui constitue une véritable colonne vertébrale et axe touristique à développer autour des communes de : Bessières, Bondigoux, Buzet-sur-Tarn, Layrac-sur-Tarn, Le Born, Mirepoix-sur-Tarn, Villematier et Villemur-sur-Tarn. La remise en navigabilité du Tarn est un de ces projets.

Aussi c'est un territoire rural attractif de par sa situation, sa qualité paysagère, et le prix de son foncier. Le contexte post covid et l'annulation du PLUIH de Toulouse ont renforcé la pression démographique et foncière sur cette intercommunalité.

Par contre le territoire de Val Aigo est peu desservi par les transports en commun avec une mobilité essentiellement basée sur la voiture individuelle. Des projets de mobilités cyclables sont amorcés à des fins de loisirs et de tourisme. La création d'un PEM sur la gare de Castelnau d'Estretefonds en lien avec la desserte ferroviaire AFNT renforce l'enjeu de mobilité sur Val'Aigo et la pression qui s'y exerce.

Par ailleurs, c'est une intercommunalité, influencée par l'agglomération Toulousaine, et Montalbanaise dont le développement résidentiel s'est fait majoritairement en étalement urbain en artificialisation de terres agricoles et naturelles (206 hectares entre 2009 et 2018 soient 1264 m² par logement supplémentaire). Sur cette intercommunalité, la ZAC Portes du Tarn est également à l'origine de l'artificialisation de 198 hectares et support de projets de mesures compensatoires.

Enfin, la CC Val'Aigo est couverte par un PCAET qui date de 2019.

Une réflexion de projet de territoire a été amorcée en 2015 à travers un Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement (SIAD) qui a posé les ambitions sur les 15 prochaines années mais qui n'a pas été complètement décliné.

Définir la stratégie et les priorités d'action sur ce territoire demande au préalable la réalisation d'un diagnostic territorial approfondi et partagé permettant d'identifier les enjeux partagés entre l'État et les collectivités du territoire intercommunal. Ce diagnostic a fait l'objet d'un travail approfondi figurant en **annexe 1** du présent CRTE et partagé à l'ensemble des élus du Val Aigo.

De ce diagnostic, 3 les orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE ont été identifiées :

- **Orientation stratégique 1 : UNE COHÉSION TERRITORIALE, FERMENT DU VIVRE ENSEMBLE INTERCOMMUNAL**
- **Orientation stratégique 2 : UNE TRAJECTOIRE ÉCONOMIQUE PROGRAMMÉE ET AMBITIEUSE**
- **Orientation stratégique 3 : UNE QUALITÉ DE VIE, GAGE D'UNE ATTRACTIVITÉ MAÎTRISÉE ET RENOUVELÉE**

. Les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, ScoT, PLU, PCAET, PLPDMA ...) existants, ainsi que les opérations de revitalisation des territoires (PVD, Bourg Centre).

Le diagnostic partagé du territoire figure en **annexe 1** du CRTE.

2.2 La contractualisation existante

Dès lors qu'un axe ou une orientation stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs. L'ensemble des contrats et démarches contractuelles sur ce territoire sont rappelés dans l'**annexe 2** du CRTE, qui sera actualisée après validation par le COPIL du CRTE, en 2022.

2.3 Les orientations stratégiques

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, une ambition pour le territoire, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

La démarche de projet de territoire et son contenu détaillant les axes stratégiques figure en **annexe 3** du CRTE.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire 2020-2026 de la Communauté de communes Val'Aïgo :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 (VOLET COHÉSION SOCIALE) : UNE COHÉSION TERRITORIALE, FERMENT DU VIVRE ENSEMBLE INTERCOMMUNAL

AXE 1 : RAISONNER ET RÉORIENTER L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE

Agir en faveur d'une attractivité choisie et maîtrisée afin qu'elle n'accentue pas les phénomènes de pression urbaine et le risque de déséquilibrage du modèle de développement. La faible densité du territoire ne doit pas agir comme un trompe-l'œil. La qualité de vie perçue doit rester la boussole en matière d'attractivité et de développement du territoire.

Défendre les équilibres territoriaux existant et lutter contre les disparités constatées à travers des règles d'urbanisme partagées et coordonnées, à la fois protectrices et contraignantes. Cette mesure implique d'assumer le choix d'un ralentissement dans la production de logements individuels neufs en réponse à l'attractivité résidentielle actuelle. Il s'agit ainsi de travailler prioritairement sur la diversification de l'offre de logements, en lien également avec la recherche d'une plus grande mixité sociale.

En complément, la politique économique du territoire devra s'organiser autour d'objectifs qualifiés et localisés pour l'accueil d'activités économiques porteuses d'emplois pour les actifs locaux et contribuer ainsi à une consommation raisonnée du foncier tout en participant au maillage du territoire.

Miser sur la qualité de vie pour valoriser les attraits du territoire à destination de profils de populations cibles, notamment les jeunes actifs et les retraités. Ce sont

actuellement les profils qui contribuent le moins à sa dynamique démographique alors même qu'ils représentent un intérêt marqué pour le modèle de développement du territoire. Les pensions de retraites constituent en effet la première source de revenus captés habituellement dans les territoires. La capacité à rediriger cette ressource financière vers la consommation et l'investissement local est donc déterminante pour soutenir l'économie de proximité. Les jeunes actifs sont quant à eux essentiels pour la dynamisation entrepreneuriale et associative du territoire ; ils se heurtent cependant à la hausse du prix du foncier et pour certains au déficit d'emplois disponibles sur le territoire.

AXE 2 : ADAPTER L'OFFRE TERRITORIALE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES A L'EVOLUTION SOCIODEMOGRAPHIQUE

Nécessité de mettre à niveau (qualité, accessibilité...) l'offre territoriale pour préserver la qualité de vie, accompagner la mixité sociale et lutter contre la dortoirisation.

Appui au maintien et au développement de l'offre de santé et d'accès aux soins adapté à un territoire peu dense. Cette mesure doit permettre de soutenir et stimuler les projets autour de la santé et de l'accès aux soins : maisons de santé pluridisciplinaires, accueil de (jeunes) médecins, reprise de patientèle, mise en réseau des praticiens...

Soutenir l'offre d'accueil et d'animation à destination de la jeunesse : les projets associatifs, d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. Cette mesure vise aussi à structurer les projets d'équipements autour du capital nature du territoire et de favoriser l'accès à la culture pour les jeunes.

Mobiliser les partenaires autour des thématiques de l'emploi et de l'insertion. Pour cela, il est nécessaire de favoriser la mise en place et le développement d'offres de formation. A défaut de pouvoir attirer des opérateurs de la formation sur le territoire, des solutions mobilisant le numérique comme support peuvent être mises à l'étude (ex. campus connecté).

Structurer le territoire autour de nouveaux besoins numériques. Cette mesure passe aussi par le renforcement des actions de médiation numérique.

Démultiplier les efforts en faveur de l'information et de l'accès aux droits. Cela passe et par une action « d'aller-vers » les publics jugés prioritaires. La présence de deux Maisons France Service avec de nombreux intervenants est un atout qu'il faut faire mieux connaître.

Aider les entrepreneurs en cœur de village. Les soutenir dans la mise en place de réponses à l'évolution des attentes et des pratiques de consommation. Cette mesure permet de soutenir les entrepreneurs projetant de créer, développer ou transmettre leur activité située en cœur de village. L'action vise également un appui aux

collectivités souhaitant restructurer leur centre-bourg afin d'adapter les cœurs de village aux mutations de la société.

- **AXE 3 : REEQUILIBRER LE MODELE SOCIAL DU TERRITOIRE ET CULTIVER UNE QUALITE DE VIE RENOUVELEE**

Reconquérir les tranches de population qui ont quitté le territoire ou qui contribuent le moins à sa dynamique démographique, notamment jeunes actifs et retraités. Miser sur la qualité de vie comme levier d'attractivité ou de maintien des populations.

Diversification de l'offre de logements. Cette mesure qui vise à proposer un parcours résidentiel pour tous sur le territoire implique notamment le renforcement du parc locatif social et le développement de l'accession sociale sur les communes les moins pourvues. Il convient en effet, par mesure de solidarité, de veiller à la territorialisation de cette mesure compte-tenu de la concentration actuellement constatée de l'offre sociale sur les communes de Villemur et Bessières. L'aide à la primo-accession est également un levier déterminant au maintien ou au retour des jeunes actifs sur le territoire. Cela suppose un travail sur la maîtrise des coûts du foncier. Une étude des leviers opérationnels à mobiliser doit ainsi être conduite (ex. bail réel solidaire).

Soutenir dans un objectif de cohésion sociale, les projets d'équipements intergénérationnels en lien avec les publics scolaires et extra-scolaires et les publics en perte d'autonomie. Ces équipements peuvent être de différentes natures (culturels, de loisirs, logements, ...) et nécessitent dans tous les cas d'associer les usagers dès l'amont et de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre (ingénierie et médiation).

Densification de l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur l'ensemble du territoire : création de nouvelles infrastructures et requalification d'infrastructures existantes. Ces projets pourront s'accompagner d'un changement ou d'une diversification de leur vocation. Au-delà de la complémentarité du maillage territorial il conviendra de veiller à la complémentarité des positionnements de telle manière à apporter une offre adaptée à différentes tranches d'âges parmi les publics jeunes.

Au-delà de l'infrastructure une mesure concerne également l'animation de la dynamique d'acteurs pour faire vivre l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur le territoire. L'engagement associatif, toutes générations confondues, sera au cœur des mesures. L'accessibilité (horaire, tarifaire, physique) est également un axe de travail à prendre en compte.

ETAT D'AVANCEMENT (Base de référence, schéma de cohérence territorial de 2016) :

- **Assurer une desserte totale du territoire**

Piste d'action inscrite	Engagée	A engager	Abandonnée
Développer l'offre de transport en commun avec Montauban	X		
Faciliter les connexions à la gare de Saint Sulpice	X		
Faciliter les liaisons intercommunales		X	
Développer des solutions de transport dédiés vers les équipements, commerces et services de santé (transport à la demande)	X		
Favoriser l'usage du covoiturage (création d'aire de covoiturage, développement d'une plateforme dédiée)	X		

- Engager une politique de mutualisation dans les équipements et services

Piste d'action inscrite	Engagée	A engager	Abandonnée
Créer un CIAS	X		
Coordonner et harmoniser les actions culturelles	X		
Coordonner les évènements sportifs		X	
Organiser et promouvoir un évènement culturel et festif sur l'ensemble des communes	X		
Faire un état de l'existant sur les services et équipements à mutualiser	X		
Développement d'une piscine couverte et		X	

chauffée			
Étudier l'opportunité de regrouper les professionnels de santé : création d'une Maison de santé.		X	

- **Maintenir et renforcer l'activité en centre-bourg**

Piste d'action inscrite	Engagée	A engager	Abandonné
Soutenir le maintien et le renouvellement des commerces > Développer de nouvelles activités et services	X		
Développer les services à la personne	X		
Assurer l'accessibilité PMR sur l'offre commerciale existante	X		
Maintenir et remplacer les professionnels de santé (Maison de santé pluridisciplinaire)	X		

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 (VOLET RELANCE ÉCONOMIQUE) : UNE TRAJECTOIRE ÉCONOMIQUE PROGRAMMÉE ET AMBITIEUSE

La dortoirisation du modèle de développement du territoire est un phénomène relativement récent (10-15 ans) et qui s'accentue sous l'effet du desserrement métropolitain. Cependant le territoire dispose encore de ressources lui permettant de lutter contre ce phénomène et de relever le défi du rééquilibrage de son modèle de développement. Cela suppose toutefois une approche volontariste en matière économique.

Cette orientation propose donc des mesures de soutien à l'activité économique dans toutes ses composantes, notamment sur des notions d'appui à la création / reprise, d'immobilier d'entreprises, d'accès au foncier (notamment en agriculture), de sécurisation des découchés, ...

Il est toutefois attendu que cette dynamisation de l'économie locale se fasse dans le respect du cadre naturel et environnemental, principal vecteur d'attractivité du territoire et autant que possible en réponse, prioritairement aux besoins locaux. L'objectif est ainsi de dynamiser le circuit économique local en limitant la dépendance aux territoires d'influence. Pour autant, la proximité avec les métropoles toulousaine et montalbanaise reste un atout considérable car porteuse de débouchés pour des activités dont le modèle économique suppose un rayonnement extra-local.

Aussi, cette orientation ne se limite pas au soutien « classique » aux porteurs de projets économiques. Elle vise à impulser et soutenir des projets « multi-impacts », c'est-à-dire :

- **A fort impact économique**, en termes d'emplois, de création de valeur ajoutée, de structuration de filière. En effet, si le territoire est très fortement composé d'entreprises de petite ou très petit taille, l'objectif du CRTE est aussi de faire émerger des projets plus structurants. Cette notion de projet structurant n'impose pas forcément une logique exogène (accueil d'entreprises extérieures) : le développement, le passage à l'échelle ou encore la mise en réseau d'entreprises locales peuvent-être des logiques structurantes au niveau local.
- **A fort impact environnemental** : qu'il s'agisse de valoriser durablement des ressources locales, ou encore de fortement limiter, voire d'éviter les impacts environnementaux négatifs liés à un projet économique (consommation foncière, rejets, matériaux utilisés etc.)
- **A fort impact social**, ce qui peut se traduire de plusieurs manières. D'une part, un favorisant des projets inclusifs, faisant participer des publics parfois éloignés de l'emploi, ou mettant les usagers au cœur des projets. D'autre part, en soutenant des activités ayant un fort impact sur la cohésion sociale (secteur associatif, culturel, sportif, handicap, services aux populations etc.. Le soutien aux initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire, et de l'innovation sociale sont également au cœur de cette approche.

Ainsi, l'orientation « UNE TRAJECTOIRE ÉCONOMIQUE PROGRAMMÉE ET AMBITIEUSE » est articulée autour de trois axes :

- **Axe 4 : Régénérer le potentiel productif du territoire**
- **Axe 5 : Diversifier les possibilités de captations de revenus**
- **Axe 6 : Favoriser l'ancrage territorial des flux de revenus**

Ceux-ci s'inscrivent en complémentarité et en actualisation des orientations inscrites dans le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement (SIAD) élaboré en 2015 :

- **Conforter le pôle industriel et artisanal local autour des avantages productifs locaux dans l'économie verte et bleue et en lien avec l'aéronautique toulousaine**
- **Assurer le maintien et la diversification des productions de la filière agricole**
- **Structurer une offre de loisirs sur l'ensemble du territoire**

- Développer la filière des EnR en soutien au développement de l'activité productive et de l'usage résidentiel

AXE 4 : REGENERER LE POTENTIEL PRODUCTIF DU TERRITOIRE

Agir en faveur du rééquilibrage productif/résidentiel des activités et des emplois (artisanat de production, petite industrie, agriculture, ...) en s'appuyant sur les ressources territoriales encore présentes : emploi et compétences, appétence entrepreneuriale, solutions d'accueil (foncier, friches), proximité de Toulouse et Montauban (découchés potentiels), ...

- Accompagner les transitions vers des modèles agricoles plus durables d'un point de vue sociétal et environnemental (diversification territoriale vs mono-culture ; diversification à l'échelle des exploitations ; lutte contre le phénomène de concentration ; ...). Pour encourager et accompagner cette transformation du modèle agricole local plusieurs leviers sont à mobiliser : maîtrise foncière, aides à l'installation, sécurisation des débouchés locaux (ex. achat public), soutien aux initiatives de transformation sur l'exploitation, ...
- Favoriser l'entreprenariat et l'esprit d'entreprises. Stimuler la création, la reprise et la transmission des entreprises et notamment celles contribuant au renouvellement des capacités productives du territoire.
 - Structurer une offre de formation autour des activités productives existantes et en devenir sur le territoire. Accompagner par ce biais les entreprises dans leurs objectifs de formation et de recrutement. Accompagner également la reconversion des actifs travaillant dans les filières productives en perte de vitesse sur le territoire. Capitaliser sur les savoir-faire existant pour les réorienter vers les secteurs à potentiel et notamment en lien avec les enjeux environnementaux (ex. éco-rénovation, énergies renouvelables, ...). Un travail complémentaire sur la féminisation des emplois peut également être engagé en lien avec les secteurs en situation de tension sur le territoire.
- Organiser les capacités d'accueil économique du territoire autour d'une armature foncière cohérente et propice aux équilibres territoriaux. Il convient de se questionner sur la bonne adéquation entre activités et localisation, dans l'intérêt réciproque du territoire et des entreprises. Des secteurs stratégiques, d'équilibre ou de proximité pourront ainsi être identifiés, articulant à la fois les capacités foncières et immobilières actuelles et les projections à moyen ou long terme (projets d'extension ou de création).
- Appuyer la mise en œuvre d'offres immobilières pour répondre aux besoins des entreprises du territoire et plus spécifiquement pour les activités artisanales, de petite

industrie ou encore de services supports à l'économie métropolitaine. Venir prioritairement en appui aux projets de requalification et de reconversion des friches. L'intervention en matière d'immobilier économique devra également concerner les entrepreneurs en cœur de village, dans une double optique d'aide à l'installation et de revitalisation. Il peut s'agir de projets portés par la collectivité et/ou le secteur privé.

- Fixer une ambition qualitative forte, tant environnementale, qu'urbanistique, architecturale et paysagère pour les programmes fonciers et immobiliers à vocation économique. La requalification de l'existant aura vocation à être privilégiée par rapport aux projets nouveaux, tandis que ces derniers devront être guidées par des prescriptions fortes, inscrites dans les documents d'urbanisme et/ou dans les règlements de zones d'activités. On pourra également adosser des objectifs de production d'EnR aux projets de création et/ou d'extension d'immobilier économique. Des outils (ex. architecte conseil, aide à la rénovation énergétique, ...) pourront être mis en place pour accompagner le privé dans la satisfaction des critères définis.

AXE 5 : DIVERSIFIER LES POSSIBILITES DE CAPTATIONS DE REVENUS

Saisir les différentes opportunités de diversification des activités économiques et notamment celles propices à la captation de revenus : activités touristiques (cf. navigabilité du Tarn, agrotourisme, ...), production énergétique, ... Une dynamique à conforter par la diversification des cibles en matière d'attractivité : ex. populations de retraités

- Soutenir les projets développant un tourisme innovant, dans son offre et sa structuration. Favoriser l'éco-tourisme. Il s'agit notamment de venir en appui aux projets de création, développement et de diversification de l'offre touristique du territoire. L'objectif est là aussi la captation de revenus extérieurs au territoire et sa redistribution dans le tissu économique de proximité (hôtellerie, restauration, loisirs, ...). Cela suppose toutefois une mise à niveau de l'offre territoriale en conséquence.
- Accompagner la diversification et l'hybridation des activités, notamment agricoles et touristiques. Soutenir en parallèle la montée en gamme environnementale des infrastructures et des offres de services (cf. éco-tourisme).
- Étudier le potentiel économique du territoire (activités, emploi, formation) en matière d'économie sociale et solidaire. Un focus spécifique est à opérer sur les activités contribuant à la qualité de vie sur le territoire. Le bien vieillir peut en ce sens être porteur d'opportunités significatives (silver économie) et constituer un argument d'attractivité supplémentaire pour reconquérir ce profil de population.

AXE 6 : FAVORISER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES FLUX DE REVENUS

Renforcer l'ancrage local de l'économie et des pratiques de consommation : réflexe d'achat local, circuit économique local, structuration des débouchés en circuits courts, effet levier par la commande publique, ...

- Soutenir la dynamisation du circuit économique local en accompagnant l'effort des habitants et des entreprises en matière d'achat / d'approvisionnement local. L'achat public peut en ce sens faire preuve d'exemplarité et faciliter la sécurisation des débouchés locaux (ou circuits courts) pour certaines filières.
- Soutenir l'essor des nouveaux usages, notamment via l'offre d'immobilier collaboratif. L'offre immobilière à vocation économique doit être adaptée à différents segments de projets et plus spécifiquement aux entrepreneurs et TPE mais elle doit également pouvoir s'ouvrir aux actifs pendulaires désireux de télétravailleur, réduisant ainsi leurs besoins de mobilités extra-territoriales. Les deux tiers-lieux existant sur le territoire constituent une offre socle et pourront être complétées d'une démarche plus globale de valorisation de surfaces disponibles dans les communes pour mailler plus fortement le territoire (cf. le dispositif ruraconnect mis en place par l'AMRF). L'objectif est de fixer les actifs pendulaires sur le territoire et par la même d'améliorer la redistribution locale des revenus correspondant (dépenses de consommation notamment).

ETAT D'AVANCEMENT (Base de référence, schéma de cohérence territorial de 2016) :

- Conforter le pôle industriel et artisanal local autour des avantages productifs locaux dans l'économie verte et bleue et en lien avec l'aéronautique toulousaine

Pliste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonné
Assurer une accessibilité facilitée : Accès autoroutier A68, déviation Bessières, accessibilité du pôle Airbus (nouveau passage sur la Garonne)	X		
Rendre plus performant les liaisons numériques sur tout le territoire, et pas seulement la zone de Villemur	X		
Développement des activités de sous-traitance aéronautique		X	
Créer les conditions de création d'un club	X		

interentreprises			
Attirer les acteurs économiques sur les ZA existantes autour d'une stratégie d'offre (accessibilité et ouverture, offre de services, coordination de l'action publique, conférence économique sur le territoire)	X		
Développer l'offre de formation (favoriser l'implantation d'une école /antenne universitaire /centre de recherche en Agriculture).		X	

• Assurer le maintien et la diversification des productions de la filière agricole

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonné e
Orlenter les marchés publics vers une utilisation des circuits-courts et favoriser le recours privé à ces circuits (ménages, entreprises, restaurateurs)	X		
Favoriser la transformation des productions céréalieres sur le territoire (minoterie)	X		
Favoriser la création de zones de production maraîchères			
Développer des cultures plus économes en eau	X		
Accompagner l'installation et la reconversion des exploitations		X	
Créer une pépinière d'accompagnement pour les nouvelles générations d'agriculteurs		X	
Soutenir la mise en œuvre des circuits courts (mise en réseau, communication, plateforme d'appui...).	X		

- Structurer une offre de loisirs sur l'ensemble du territoire

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonné
Promouvoir les espaces de loisirs : Identification, signalisation, communication	X		
Prolonger et aménager la voie verte avec aires de stationnement, matérialisation des départs de randonnée, etc.	X		
Préserver le cadre de vie naturel à travers la maîtrise du développement de l'habitat		X	
Aménager les berges du Tarn et réactiver le projet de navigabilité	X		
Développer et diversifier l'offre d'hébergements	X		
Améliorer la communication touristique.	X		

- Développer la filière des EnR en soutien au développement de l'activité productive et de l'usage résidentiel

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonné
Développer le réseau de chaleur autour de l'incinérateur pour de l'activité industrielle, commerciale et de loisirs (espace aqualudique)	X		
Etudier l'opportunité de réalisation d'un espace aquatique (échelle PETR)		X	
Filière Bois énergie.		X	

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 (VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE) : UNE QUALITÉ DE VIE, GAGE D'UNE ATTRACTIVITÉ MAÎTRISÉE ET RENOUVELÉE

Dans un territoire peu dense, qui mise en partie sur son patrimoine et ses ressources naturelles, la question de la transition écologique est très liée aux enjeux de développement, d'attractivité, de même de cohésion sociale. Ce thème de la transition écologique fait également partie des attentes citoyennes et contribue à la qualité de vie perçue.

Le défi principal consiste parfois à concilier les paradoxes liés à la transition écologique et à l'attractivité sur le territoire. En voici quelques exemples :

- Comment être attractif pour des populations sans développer exclusivement le modèle d'habitat pavillonnaire. Et même sur ce modèle, comment le travailler pour l'adapter au territoire, en utilisant notamment des ressources locales et des savoir faire locaux dans la conception des logements de demain ?
- Le territoire est déjà fortement producteur d'énergies renouvelables. Les projets sont aujourd'hui portés par de grands opérateurs extérieurs au territoire. Comment favoriser dorénavant des modèles de plus petite taille, avec des modèles économiques dans lesquels la collectivité, voire les citoyens peuvent prendre part aux bénéfices générés ?

Plusieurs thèmes incarnent les conditions d'une transition écologique réussie sur le territoire.

- Le foncier : principale ressource préemptée notamment par les besoins et le modèle résidentiel actuels.
- L'eau qui aborde plusieurs problématiques : la qualité des réseaux, l'accès à l'eau en période estivale (avec des risques de conflits entre plusieurs usages : particuliers, agricoles, autres activités économiques).
- Les énergies renouvelables qui peuvent être abordées sous l'angle de la sobriété énergétique d'abord, avec notamment d'importantes marges de progression dans le secteur résidentiel et les mobilités, et via la production énergétique ensuite où le territoire apparaît d'ores-et-déjà comme étant bien disposé.
- Les mobilités durables : bien que la compétence ne relève pas de la CCVA il faudra créer ou amplifier des démarches en faveur des mobilités douces et des mobilités partagées. Ce thème pose aussi l'enjeu des démobilités, c'est-à-dire de la limitation des déplacements (par l'usage de téléservices, la promotion du télétravail par exemple).
- La valorisation économique et touristique des ressources naturelles. Cette valorisation peut, selon les cas, prendre plusieurs formes : énergies renouvelables, valorisation touristique, valorisation en première, voire deuxième transformation.
- La préservation et de la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité.

Ainsi, l'orientation « UNE QUALITÉ DE VIE, GAGE D'UNE ATTRACTIVITÉ MAÎTRISÉE ET RENOUVELEÉE » est articulée autour de trois axes :

• Axe 7 : Freiner significativement la dynamique d'artificialisation des sols

- **Axe 8 : Agir en faveur de la préservation, de la valorisation du patrimoine naturel et conforter la bonne orientation du territoire sur le plan énergétique**
- **Axe 9 : Accompagner l'évolution des pratiques de (dé)mobilité**

Ceux-ci s'inscrivent en complémentarité et en actualisation des orientations inscrites dans le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement (SIAD) élaboré en 2015 :

- **Définir une politique intercommunale en matière de production de logements**
- **Valoriser le patrimoine agricole, naturel et culturel**
- **Préserver et valoriser la rivière Tarn**
- **Engager une démarche de démocratie participative**

AXE 7 : FREINER SIGNIFICATIVEMENT LA DYNAMIQUE D'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Passer d'un modèle fortement extractif, notamment en lien avec les besoins résidentiels, à un modèle de sobriété foncière privilégiant le renouvellement urbain et la densification. Un effort à conjuguer avec la lutte contre la vacance résidentielle et la recherche de mixité sociale.

Des marges de manœuvre qui ne sont pas toujours évidentes compte-tenu de la tension entre pression urbaine et vacance résidentielle sur une partie du territoire, en particulier à Villemur-sur-Tarn, en lien avec les contraintes liées aux risques naturels (inondations).

- **Accompagner le développement de formes urbaines innovantes et exigeantes.** Cette mesure permet de structurer et qualifier le territoire afin de relever les défis environnementaux en matière de risques naturels, d'énergie, d'économie d'espace, de mixité d'usages et d'adaptation des pratiques de mobilités à la diversité des réalités locales (densité, urbanité, profil socio-démographique, densité économique...). La requalification et la densification urbaine et économique apparaissent en ce sens prioritaires par rapport aux logiques extensives. Différents soumis peuvent être mobilisés dans cette optique : aménagement selon une procédure de ZAC, recours à un architecte / urbaniste conseil, ...

- Accompagner et soutenir les projets de revitalisation des coeurs de villes et de villages dans le cadre d'un projet global. Cette mesure s'appuie en premier lieu sur le développement d'outils de maîtrise foncière et de valorisation du patrimoine bâti. En second lieu, les collectivités peuvent agir sur la requalification de l'armature urbaine, de l'espace public et des bâtiments publics (rénovation énergétique notamment).
- Favoriser la mise en œuvre de programmes autour de l'amélioration de l'habitat, afin d'adapter le bâti vacant aux usages d'aujourd'hui et lutter contre la vacance résidentielle. La performance énergétique de l'habitat doit être au premier plan de ces programmes.
- Au-delà de la lutte contre l'artificialisation des sols il convient de veiller à la valeur d'usage des terres agricoles. L'objectif est double : maintenir, voire augmenter, la part de surfaces agricoles utiles et orienter l'exploitation de ces terres agricoles davantage en phase avec les besoins et capacités territoriales. Les besoins sont à appréhender en termes de débouchés, notamment alimentaires, tandis que les capacités sont à apprécier au regard des qualités environnementales et des risques naturels. Ainsi certaines formes de culture, aujourd'hui dominantes pourraient être progressivement remises en cause (ex. culture céréalière), tandis que d'autres modalités de culture pourraient apporter une diversification attendue.

AXE 8 : AGIR EN FAVEUR DE LA PRESERVATION, DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CONFORTER LA BONNE ORIENTATION DU TERRITOIRE SUR LE PLAN ENERGETIQUE

Limiter la pression du modèle de développement sur les ressources naturelles et sur la biodiversité.

Poursuivre les efforts de réduction de la facture énergétique (mobilité, logement, ...) en parallèle de l'accroissement des capacités de production d'énergie renouvelable.

- Accompagner la transition énergétique. Cette mesure peut être pensée de façon graduelle, agissant dans un premier temps sur le levier de la sobriété énergétique et dans un second temps sur celui de la performance énergétique, notamment dans les bâtiments et autres espaces publics, ainsi que dans le secteur du logement. Le secteur économique est également concerné par ces questions de transition énergétique et pourrait être accompagné tout autant que les sphères publique et résidentielle.
- Démultiplier les capacités de production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables et locales. Cette mesure permet de soutenir les acteurs portant des projets autour de production et de distribution d'énergie renouvelable. Il peut

s'agit de collectivités, d'acteurs privés, voire de dynamiques citoyennes. La posture de la collectivité vis-à-vis de ces projets peut être variable : actrice, facilitatrice, financeur...

- Appuyer les politiques globales autour de l'eau alliant préservation et qualité de la ressource. Cette mesure consiste à venir en appui à la modernisation des réseaux d'eau potable et mise aux normes de l'assainissement. Elle consiste aussi à préserver et restaurer des zones humides et à améliorer la connaissance de la ressource en eau
 - Soutenir la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables. Cette mesure permet de soutenir les collectivités portant des projets autour de production et de distribution d'énergie (ex. achat groupé d'énergie verte et locale).
 - Soutenir une gestion durable de la forêt compatible avec le développement des filières de production liées au bois. Cette mesure permet de développer les filières de production liées au bois, de lutter contre les maladies des arbres et d'assurer l'animation de la filière bois.
 - Soutenir plus globalement les projets visant la valorisation et la régénération du patrimoine naturel et de la biodiversité.
- Prévenir les risques naturels pour faire face au changement climatique -Développer l'éducation à l'environnement. Cette mesure permet de soutenir les investissements destinés à s'adapter au changement climatique et prévenir les risques naturels.

AXE 9 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE (DÉ)MOBILITE

Agir tout à la fois en faveur de mobilités propres (ex. mobilités douces, véhicules biogaz, ...) ou alternatives (ex. covoiturage) et de la démobilité (limitation des flux domicile-travail et domicile-études) dans un contexte de fortes interactions avec les territoires voisins et d'influence.

- Soutenir les créations d'infrastructures et les actions autour de la mobilité pour renforcer l'accès aux polarités locales, à leurs activités et à leurs services, tout en réduisant la dépendance à la voiture. Cette mesure permet de structurer le territoire afin de relever les défis environnementaux en matière de mobilités. Développer des solutions de mobilité adaptées au caractère rural et peu dense d'une partie du territoire. Mettre en œuvre des services à double voire triple usages entre différents publics (ex. piétons/vélos ; résidentiel / touristique). Innover en faveur des publics en situation de carence face à leurs besoins de mobilité (séniors, jeunes, publics éloignés de l'emploi, ...).
- Accompagner le développement des mobilités propres et décarbonnées : équipement des collectivités et de leurs services en véhicules propres ;

facilitation des projets d'installation de bornes de recharge ; évolution des plans de stationnement au profit des véhicules propres (ex. emplacements réservés) ; étude des capacités territoriales de production et de distribution de biogaz (issu de la méthanisation) ; accompagnement des professionnels dans l'équipement en véhicules propres (ex. accès aux droits ; aides ciblées...)

- Soutenir le développement de solutions de télétravail : cette mesure vise à encourager la démobilité, notamment pour des actifs pendulaires dont le métier peut être exercé pour tout ou partie à distance. Outre la limitation des mobilités, les gains territoriaux se mesurent également par la limitation des fuites économiques compte-tenu de dépenses de consommation davantage réalisées sur le territoire. La création de tiers-lieux et/ou la valorisation d'un réseau d'espaces de travail en différents points du territoire constituerait un levier pertinent. C'est une modalité d'action qui peut être anticipée dans la démarche plus globale de schéma d'accueil des entreprises.

ETAT D'AVANCEMENT (POUR MEMOIRE) DU SIAD :

- Définir une politique intercommunale en matière de production de logements

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Réaliser un Plan Local de l'Habitat assurant un équilibre entre communes dans leurs fonctions d'accueil et une adaptation de l'offre à la demande (locatif/privé, individuel/collectif)		X	
Exiger une qualité architecturale en cohérence avec l'environnement et le patrimoine architectural local		X	
Définir une charte architecturale des règles de réhabilitation sur certaines zones.		X	

- Valoriser le patrimoine agricole, naturel et culturel

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Protéger les terrains agricoles dans les PLU	X		

Préservation des zones naturelles et du petit patrimoine local	X		
Développer les bases de loisirs.	X		

- **Préserver et valoriser la rivière Tarn**

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonné e
Maintenir et remettre en état les chaussées	X		
Développer les sources d'ENR et préserver la ressource en eau	X		
Développer la circulation piétons/vélo autour de la rivière.		X	

- **Engager une démarche de démocratie participative**

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonné e
Ouvrir la démarche aux habitants : mise en place d'une concertation locale sous la forme d'un agenda 21 ou autre méthodologie.		X	

Chaque orientation stratégique sera déclinée en 2022 en prenant en compte une grille d'analyse sur l'impact environnemental, social, culturel, économique.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage du CRTE.

2.4 : Les orientations stratégiques avec les territoires voisins

Afin de penser la transition à toutes les échelles, la Communauté de Commune s'engage dans une démarche de nouvelles coopérations avec les territoires voisins.

Une telle coopération permet opportunément, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités, supports potentiels d'une transition écologique intégrée. Une telle alliance est d'autant plus nécessaire en ces temps de crise qu'elle relève encore plus les nécessaires solidarités à engager

pour enrayer les potentielles fractures territoriales.

Le territoire envisage de poursuivre et développer ces coopérations interterritoriales avec d'autres territoires en cohérence notamment avec les grands projets structurants (mobilités, développement économique, énergie renouvelable, tourisme...).

L'État examinera avec attention les demandes de financement des collectivités au bénéfice des actions de développement qui seraient coconstruites dans le cadre et en appui à la mise en œuvre concrète de ces coopérations.

L'État encourage l'identification objective et documentée des interactions entre la métropole et ses territoires périphériques (flux de personnes, d'échanges économiques, de gestion des ressources, de flux financiers, de services,...)."

Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d'actions

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en projets et actions à conduire, qui seront concrétisés sous forme d'opérations, le cas échéant cofinancées par l'État et/ou les signataires du présent CRTE.

Les actions du CRTE feront l'objet d'un avenant financier qui viendra acter la programmation des actions.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. La liste des opérations prévisionnelles du CRTE est définie dans un tableau global en **annexe 4** du présent contrat.

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Les **fiches action** seront détaillées en 2022 .

3.1 Validation des actions

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE, validé par le COPIL.

Chaque année, sera également ajoutée au contrat, une annexe financière listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions validées et conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d’autres formes partenariales comme le renfort en capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d’action.

La Communauté de Communes Val’Aïgo bénéficie du soutien de l’ANCT dans le cadre d’un accompagnement sur le projet de territoire. Ce soutien a débuté au mois d’octobre 2021 et doit se poursuivre au 1^{er} semestre 2022. Cela permettra de parvenir à une version aboutie du CRTE par un avenant.

Article 5 - Engagements des partenaires

5.2. Le territoire signataire

En signant ce CRTE, la Communauté de Communes Val’Aïgo assume le rôle d’entraîneur et d’animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s’engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l’interlocuteur des services de l’État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Le territoire signataire s’engage à poursuivre en 2022 la finalisation du présent CRTE et à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d’initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Cette concertation avec les acteurs du territoire sera particulièrement utile au moment du partage des enjeux, des orientations et des actions du projet de territoire. Elle a également pour objectif, après la signature du CRTE, d’enrichir les actions, de favoriser la

mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire est chargé d'organiser cette concertation.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, **ainsi qu'à son évaluation. D'ailleurs, les indicateurs de suivi du CRTE seront à définir en 2022 afin d'assurer l'évaluation du contrat.**

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes dans le cadre légal, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés au titre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles et œuvreraient en faveur de la réduction de la consommation de l'espace et des politiques publiques portées par l'État.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs seront à préciser en annexe.

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4 Mobilisation de l'agence de l'eau Adour-Garonne

A l'échelle territoriale, l'Agence de l'eau promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. En ce sens, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de rivière constituent à cette échelle des documents de référence.

L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la désimperméabilisation constitue actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

Le développement de l'agro écologie, que l'Agence peut accompagner, constitue par ailleurs un enjeu très important tant sur le plan de la gestion quantitative que pour la protection de la qualité de l'eau.

L'Agence s'engage par ailleurs à examiner toute demande d'aide qui pourra être établie par les différents porteurs de projet du territoire à l'aune des modalités d'éligibilité en vigueur dans le cadre du 11^e programme d'intervention (2019-2024) et de ses disponibilités financières

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire impliquent la mobilisation et l'écoute des habitants et des acteurs socio-économiques à la décision des orientations stratégiques.

La dynamique d'animation du projet de territoire vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Plus concrètement, la Communauté de Communes Val'Aïgo, en tant qu'acteur public au service de son territoire concerte régulièrement la société civile, les partenaires, les habitants et les

entreprises dans le cadre des projets et politiques publiques qu'elle porte pour son territoire (PLU, PCAET, PLPDMA, CTG...) ou sur des actions plus spécifiques. Le format et l'ampleur de la concertation est adaptée aux enjeux et aux cibles visées : réunions publiques, groupes de travail, entretiens, questionnaires en ligne...

5.6. Eléments financiers du CRTE

Deux annexes figurent au contrat.

La première ([annexe 5](#)) récapitule les montants déjà accordés en 2020 – 2021 au titre du plan de relance notamment

La seconde annexe établit un programme prévisionnel d'action ([annexe 4](#)) pour lesquels un examen des financements sera réalisé pendant la période du contrat par les partenaires.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. Pour sa part, l'État facilitera l'accès à ses moyens financiers ainsi qu'à ceux de ses opérateurs. Chaque année, le CRTE sera accompagné d'un protocole financier qui dressera les sources de financement mobilisés.

Article 6 - Gouvernance du CRTE

Une gouvernance unifiée et un processus de programmation unique des projets, seront définis ultérieurement dans le cadre d'un pacte territorial Etat-Région-Département-Territoire. Cet accord de gouvernance vaudra convention d'application de l'action 10.1 du CPER 2021-2027 (Volet territorial) et favorise une mobilisation coordonnée des dispositifs et moyens des partenaires signataires.

Dans l'attente de l'élaboration et de la signature du Pacte territorial, les dispositions suivantes seront mises en œuvre.

Les représentants de l'État et de la communauté de communes Val'Aïgo mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Le volet gouvernance sera complété par voie d'avenant notamment suite à l'élaboration et à la signature d'un pacte territorial.

Cette gouvernance s'articule, avec le comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président de la communauté de communes Val'Aïgo ou son représentant.

Pourront également être associés, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées en fonction des thématiques et des projets couverts par le CRTE (représentant des chambres consulaires, experts, etc.).

Ce COPIL se réunira à minima une fois par an. Il sera chargé de :

- Présenter et examiner le bilan annuel soumis par le comité technique et la programmation des actions
 - Étudier et arrêter les demandes d'évaluation du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Val'Aïgo. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé de :

- Un référent technique de la communauté de communes Val'Aïgo ;
- Un représentant de l'Etat ;
- Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat (signataire ou non).

Le comité technique territorial sera réuni à minima une fois par an avant chaque comité de pilotage et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres.

Les décisions de financements des actions proposées relèveront des mécanismes de décision propres à chaque financeur.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en [annexe 4](#). Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière ([annexe 5](#)) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...)

Un bilan à mi-parcours sera réalisé.

Le territoire prévoit un dispositif d'évaluation qui s'appuiera sur des indicateurs. Il est complété par l'utilisation de la grille d'auto-évaluation ex-ante des impacts potentiels des actions, selon six objectifs environnementaux, issus du budget vert de l'Etat, et d'un objectif sociétal (cf. [annexe 7](#) : exemple de fiche action).

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE. Les indicateurs seront à définir et à partager en 2022.

Article 8 - Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Une présentation annuelle sera effectuée en comité de pilotage

Le présent CRTE sera à compléter en 2022 notamment par un diagnostic et un projet cohérent et partagé, la définition de fiches-actions, la définition d'indicateurs de suivi. A défaut, le projet sera réputé caduque.

Signé le **27 DEC. 2021**

Le préfet de la région Occitanie,

Etienne GUYOT

Le président de la Communauté de Communes Val'Aïgo

Jean-Marc DUMOULIN



Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action annexée au présent contrat. Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 7 défini en 2022**.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

Le CRTE entre en vigueur à la date de sa signature. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Compte tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CRTE, a minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau.

Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Les **annexes 4 et 5** sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du COPIL du CRTE.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

ANNEXES

Annexe 1 – Diagnostic partagé du territoire

Annexe 2 – Les contrats et partenariats s'inscrivant dans le CRTE

Annexe 3 – Projet de territoire Val Aigo

Annexe 4 – Tableau prévisionnel des opérations - fiches actions à définir 2022

Délibération 2021-131

Contrats de Relance et de Transition Ecologique

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages de Bessières, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 9 décembre 2021.

Participants

Bessières	Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel,

Conseillers ayant donné pouvoir

M. DARENGOSSE Ludovic a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
M. HAMDANI Aäli a donné pouvoir à Mme RIVIERE Christel
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. DEMETZ Gilbert
M. CHEVALLIER Georges a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. MICHELOT Jean-Michel
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à M. REGIS Daniel
Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence

Conseillers absents

M. SALIERES Jean-Luc, Mme SAUNIER Karine, M. BRAGAGNOLO Patrice, M. SANTOUL Michel

Secrétaire de séance

M. MAUREL Cédric

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 19 | Pouvoirs - 08 | Membres absents - 04

Présentation générale des Contrats de Relance et de Transition Ecologique :

- **Un contrat en faveur de la transition écologique et de la cohésion des territoires**

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont **la colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

- **Un contrat pluriannuel**

Avec les Contrats de Relance et de Transition Ecologique, dont la signature doit intervenir d'ici l'été 2021, l'État propose aux élus locaux de les accompagner pour définir et mettre en œuvre leur projet de territoire tout au long de la nouvelle mandature. Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité, voire des regroupements en fonction des dynamiques locales.

- **Un contrat sur-mesure**

La mise en perspective du territoire commence par la connaissance de ses atouts et faiblesses, notamment au regard des grandes transitions (écologique, démographique, numérique et économique) qui concernent tous les territoires. Le diagnostic est réalisé par la collectivité en collaboration avec les services de l'État en mobilisant les acteurs locaux. **La réalité locale est prise en compte dans chaque projet de territoire** qui constitue le socle de son CRTE. La collectivité mène une réflexion stratégique avec une **approche transversale** des enjeux liés aux transitions. Multi acteurs et opérationnel, le CRTE répond aux spécificités de chaque territoire. Il est élaboré et mis en œuvre avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux – État, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et les opérateurs partenaires (Cerema, Ademe...) proposent des outils d'accompagnement, notamment un renfort **en ingénierie** pour aider les territoires les plus fragiles à s'engager dans la démarche.

- **Un contrat évolutif et intégrateur**

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique.

Le CRTE se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés. C'est un gage de gain de temps et de simplification des procédures pour permettre aux collectivités de répondre rapidement aux enjeux de la crise actuelle.

Le Contrat de la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Sur le territoire National, tous les contrats doivent être signés avant le 31 décembre 2021. La Communauté de Communes a obtenu un financement à 100% pour la réalisation d'un diagnostic du territoire (**annexe**). Le travail reste en cours et le CRTE sera révisé chaque année pour tenir compte des évolutions du territoire. Ce contrat de génère pas de nouvelles enveloppes financières mais doit permettre de « flécher » les projets qui seront pris en compte dans le cadre des subventions d'Etat existantes.

Les axes stratégiques proposés sont :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 (VOLET COHÉSION SOCIALE) : UNE COHÉSION TERRITORIALE, FERMENT DU VIVRE ENSEMBLE INTERCOMMUNAL

- Axe 1 : raisonner et réorienter l'attractivité démographique
- Axe 2 : adapter l'offre territoriale d'infrastructures et de services à l'évolution sociodémographique
- Axe 3 : rééquilibrer le modèle social du territoire et cultiver une qualité de vie renouvelée

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 (VOLET RELANCE ÉCONOMIQUE) : UNE TRAJECTOIRE ÉCONOMIQUE PROGRAMMÉE ET AMBITIEUSE

- Axe 4 : Régénérer le potentiel productif du territoire
- Axe 5 : Diversifier les possibilités de captations de revenus
- Axe 6 : Favoriser l'ancrage territorial des flux de revenus

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 (VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE) : UNE QUALITÉ DE VIE, GAGE D'UNE ATTRACTIVITÉ MAÎTRISÉE ET RENOUVELÉE

- Axe 7 : Freiner significativement la dynamique d'artificialisation des sols
- Axe 8 : Agir en faveur de la préservation, de la valorisation du patrimoine naturel et conforter la bonne orientation du territoire sur le plan énergétique
- Axe 9 : Accompagner l'évolution des pratiques de (dé)mobilité

Ces axes stratégiques sont déclinés dans le projet et sont suffisant larges pour intégrer les projets de la Communauté de Communes et des communes.

Vous trouverez en **pièces jointes** l'état d'avancement du projet : convention CRTE, projet de territoire et diagnostic du territoire.

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer ce contrat qui sera revu chaque année.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à signer ce contrat qui devra être revu chaque année,
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle des Mariages de Bessières, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

21 DEC. 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Client :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



TERRE D'AVANCE
Construisons demain

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

En partenariat
avec :



ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CRTE*

Diagnostic & enjeux

Territoire Bénéficiaire



* Contrat de Relance et de Transition Ecologique

DECEMBRE 2021

m.albouy@terredavance.com

VOTRE TERRITOIRE

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Les documents à synthétiser pour ce diagnostic CRTE

	SCOT Nord Toulousain 2012	PCAET 2019-2025	Programme Local de Prévention des déchets ménagers - 2020	Schéma D'aménagement et de développement - 2016	Projet de territoire du PETR Pays Tolosan - 2021	Bourg centre et PVD (Villemur et Bessières) – moins de 3 ans
Thématique						
Développement Economique	X			X	X	X
Cohésion sociale				X	X	X
Transition environnementale	X	X		X	X	
Périmètre						
EPCI		X	X	X		
Commune						X
Pays – Scot ...	X				X	



PARTIE 1

DIAGNOSTIC & ENJEUX

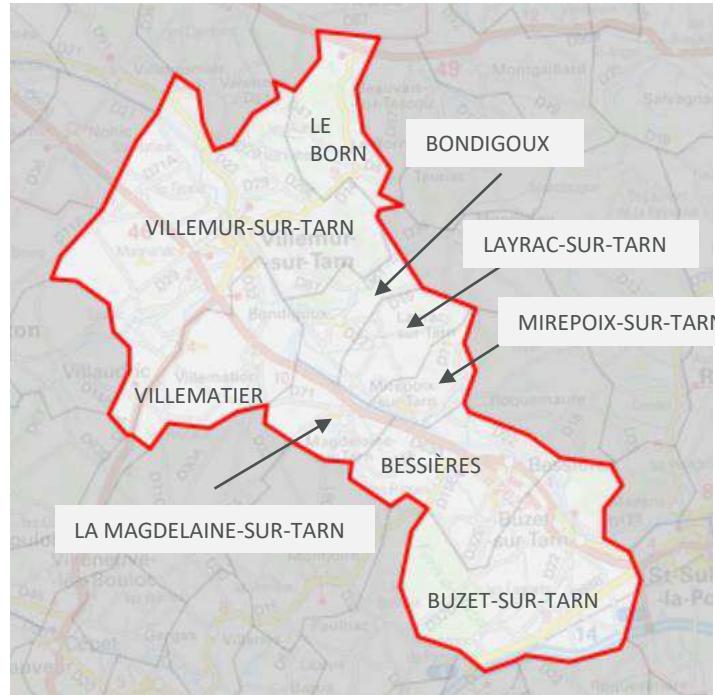
THEMATIQUES

VOTRE TERRITOIRE

Une EPCI à taille humaine, à l'organisation récente, à la recherche d'un positionnement entre ses communes, son PETR et ses villes voisines

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalitte.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

9 communes – 17 638 habitants au dernier recensement

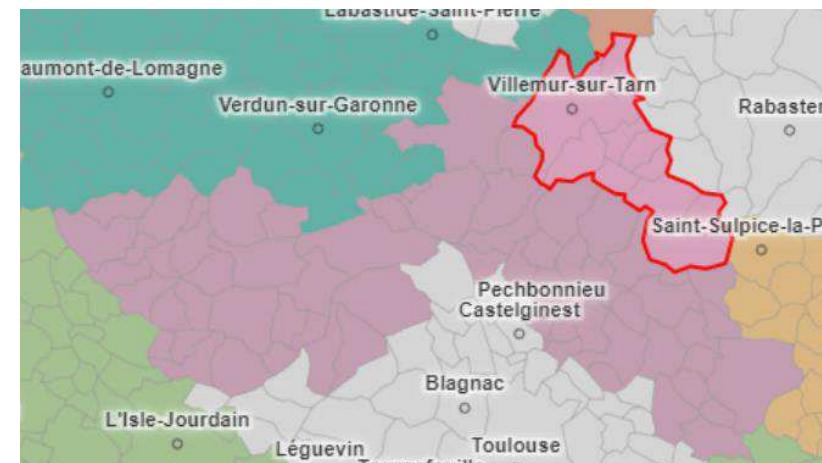


- Le Val'Aigo est un EPCI composée de 9 communes depuis 2018 ayant connue depuis 2016 le transfert de plusieurs compétences
- L'EPCI fait parti du PETR du Pays Tolosan qui comporte 5 communautés de communes, 72 communes et 120 099 habitants
- 14% des habitants du PETR sont du Val'Aigo ce qui peut permet de mesurer les différences de diagnostic pouvant être fait entre ces deux échelles
- Structuré autour de la D630 et du Tarn, le Val'Aigo se situe entre Toulouse et Montauban, à l'est des deux villes

Données générales comparatives

Périmètre	Population en 2017 et % poids/EPCI	Superficie (km ²) et poids/EPCI	Emplois au lieu de travail et poids/EPCI	Etablissements 2019 et poids/EPCI
EPCI	17 638	146	4807	1438
Villemur	5 962	46	2 303	498
Bessières	4 100	16	1 212	367
PETR	120 099 X6,8	936 X6,4	28 698 X2,1	10 073 x7

Un EPCI située sur le Pays Tolosan

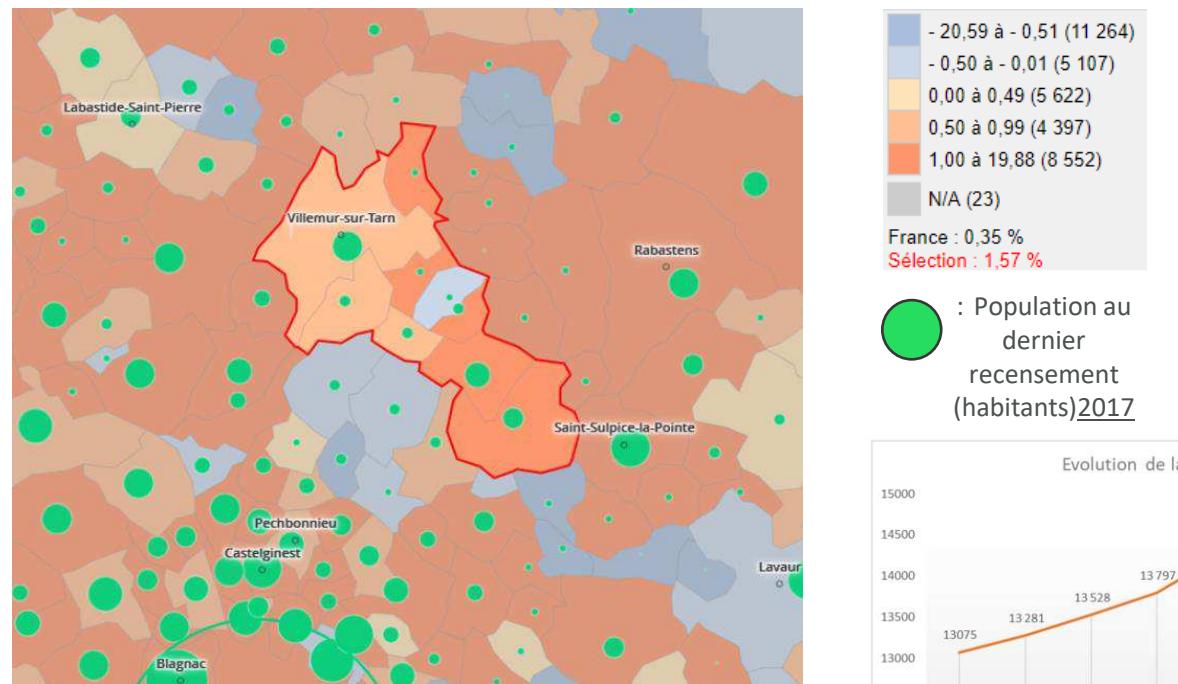


VOTRE TERRITOIRE

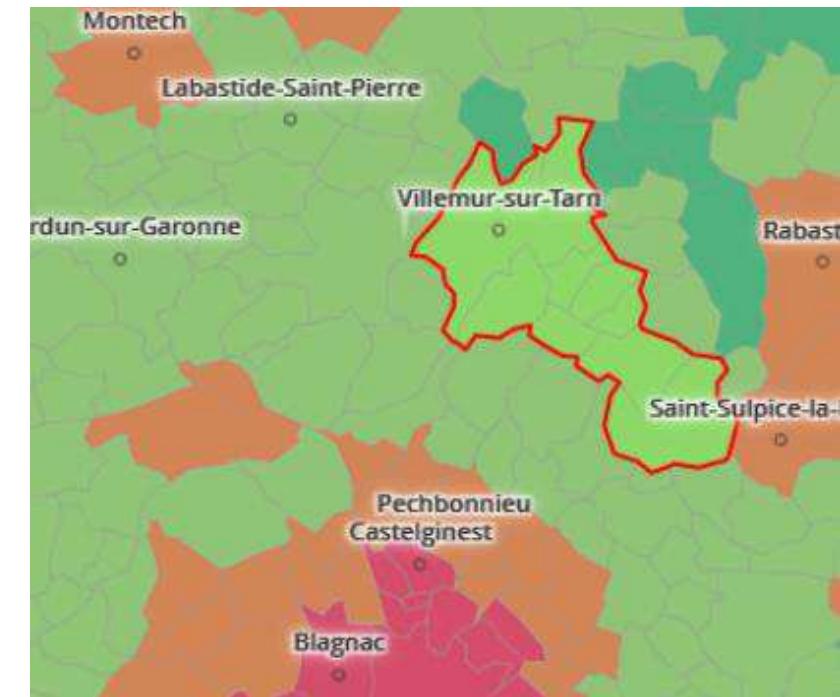
Une démographie **dynamique** sur un territoire **peu dense**

- Une positionnement entre Montauban, Toulouse et Albi (mais d'abord Gaillac) qui interroge quant aux relations avec ces polarités : échanges, bénéfices, pertes ?
- Ce territoire connaît une forte dynamique démographique avec une augmentation de 12% de sa population entre 2013 et 2020
- Cette croissance globale cache cependant des disparités : la commune dont la variation est la plus forte est Bondigoux (+19%), alors que celle dont la variation est la plus faible est Layrac-sur-Tarn (-2%).

Nombre d'habitants et évolution de la population entre 2012 et 2017



Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires,
TERRE D'AVANCE INSEE 2020



Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires,
INSEE 2020

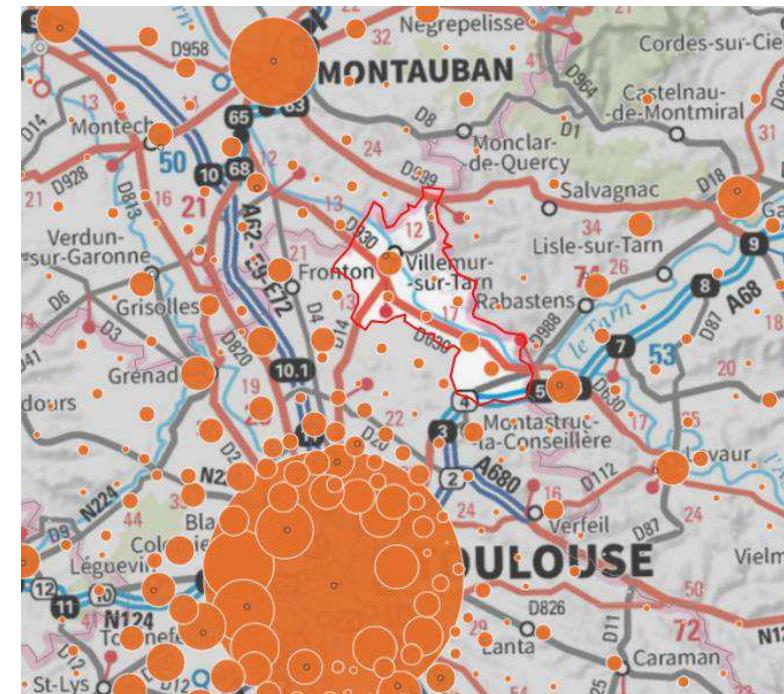
L'espace du CRTE se compose de :
• 100% d'espaces peu denses

VOTRE TERRITOIRE

Un territoire à penser **au delà de ses frontières**, avec des territoires voisins

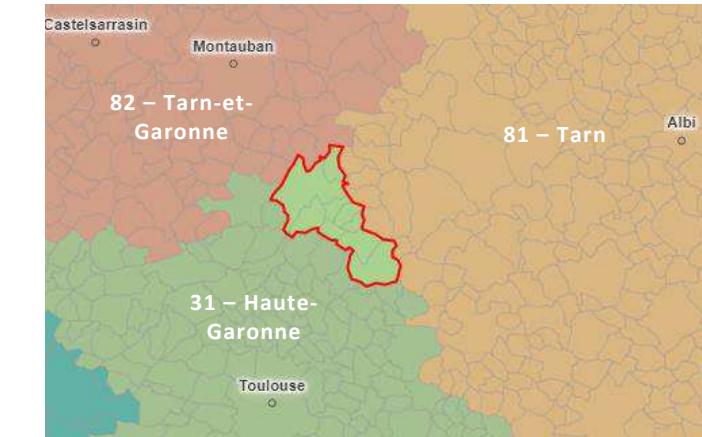
- Le Val'Aigo est un territoire entretenant des relations fortes avec ses communes voisines
- Au delà de Toulouse et de Montauban, qui constituent des pôles majeurs d'accès à certains services ou commerces spécialisés, et d'activités de loisirs, Saint Sulpice, Fronton et Lavaur sont des villes à proximité d'une ou de plusieurs communes du territoire
- La saturation des logements sur Toulouse lié à une croissance démographique forte entraîne un développement de ces échanges (logique de desserrement)
- La situation sanitaire (Covid-19) a accentué ce phénomène, dans un contexte de déploiement de la fibre et donc des opportunités de télétravail
- Le territoire doit ainsi composer entre augmentation des flux et maintien de la qualité du cadre de vie
- Un équilibre est à trouver notamment entre flux entrants et sortants du territoire

Certes IGN et Population au dernier recensement (habitants)2018



- Villemur – Toulouse : 45 minutes
- Villemur-Montauban : 30 minutes
- Villemur-Albi : 55 minutes
- Buzet – Saint-Sulpice : 10 minutes
- Buzet – Lavaur : 20 minutes
- La Magdelaine – Castelnau d'Estréfonds : 20 minutes

Périmètre des départements



- Haut-Garonnais, le Val'Aigo est cependant à la frontière de 2 autres départements**

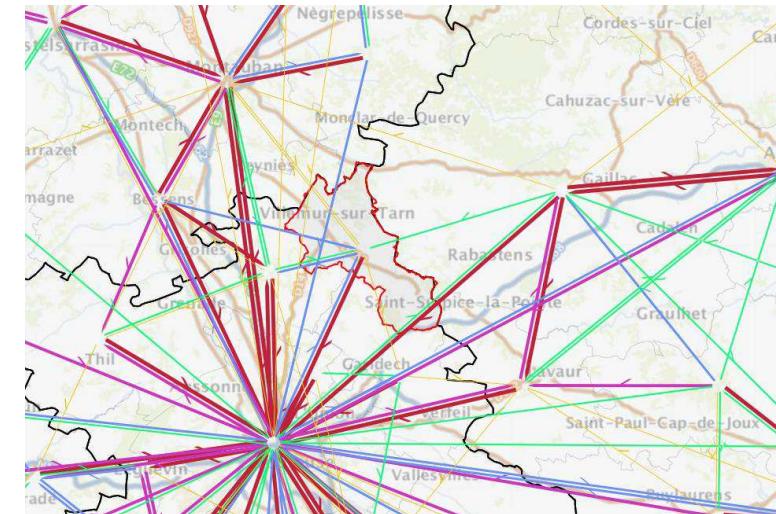
VOTRE TERRITOIRE

Des échanges inégaux avec les territoires voisins

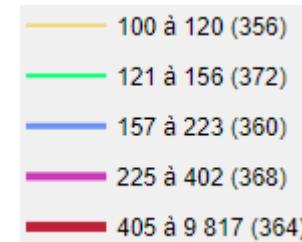
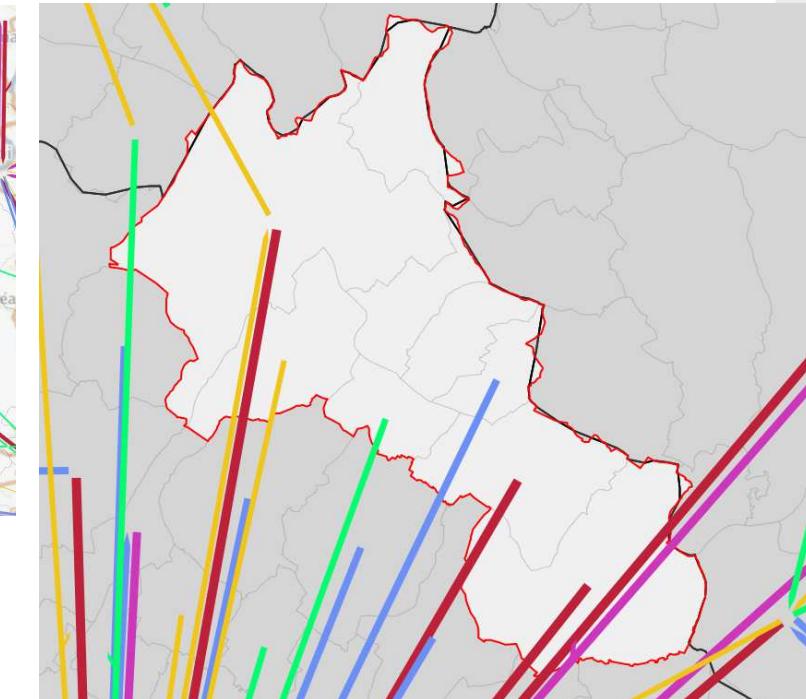
- Si l'on regarde les flux domicile-travail, on peut voir que le Val Aigo est à la limite des aires d'influence de Toulouse mais aussi de Montauban
- Les flux pendulaires domiciles-travail, sont également entrants sur le territoire : 103 toulousains venaient ainsi travailler à Villemur en 2018 contre 410 habitants de Villemur partaient travailler dans la métropole et 107 à Montauban
- Les communes plus au nord comme Le Born, Bondigoux ou Layrac n'ont pas les mêmes relations avec les deux villes et sont également moins peuplées ce qui explique l'absence de flux (les flux inférieurs à 100 n'apparaissant pas)

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-931-43108773-24211216-2921131-DE

Flux domicile-travail Source Insee RP (nb) 2018



- des flux importants avec les EPCI limitrophes (Frontonnais, Grand Sud Tarn et Garonne, Agglo de Gaillac, etc.) mais faibles avec Albi

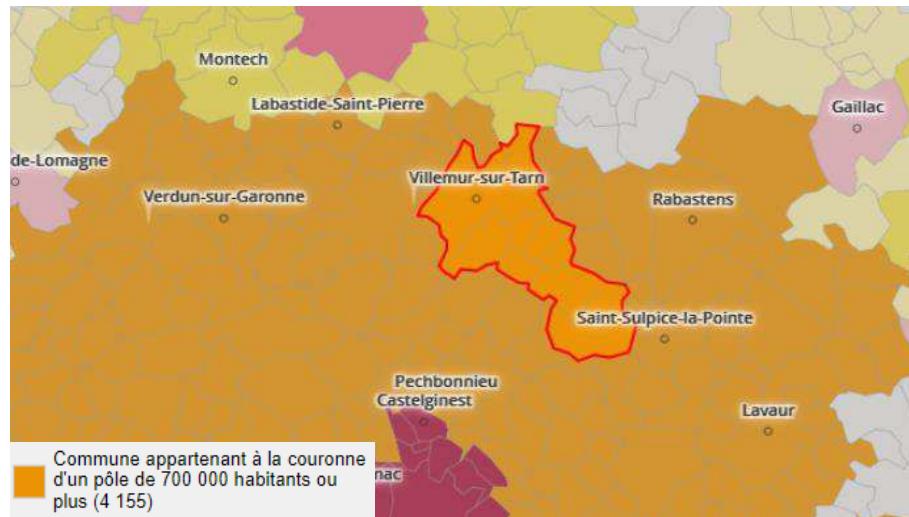


VOTRE TERRITOIRE

Un décalage entre les **emplois** du territoire et les **habitants** qui menace le cadre de vie

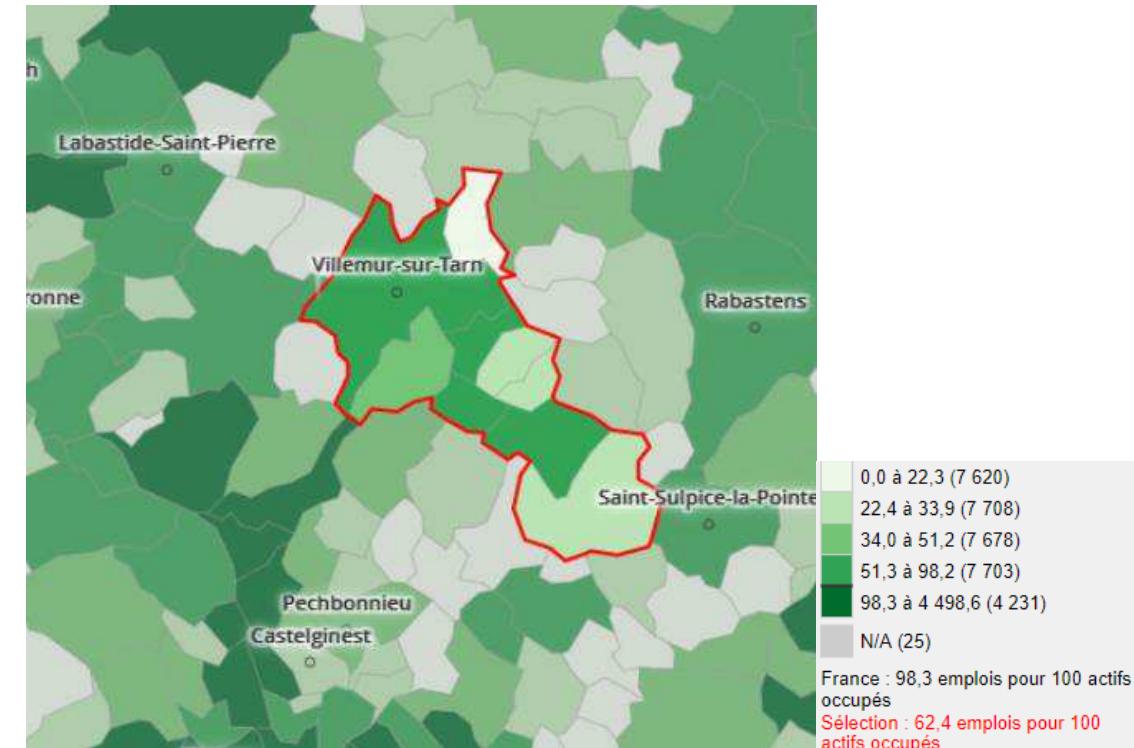
- L'indice de concentration d'emploi est de 62 ce qui signifie qu'à minima 38% des actifs du territoire doivent en sortir pour travailler (il faut ajouter à cela le taux de chômage, qui peut venir accentuer le phénomène)
- C'est particulièrement le cas pour les communes du centre dont Buzet qui n'a que 12,5 % de ses actifs qui travaillent sur sa commune
- Les taux sont supérieurs à Villemur et Bessières, pôles économiques du territoire qui concentrent l'essentiel des entreprises et des emplois de l'EPCI

Aire d'attraction des villes



REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Indice de concentration de l'emploi
(emplois pour 100 actifs occupés)2018



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE



TERRE D'AVANCE



REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Image : Toulouse à TABLE – Buzet – Juillet 2021 –
Lepetitjournal.net

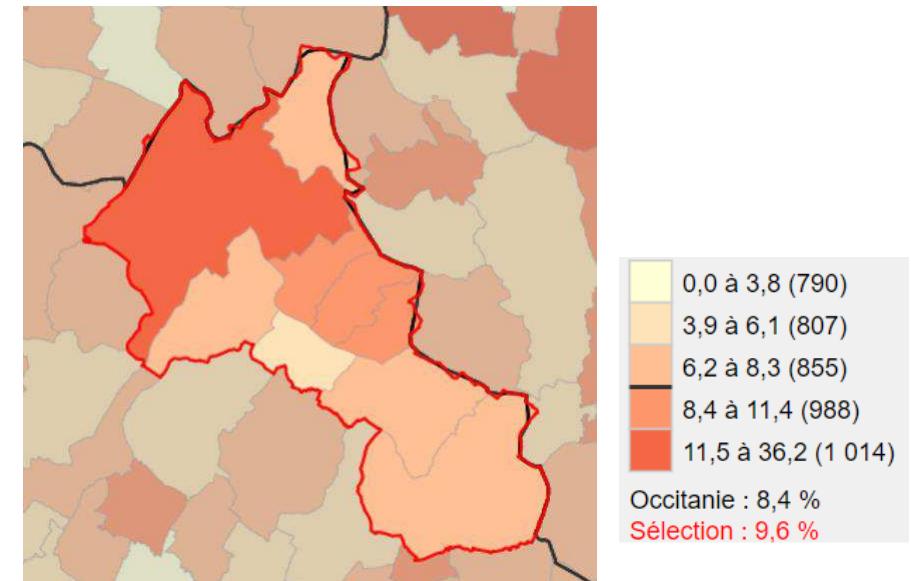
COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agrée à Elegante.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Part des logements vacants - Source Insee RP - (%) 2018

Logements

- La CCVA compte 8 262 logements dont 17% d'appartements. Il y'a peu de résidences secondaires (-2%) mais le nombre de logements vacants (environ 10%) est supérieur à la moyenne régionale
- Ce taux de vacance plus élevé que la moyenne est souvent la caractéristique d'un enjeu de rénovation d'une partie du parc de logements, peu adapté à la structure de la population ou aux attentes actuelles
- Le taux de vacances a toujours été plus élevé sur le territoire qu'en région ou qu'en France – il baisse cependant de 2013 à 2018 mais reste supérieur au taux idéal considéré autour de 5%
- La lutte contre la vacance fait parti des contrats Bourgs-Centres Occitanie ou Petites villes de demain de Bessières et de Villemur
- On note cependant une prédominance de maisons et une majorité de propriétaires. En 2017, 71% des ménages sont propriétaires de leur logement, contre 59% pour l'Occitanie. Les locataires représentent quant à eux 27% des ménages



COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

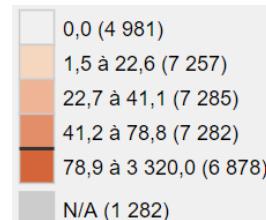
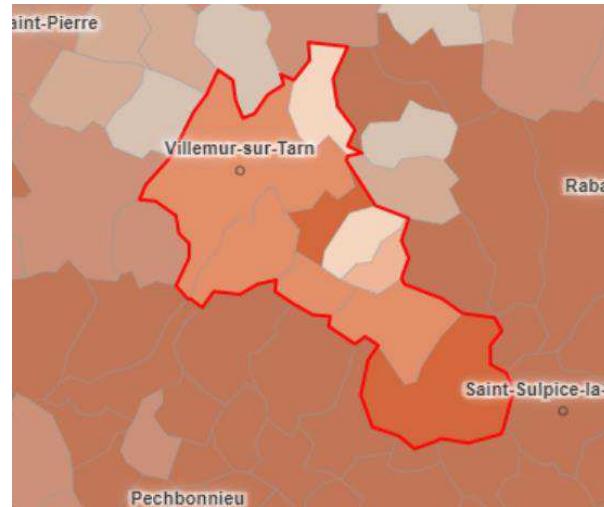
REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agrée Elegante.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Inclusion, pauvreté, précarité - **des disparités de revenus qui augmentent**

Des revenus moyens situés dans la tranche supérieure malgré une forte proportion d'emplois ouvriers

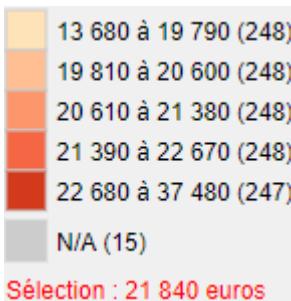
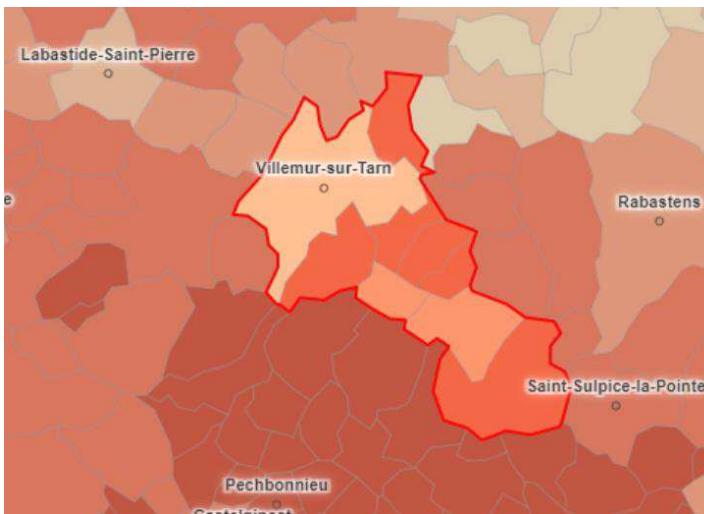
- La Médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 21 840 € en 2018 contre 20 970 en France €
- Les revenus moyens des habitants du Val'Aigo sont globalement plus importants que sur la CA de Gaillac, Montauban, ou encore la CC Quercy Vert-Aveyron mais moins important que les communautés de communes située au Nord en direction de Toulouse
- Les centres bourgs se situent dans la moyenne basse des revenus des communes du CRTE
- On observe une forte proportion d'ouvriers sur le territoire par rapport au nombre de cadres : 64 cadres pour 100 ouvriers en 2018 contre 82 / 100 en Occitanie et 79 / 100 en France – 12,8% d'ouvriers contre 10,2% en Occitanie et 8,2% de Cadres contre 8,4% en Occitanie
- Cependant, cette moyenne cache des disparités entre les communes : Bondigoux et Buzet ont plus de 130 cadres pour 100 ouvriers alors que Villemur compte moins de 1 cadre pour 2 ouvriers
- Notons par ailleurs que l'évolution du rapport cadres / ouvriers est à la faveur des cadres sur la dernière décennie ; le ratio était en effet de 47 cadres pour 100 ouvriers en 2008 sur la CCVA

Nombre de cadres pour 100 ouvriers
Une manière d'approcher la mixité sociale
sur mon territoire



France : 78,9 "cadres" pour 100 "ouvriers"
Sélection : 63,7 "cadres" pour 100 "ouvriers"

Médiane de revenu disponible par unité de consommation



Légende :
revenus
annuels en €
/ unité de
consommati
on

Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires, INSEE 2020

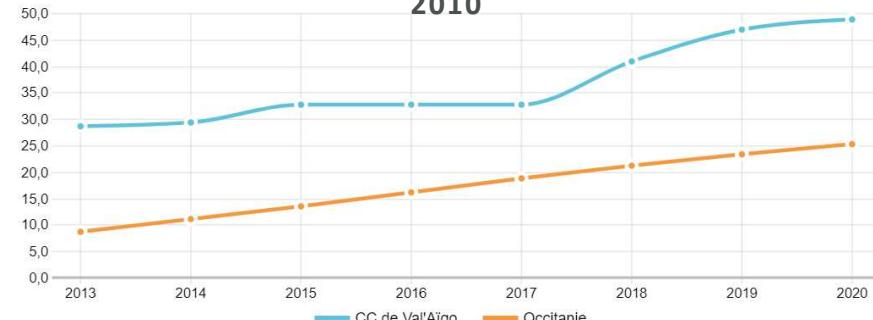
COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agrée Elegante.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Logements sociaux - des efforts mais une tension qui perdure

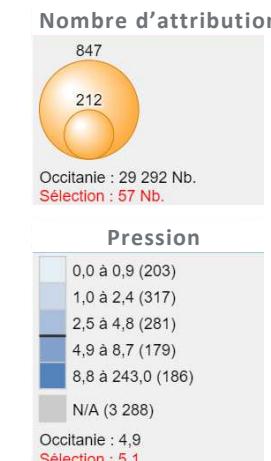
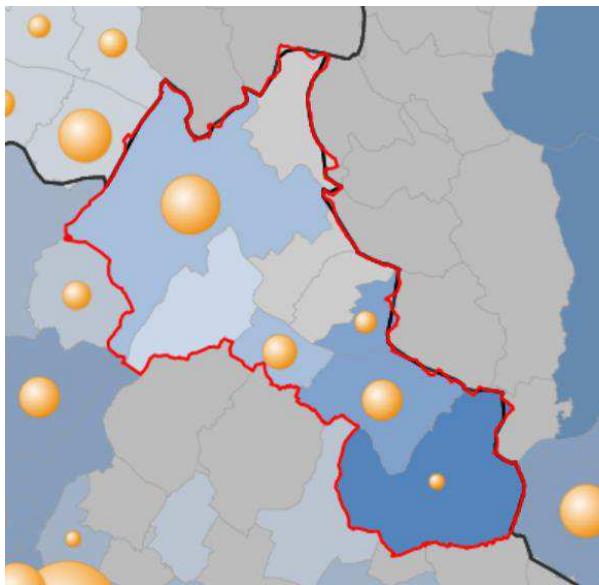
- Le territoire du Val'Aigo disposait en 2020 de 633 logements sociaux dont 41% à Villemur qui en comptait 257 (2020)
- Le nombre de logements connaît une évolution plus rapide qu'en région, en particulier depuis 2017
- Le taux de vacances des logements locatifs sociaux était de 1,7% en 2020 contre 3% en Occitanie ce qui montre à la fois une bonne gestion et en même temps une pression forte
- La pression est en effet plus forte qu'en Occitanie, ce qui montre la difficulté à répondre à une demande supposée croissante malgré d'importants efforts de construction

Part des logements du parc social achevés depuis 2010

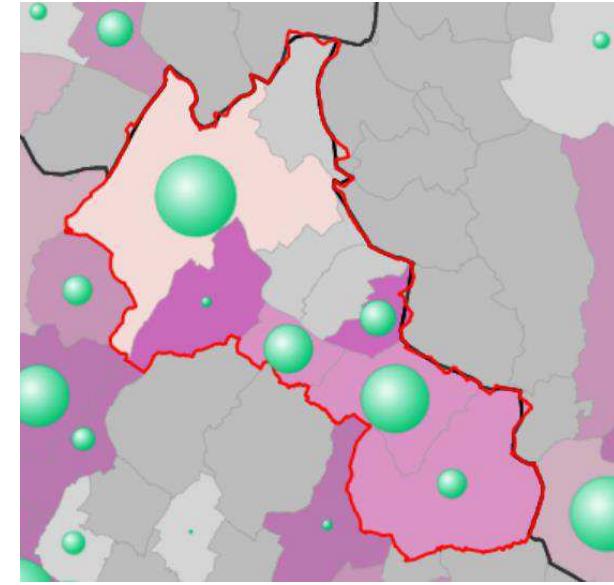


TERRE D'AVANCE

La demande : Nombre d'attributions en cours d'année et la pression (Demandes / Attributions) 2020



L'offre : parc de logements appartenant à des bailleurs sociaux (Nb.) 2020 et part des logements du parc social achevés depuis 2010 (%) 2020



Source : Traitement Terre d'Avance, DREAL, 2020

COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée Elegante.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Jeunesse - Une croissance des jeunes de la petite enfance à l'adolescence qui **interroge sur l'offre éducative du territoire**

Enseignement

- On constate une augmentation de chaque classe d'âge « jeunesse » et donc d'enfants et d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation
- Hors depuis 2015, on constate une stagnation des effectifs dans les collèges et les lycées, ce qui laisse supposer des difficultés pour les nouveaux arrivants de trouver une école ou un collège sur le territoire
- Pour le lycée, les jeunes du Val'Aïgo doivent aller à Fronton ou à Lavaur

Petite Enfance

- La Petite enfance La Petite Enfance est une compétence de la communauté de communes. L'ensemble des structures petite enfance du territoire sont à gestion intercommunale
- La CCVA gère le Relais Assistants Maternel (RAM) et 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

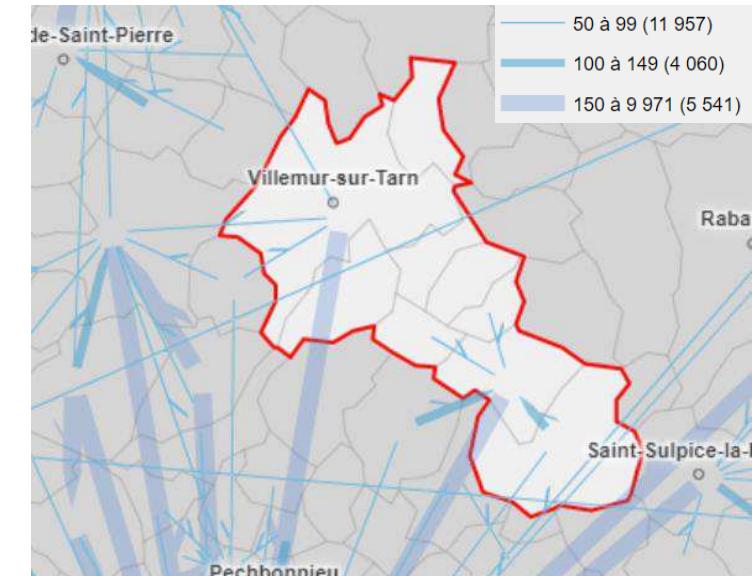
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

	2008	2018	
Indicateurs	CC de Val'Aïgo	Indicateurs	CC de Val'Aïgo
0-2 ans (enfants)	706	0-2 ans (enfants)	612
3-10 ans (enfants)	1 624	3-10 ans (enfants)	2 034
11-14 ans (adolescents)	709	11-14 ans (adolescents)	1 031
15-17 ans (adolescents)	422	15-17 ans (adolescents)	706
18-24 ans (personnes)	783	18-24 ans (personnes)	903

2008 2013 2018

2008 2013 2018

Nombre de navettes domicile-études (flux) (navetteurs) 2018 - Ensemble



COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée Elegante.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Seniors - Un vieillissement qui questionne sur l'offre de logements pour personnes âgées :

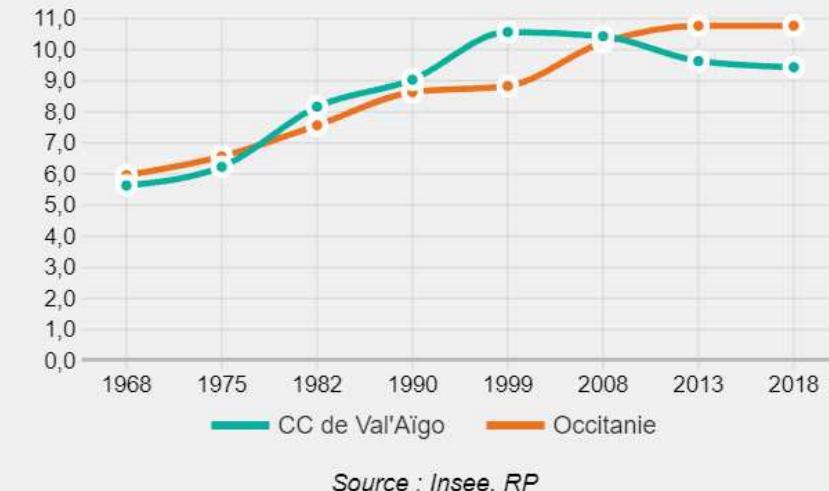
- La part de 75 ans et plus est aussi importante sur le territoire qu'au niveau national : 9,5% en 2017
- Cette part tend à baisser depuis une vingtaine d'années là où elle augmentait fortement entre 1970 et 2000
- Le territoire était plutôt bien doté en terme de structures d'hébergement pour personnes âgées avec 355 places fin 2020 à Bessières pour les 2/3 et à Villemur pour le tiers restant
- Cette offre d'établissements explique peut-être deux statistiques favorables au territoire : le taux de personnes vivant seules est inférieur à la moyenne nationale. Parmi elle, celles concernées par des mesures de maintien à domicile sont un peu moins nombreuses qu'au niveau national.

Indicateurs	CC de Val'Aïgo	Occitanie
<u>Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)</u>	536	226 100
<u>Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)</u>	37,1 ▼	39,6

Ensemble ▼

Source : Insee, RP - 2018

Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

	personnes		%	
	CC de Val'Aïgo	Occitanie	CC de Val'Aïgo	Occitanie
Femmes	394	170 420	73,4	75,4
Hommes	143	55 613	26,6	24,6
Total	537	226 033	100,0	100,0

2008 2013 2018

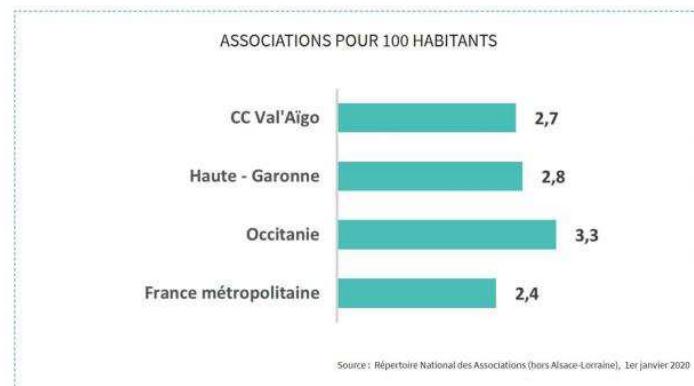
Source : Insee, RP - 2018

COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

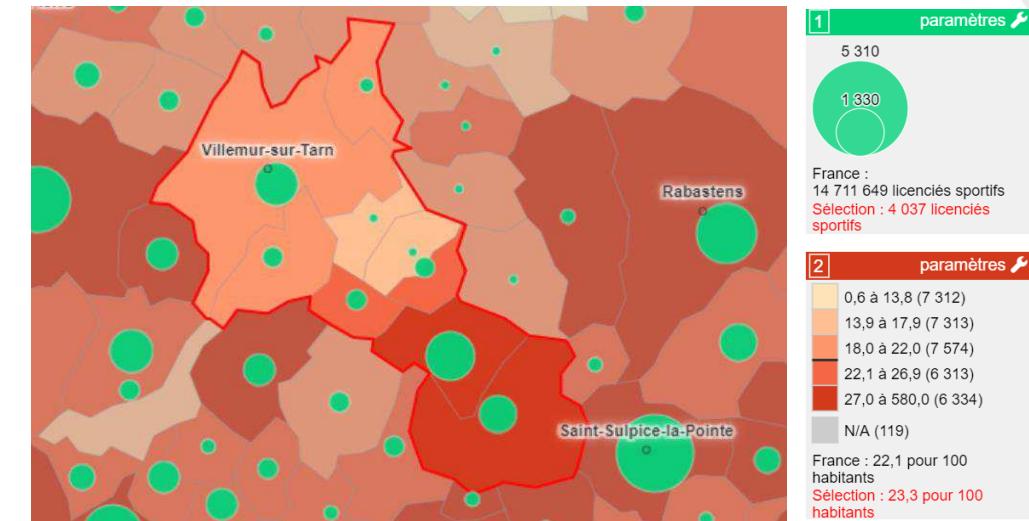
REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agrée à Elegante.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Vie sportive et associative – une vie sportive plus développée au SUD du Val'Aigo

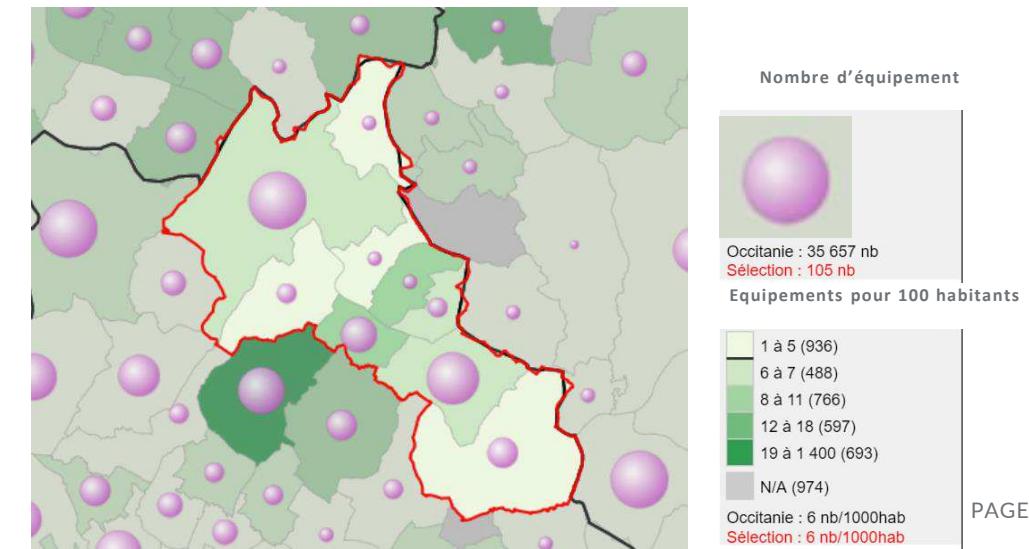
- Le nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants était légèrement supérieur à la moyenne nationale et occitane en 2018
- Cela peut s'expliquer par le taux d'équipement sportif par rapport au nombre d'habitant, pas forcément très élevé, mais supérieur aux territoires voisins
- Le tissu associatif sportif est largement dominant sur l'ensemble de monde associatif (source : SIAD)
- Le SIAD note que l'on ne recense que deux associations environnementales sur le territoire



Nombre et taux de licenciés sportifs pour 100 habitants en 2018



Equipements sportifs (y compris les bassins de natation) (nb) 2019 Et équipements sportifs pour 1000 habitants (nb/1000hab) 2019



COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agrée Elegante.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

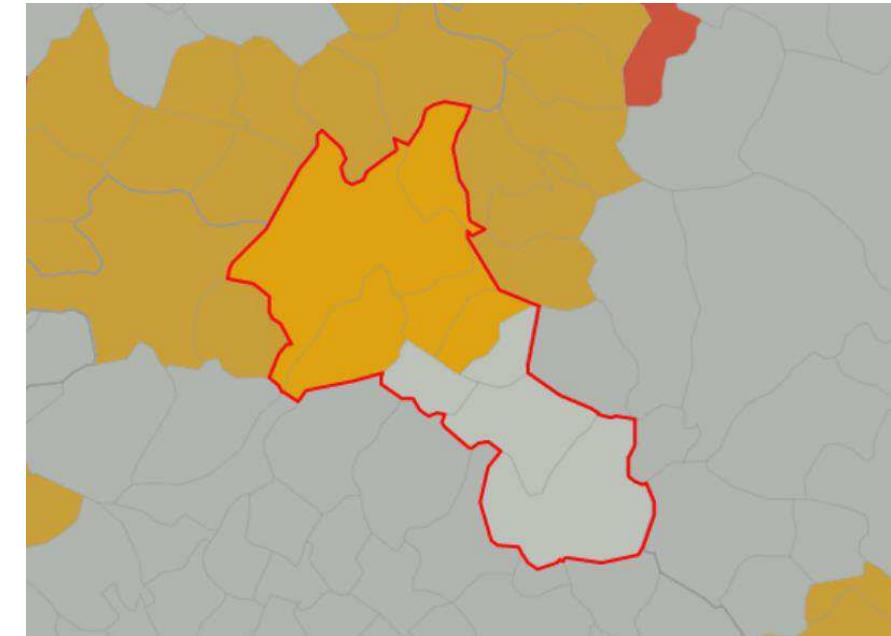
Santé – une démographie médicale qui tend à devenir problématique

Une démographie médicale contrastée qui peine à répondre à la croissance de la population :

- Les médecins du Val'Aigo se situent à Villemur (8) Bessières (5) et Buzet (1)
- Il y avait 5 pharmacies sur le territoire en 2020 (3 à Villemur, 2 à Bessières)
- L'ensemble des communes du Val'Aigo se situent entre 15 et 29km d'un service d'urgences
- Le Nord du territoire est en Zone d'action complémentaire, moins impactée par le manque de médecins mais où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore
- Le Sud du territoire est hors zonage, notamment grâce à la proximité de Sulpice

	Nombre de médecins généralistes libéraux	Plus de 55 ans	Nombre d'infirmiers libéraux
2020	14	6	49
2015	18	8	44
2010	20	9	35
2005	21	7	28

Zonage conventionnel des médecins généralistes 2018



Description : Le zonage Médecine Générale 2018 vient d'être révisé. Le nouveau zonage se base sur trois catégories de territoire permettant de graduer le niveau d'accès aux soins du territoire et ainsi déterminer le type d'aides financière notamment qui pourront être accordées : les Zones d'intervention prioritaire – ZIP qui représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins, éligibles à l'ensemble des aides de l'ARS et de l'Assurance maladie et les exonérations fiscales. les Zones d'action complémentaire – ZAC, moins impactées par le manque de médecins mais où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore.

- 1 - ZIP : Zone d'intervention prioritaire (9 146)
- 2 - ZAC : Zone d'action complémentaire (17 861)
- 3 - QPV en ZIP : Quartier prioritaire en ZIP (94)
- 4 - OPV en ZAC : Quartier prioritaire en ZAC (53)
- 5 - ZV : Zone de vigilance (1 744)
- 6 - Hors zonage (6 098)
- 7 - GO en ZAC : Grand quartier en ZAC (La Réunion) (3)
- 8 - GO en ZIP : Grand quartier en ZIP (La Réunion) (11)

Source : ARS 2018-2020, traitement TA

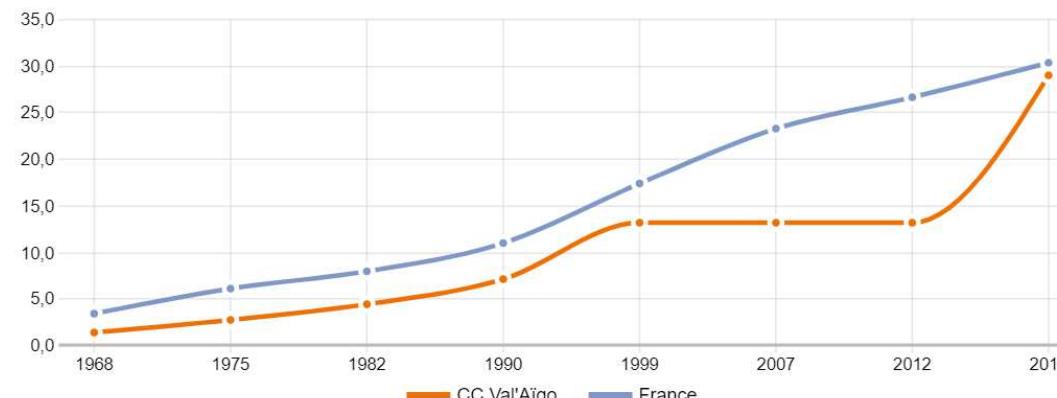
COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agrée Elegante.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

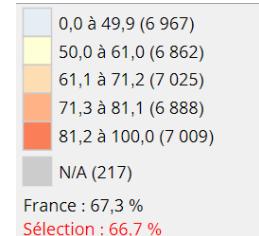
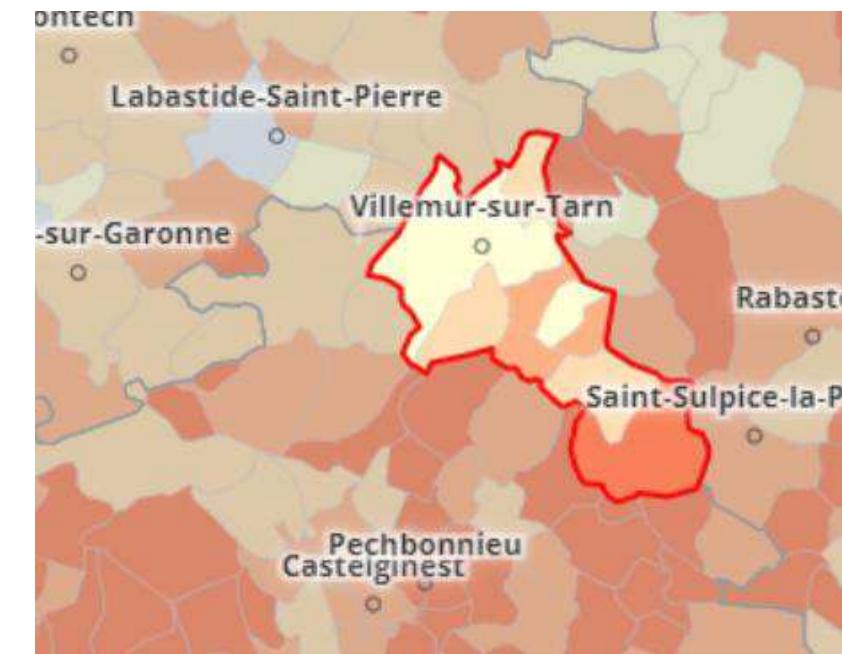
Formation – Un niveau de diplôme qui augmente plus fortement au SUD du territoire

- L'indice du niveau de Diplôme montre une disparité Nord Sud avec un niveau bien plus faible sur Villemur, où l'on trouve également une proportion plus importante d'ouvriers
- Buzet voit son indice augmenter de manière importante
- Dans l'ensemble le Val'Aigo est légèrement inférieur à la moyenne de diplôme nationale et régionale bien que cela change fortement ces dernières années, générant un phénomène de rattrapage entre 2012 et 2017
- Ce qui ne dit pas cet indicateur, c'est d'où viennent les diplômés : sont-ils de nouveaux arrivants ou des natifs du territoire opérant un « retour au pays » ?
- 15,7% des jeunes sont considérés comme non insérés (ni en emploi, ni scolarisés – 2017) contre 16,3% en France – On constate cependant une forte disparité entre les communes du Sud et du Nord du territoire, ces dernières, dont Villemur, ont des taux plus élevés, de 17,8 à 33,3 %

Part des personnes non scolarisées de 16 ans ou plus titulaires d'un diplôme universitaire 1er, 2ème ou 3ème cycle, BTS-DUT



Indice de niveau de diplôme de la population non scolarisée de 16 ans et plus (%)2017



Source : Traitement Terre d'Avance, France
Découverte, 2017

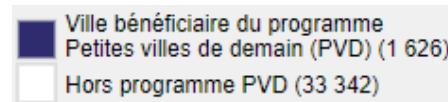
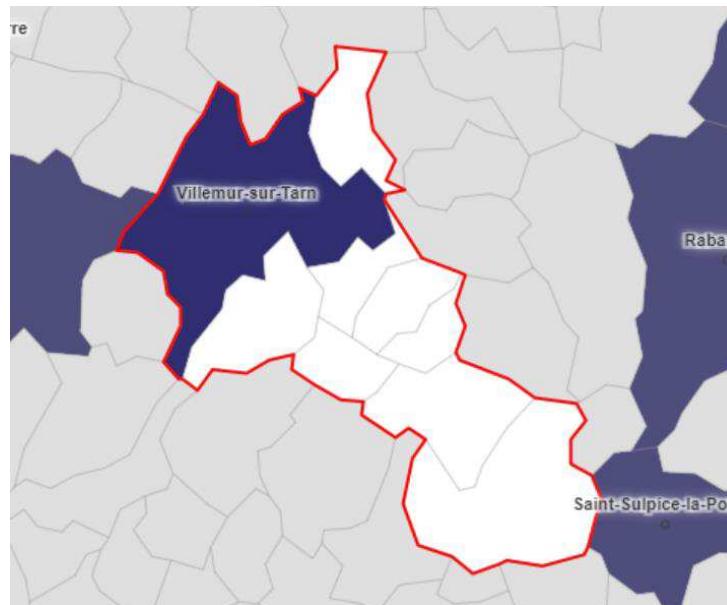
COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agrée à Egalité.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

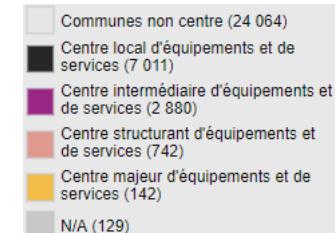
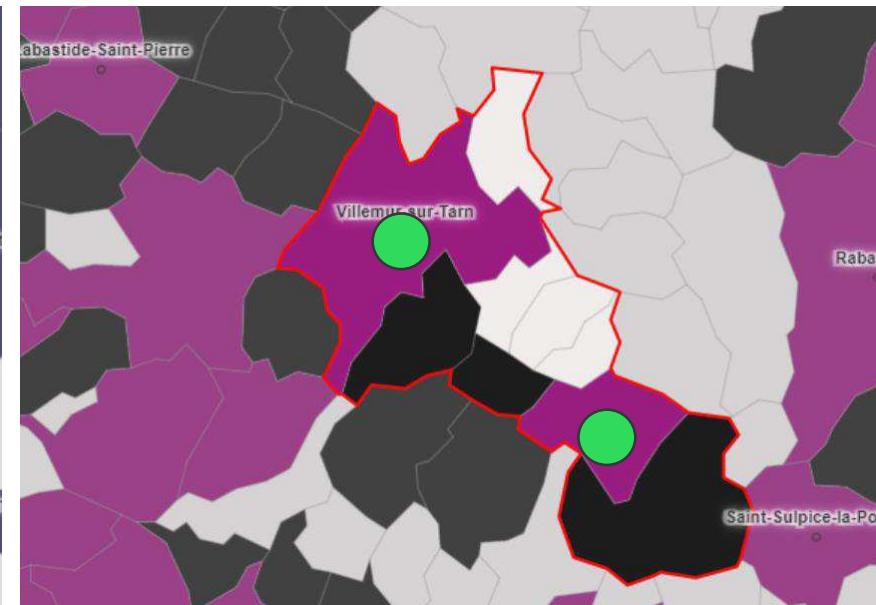
Un maillage d'équipements et de services satisfaisant ?

- Il y a 2 maisons France Service sur le territoire, à Villemur et Bessières
- On observe que les communes frontalières avec Le Tarn sont moins proches des services
- Villemur, déjà Bourg Centre Occitanie, est la seule commune de l'EPCI à pouvoir bénéficier du programme Petites Villes de demain
- Bessières bénéficie également d'un contrat BCO
- Aucune commune n'est concernée par les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR)
- Les communes voisines, du Tarn et Garonne, bénéficient des zones de revitalisation rurale (ZRR)

Localisation des dispositifs de revitalisation



Niveau de centres d'équipements et de services des communes, 2020



● : Structures France Services

Source : Observatoire des Territoires, INRAE-CESAER, ANCT 2020, Traitement TA

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

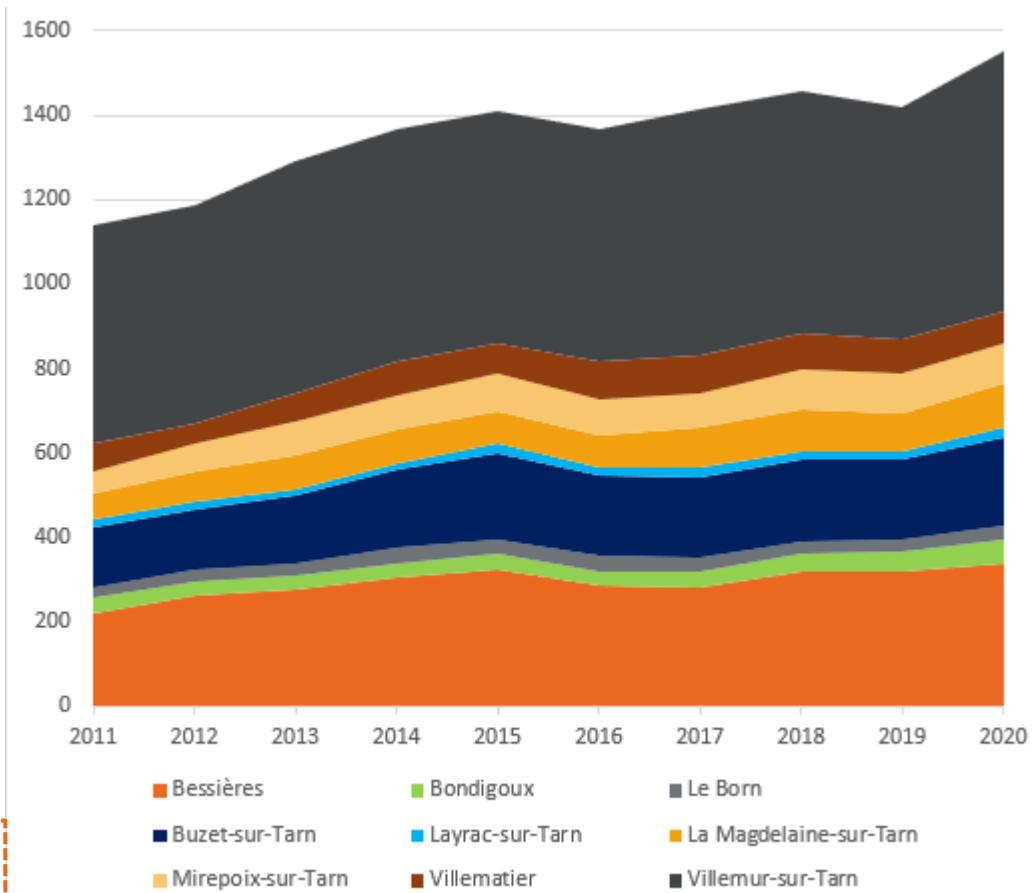
REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-24211216-2021_131-DE

Chômage – une augmentation et une concentration dans les communes les plus peuplées

- Le nombre de chômeurs entre 2019 et 2020 a augmenté de 12% à Villemur et de 6% à Bessières
- Les deux communes regroupent 62% des chômeurs de la communauté de communes mais aussi 57 % de la population de l'EPCI
- Le taux de chômage était de 9% en 2018 et est moins élevé que la moyenne nationale sur les différentes tranches d'âges (13,3% en 2018 en France et de 14,6 % en Occitanie)
- Pour les jeunes, cela peut s'expliquer par le fait qu'ils sont nombreux à quitter le territoire
- Il y a au total 1550 chômeurs au Val'Aigo en 2020 contre 1140 en 2011 ce qui représente une hausse de 36%
- Il faudra attendre quelques temps avant d'avoir des données plus récentes, prenant en compte l'impact de la crise sanitaire

La Dares et Pole emploi ne comptabilisent pas le chômage mais les demandeurs d'emplois : Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle Emploi. Ces demandeurs sont enregistrés à Pôle Emploi dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaitée.

Evolution du Taux de demandeurs d'emploi Cumulé par communes du Val'Aigo – 2011-2020 (données au 31 décembre)



Source :DARES – Traitement Terre d'avance

COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

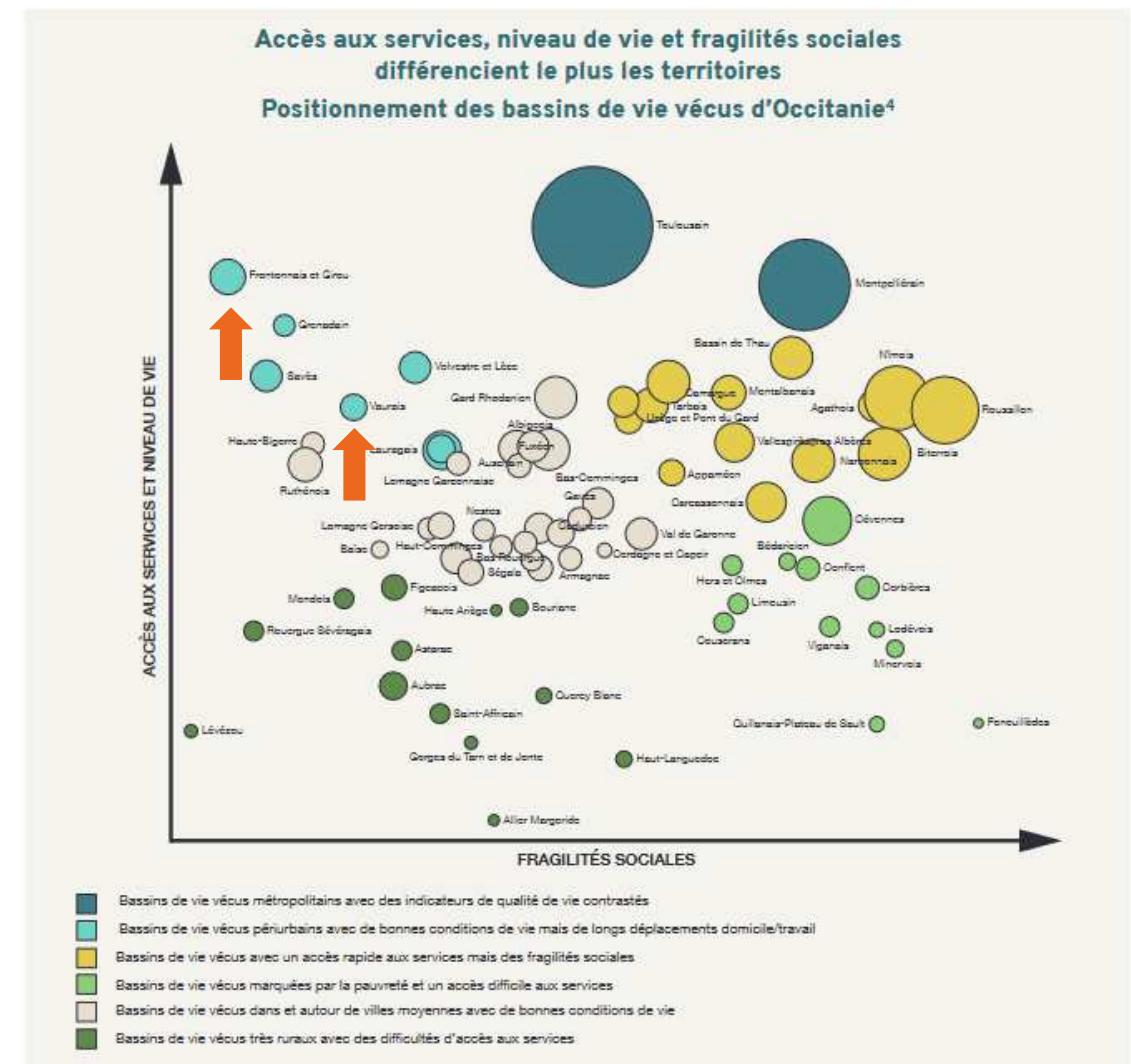
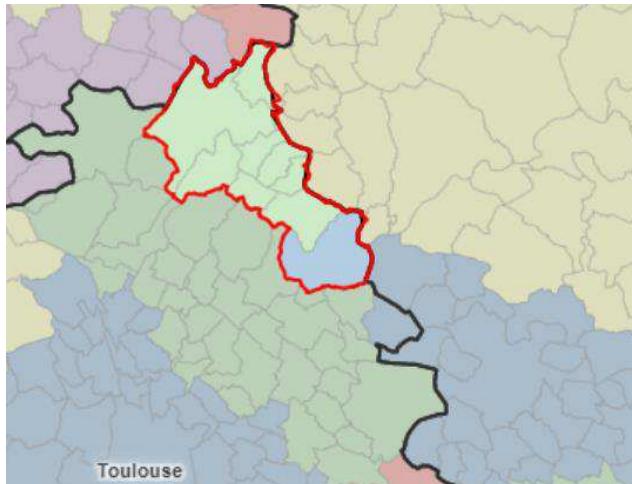
REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée Elegalise.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Fragilités sociales, accès aux services et niveaux de vie

Une comparaison de la qualité de vie plutôt valorisante

- Le territoire du CRTE s'inscrit principalement sur un bassin de vie vécu : Le Frontonnais et Girou pour 8 de ses communes et le Vaurais pour Buzet.
- Les bassins de vie, situés à gauche, montrent des fragilités sociales faibles et un niveau d'accès aux services et niveau de vie, en haut, plus élevé

Bassin de vie vécu - Région Occitanie



Source : REGARDS STATISTIQUES SUR LES DIMENSIONS DU BIEN-ÊTRE EN OCCITANIE – Région Occitanie - 2018

COHÉSION SOCIALE : LES CHIFFRES DU TERRITOIRE

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée Elegante.com
99_DE-031-24310773-20211216-021_181-DE



1,57% / an

Variation annuelle moyenne de la population 2013-2018

Région : 0,7%

0,1% / an

Part de la variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel

Région : 0,1%

26,3%

De la population +15 ans est retraitée

Région : 29,3%

70

Personnes de + 65 ans pour 100 jeunes de - 20 ans

Région : 97

15,7%

Part des jeunes non insérés

Région : 17,8%



9,6%

Part des logements vacants

Région : 8,4%

5,1%

Pression (Demandes / Attributions)

Région : 4,9%



11%

Taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian)

Région : 17,2%

21 840

Revenu médian par unité de consommation

Région : 20 180

COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée ElegaSite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

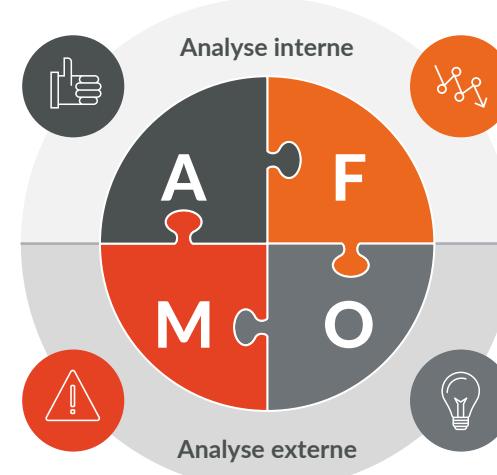
FAVORISER LA
COHÉSION
SOCIALE



En bleu : les éléments
AFOM d'Elan

PRINCIPAUX ATOUTS

- Une EPCI « à taille humaine » : Elle permet une appropriation plus rapide et plus facile par les différents acteurs du programme ; la mesure des impacts et la mise en place d'actions globales seront facilitées par la taille réduite de la collectivité
- Une vise associative dynamique et un taux d'équipements sportifs dans la moyenne haute
- Une dynamique soutenue en matière de création de logements et notamment de logements sociaux
- Des équipements relativement bien répartis sur le territoire avec une logique de solidarité entre communes et de mutualisation engagée
- Villemur-sur-Tarn, centralité de la Communauté de Communes, est un des quatre pôles d'équilibre du SCOT Nord Toulousain



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Logements vacants (hors logements sociaux)
- Une répartition non homogène de la dynamique de croissance et une urbanisation nouvelle inégalement répartie sur le territoire
- Des projets urbains insuffisamment réfléchis à l'échelle intercommunale, logique du « chacun pour soi » entraînant parfois des problématiques de maillage et d'accès aux équipements et services
- Des disparités de revenus marquées au sein du territoire. Le taux de pauvreté en 2018 était de 11%, ce qui est relativement important.
- Un taux de chômage qui augmente fortement : + 36% entre 2011 et 2020
- Une démographie médicale en déclin (âge et nombre de médecins mais aussi infirmières, aides, soignantes, kinésithérapeutes...)

COHÉSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée Elegante.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

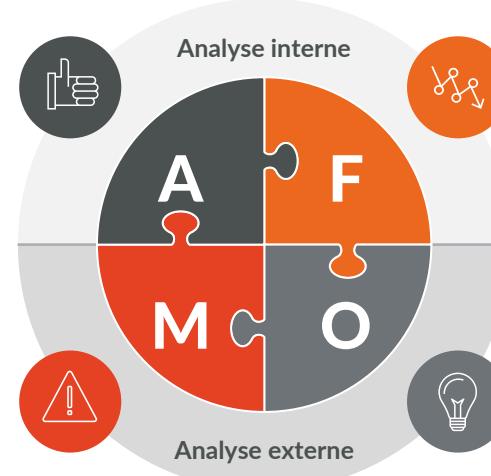
FAVORISER LA
COHÉSION
SOCIALE



En bleu : les éléments
AFOM d'Elan

PRINCIPALES MENACES

- Des services et équipements pensés à l'échelon communal qui ne profitent pas à l'ensemble des habitants de l'EPCI
- Un risque à être dépassé par une logique d'accueil social avec problématique de gestion des besoins nouveaux liés à une population en situation précaire
- Une croissance démographique non maîtrisée et un manque d'ancrage de la population
- Un déséquilibre des services, des commerces et des loisirs sur Villemur et dans une moindre mesure sur Bessières ? Plus de 60% du commerce de la Communauté est présent sur Villemur et elle regroupe 80% des emplois (2017)
- Une offre éducative limitée



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Réhabilitation des logements vacants dans les centres : réponses sur du locatif
- Le projet de renouvellement urbain de la ville de Villemur avec des impacts sur l'attractivité du territoire dans son ensemble
- Dynamiques de développement autour de Buzet qui peut assurer un « rééquilibrage » entre la ville centre historique Villemur et la ville-centre montante Bessières
- Les dispositifs Petites villes de demain et bourgs centres sur différentes thématiques ayant attractif à la cohésion sociale

SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
09_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Volet cohésion sociale

FAVORISER LA
COHÉSION SOCIALE



RAISONNER L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE

Agir en faveur d'une attractivité choisie et maîtrisée afin qu'elle n'accentue pas les phénomènes de pression urbaine et le risque de déséquilibrage du modèle de développement



ADAPTER L'OFFRE TERRITORIALE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES À L'ÉVOLUTION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Nécessité de mettre à niveau (qualité, accessibilité...) l'offre territoriale pour préserver la qualité de vie, accompagner la mixité sociale et lutter contre la dortoirisation.



RÉÉQUILIBRER LE MODÈLE SOCIAL DU TERRITOIRE

Reconquérir les tranches de population qui ont quitté le territoire ou qui contribuent le moins à sa dynamique démographique, notamment jeunes actifs et retraités.

LA RELANCE ECONOMIQUE

La Relance Economique

CONTRIBUER À LA
RELANCE
ÉCONOMIQUE



TERRE D'AVANCE

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243109773-20211216-2021_131-DE



Image – La Depeche – Forum emploi-formation – Bessières – Novem

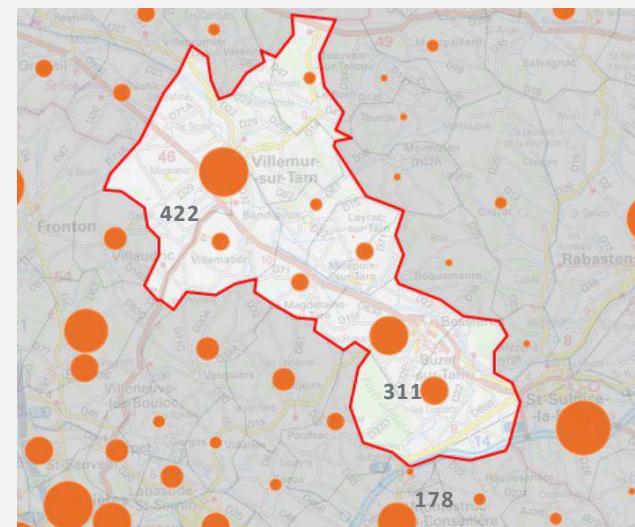
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée ElegaleSite.com
99_DE-081-243100773-20211216-2021_131-DE

Tissu d'entreprises - un nombre élevé de TPE, en particulier de non employeurs

- En 2016, on dénombrait 1 438 établissements sur le territoire du CRTE pour 1 204 entreprises. 35% de ces entreprises se trouvaient à Villemur et 26 % à Bessières.
- Les établissements sans salariés représentent 78,7 % des entreprises contre 70% en région. Par conséquent, les TPE de 1 à 49 salariés sont moins représentées (20,6 % sur le territoire contre 30,1% en région)
- La densité d'établissement par rapport à la population est inférieure à la moyenne régionale : 8 établissements pour 100 habitants contre 10 établissement pour 100 habitants en région
- La surreprésentation des artisans, commerçants et chefs d'entreprise dans la population (5,3% contre 4,3% en région et 3,5% en France peut expliquer le nombre élevé d'établissement non employeurs et donc d'emplois non salariés

Nombre d'entreprises actives en 2019 par communes du CRTE



Source : Observatoire des territoires, traitement TA

Nombre d'établissement en 2019 par communes du CRTE

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)	Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)			
		CC de Val'Aïgo	Occitanie	CC de Val'Aïgo	Occitanie
Ensemble	1 438	571 303	100,0	100,0	100,0
0 ou inconnu	1 131	434 518	78,7	76,1	76,1
1 à 9 salariés	266	113 589	18,5	19,9	19,9
10 à 19 salariés	24	12 565	1,7	2,2	2,2
20 à 49 salariés	6	7 134	0,4	1,2	1,2
50 à 99 salariés	6	2 180	0,4	0,4	0,4
100 à 249 salariés	4	961	0,3	0,2	0,2
250 salariés et plus	1	356	0,1	0,1	0,1

Source : Observatoire des Territoires – INSEE 2019

RES T1P - Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2018

Entreprise/établissement : une entreprise peut disposer de plusieurs établissements. L'entreprise a la même adresse que le siège.

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	454	100,0	43	346	65
Agriculture, sylviculture et pêche	21	4,6	4	16	1
Industrie	38	8,4	1	26	11
Construction	64	14,1	11	49	4
Commerce, transports, services divers	251	55,3	22	205	24
dont commerce et réparation automobile	80	17,6	6	65	9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	80	17,6	5	50	25

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

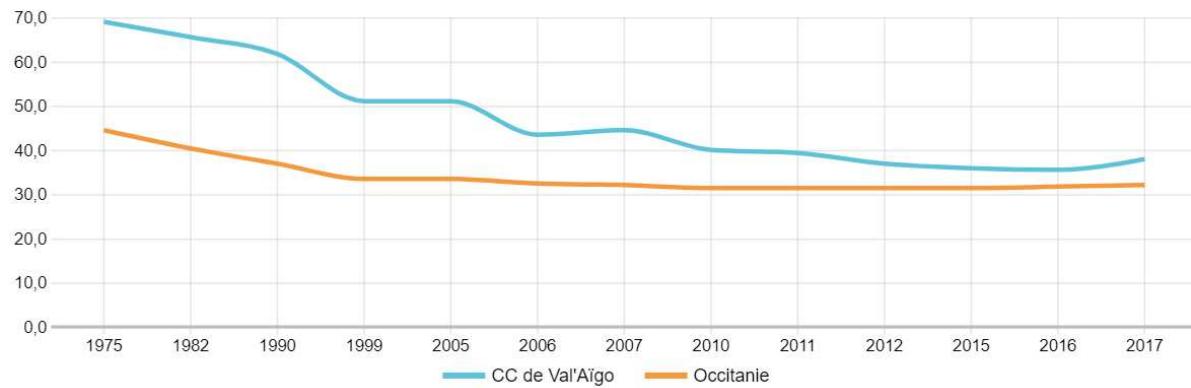
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalife.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

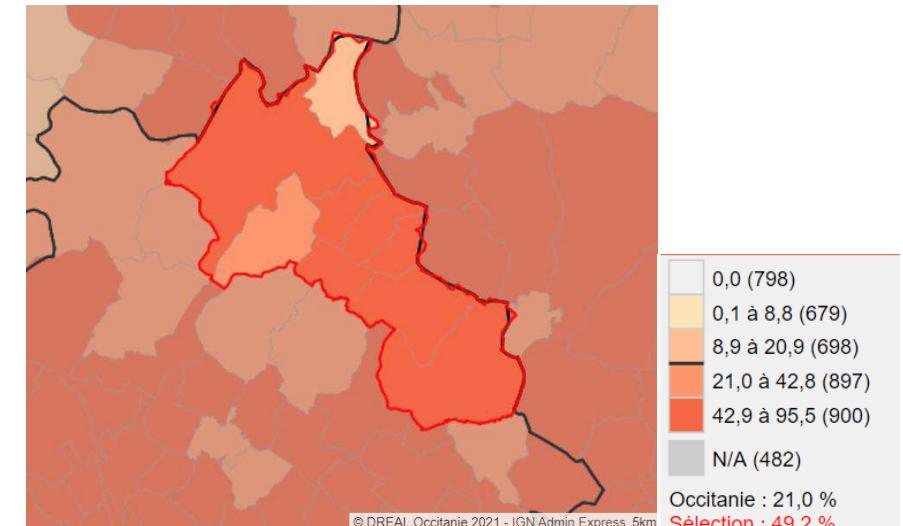
Une économie **historique** ou « **identitaire** » qui interroge sur l'animation de filière

- Une **industrie manufacturière** forte : Lagrange production et VM industries
- **L'industrie du bois** : Lagrange production – Arpavron (Schéma d'Aménagement et de Développement 2016)
- La **fabrication d'équipements électroniques**, mécanique industrielle et de systèmes électriques aéronautiques (Safran, Labinal, etc) (Schéma d'Aménagement et de Développement 2016)
- **Agriculture** : une agriculture principalement céréalière :
 - Presque 50% de la SAU était occupée par des céréales en 2016
 - 1,5% de la superficie agricole utilisée (SAU) était en agriculture biologique (AB) en 2016 – Source Agreste
 - Les données agricoles sont datées ou protégées par le secret statistique sur certaines communes du territoire
 - Le recensement agricole (publication 2022) devrait permettre d'avoir une meilleure lecture de l'agriculture sur le territoire
- Au fil du temps cette économie historiquement productive a vu sa part diminuée par deux sur le territoire au profit de la sphère présentielle

Part des emplois de la sphère présentielle et de la sphère productive - Sphère productive



Part des céréales dans la superficie agricole utilisée (SAU) - source Agreste (%) 2016

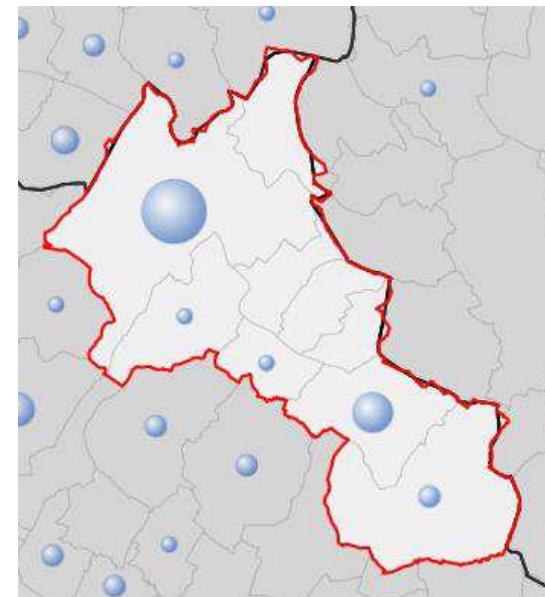


RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalife.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Commerces – un déséquilibre qui s'explique par la D630

- Le diagnostic du Schéma d'aménagement et de développement de 2016 fait état du Poids important du commerce dans l'économie locale
- Pourtant, le commerce n'occupe en 2018 que 12,3% de l'emploi total contre 13% en Occitanie
- Bessières a près de 20% de ses emplois dans ce secteur, Buzet 17% et les autres communes sont à moins de 12%
- On dénombre 30 commerces alimentaires de proximité en 2020 et 5 grandes surfaces
- Cela représente 1,8 commerce alimentaire de proximité pour 1000 habitants contre 2 en moyenne en Occitanie
- Les commerces se concentrent le long de la D630
- Spécialisation sur les commerces et réparation automobile ?



Source : France Découverte,
INSEE, Traitement TA
Les commerçants
indépendants
n'apparaissent pas ici

Commerces alimentaires de proximité - Source : Insee BPE (nb) 2020

	Supérette	Epicerie	Boulangerie	Boucherie	Produits surgelés	Poissonnerie	Total
Bessières	0	0	5	3	0	0	8
Bondigoux	0	0	0	0	0	0	0
Le Born	0	0	0	0	0	0	0
Buzet-sur-Tarn	0	0	2	1	0	0	3
Layrac-sur-Tarn	0	0	0	0	0	0	0
La Magdelaine-sur-Tarn	0	1	0	0	0	0	1
Mirepoix-sur-Tarn	0	0	0	0	0	0	0
Villematier	0	1	0	0	0	0	1
Villemur-sur-Tarn	0	4	8	4	0	1	17

Mis en opportunité mais peut-être un enjeu central pour le territoire : ancrer les entreprises - leur assurer un tissu de services qui répondent à leur besoins (immobilier avec services) et aux besoins de leur salariés (restauration et hôtellerie, commerces, services à la personne, logements, etc)

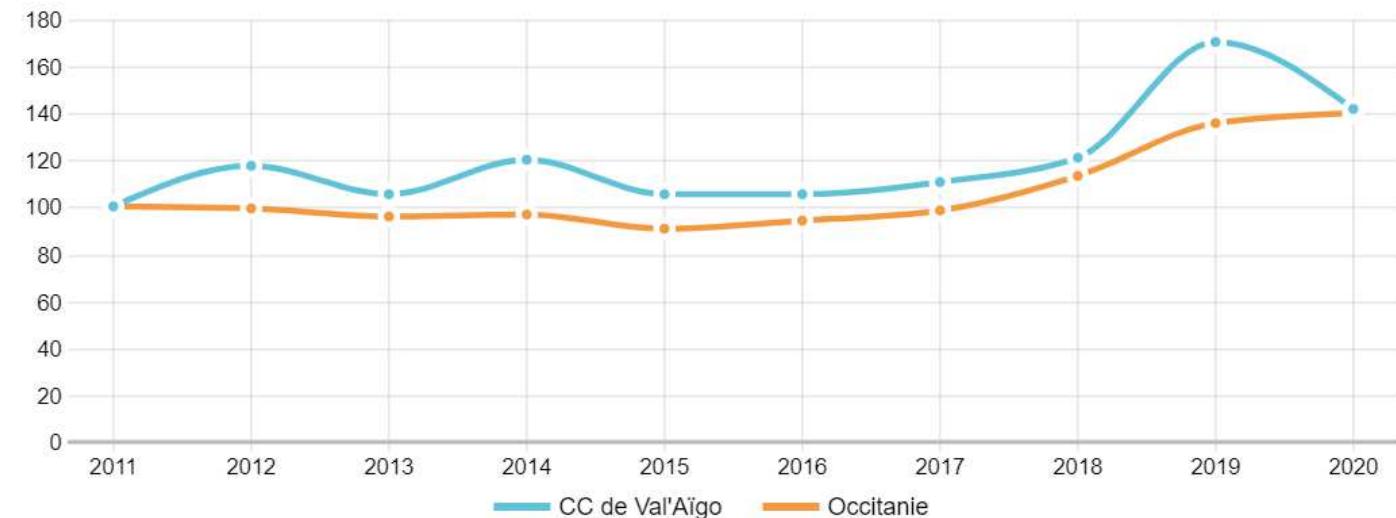
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENT ~~TS~~ DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée Efficacité.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Soutien à l'entrepreneuriat – une création fluctuante, à confirmer et entretenir

- Dans un territoire qui offre moins d'emploi qu'il n'a d'actif, le soutien à l'entrepreneuriat revêt un enjeu majeur pour ne pas dépendre des territoires voisins (adaptation aux nouvelles formes de l'entreprenariat, accompagnement des porteurs de projets).
- 230 entreprises créées sur le territoire en 2019. Le taux de création d'entreprise s'établissait à plus de 18% en 2019, en croissance depuis 2016.
- On observe une dynamique de création plus importante qu'en région qui peut cacher un stock d'entreprises bas et donc un phénomène de ratrappage

Evolution du taux de création d'entreprises (%) 2011-2020



Source : Observatoire des territoires, traitement TA

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIC

Stock 2019 et évolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2019 – sphère marchande hors agriculture *

Emplois – une dynamique positive

- On observe une bonne dynamique économique sur les 10 dernières années, avec une croissance des emplois salariés de 8% de 2009 à 2019
- Cela reste moins fort que la croissance régionale, portée par ses métropoles
- Les secteurs qui portent ce développement sont, par ordre croissant, le commerce (+238), les transports (+112), la construction (+6) et les activités scientifiques et techniques (+42)
- Les secteurs qui pèsent dans l'économie locale se portent donc bien à l'exception de l'industrie électriques, électronique et informatique qui fera l'objet d'un point spécifique

	Salariés en 2019		Evolution du nombre de salariés		Territoire d'étude	Région
	Territoire d'étude	Région	Territoire d'étude	Région		
	Nombre	Part	Part	En %	en VA	en %
Agro-alimentaire	33	1,2%	2,7%	3,1%		1 9,4%
Cokéfaction et raffinage	0	0,0%	0,0%	0,0%		0 -2,0%
Equipements électriques, électroniques, informatiques	603	21,5%	1,6%	-20,1%	-152	-5,3%
Fabrication de matériels de transport	0	0,0%	3,4%	-	0	35,9%
Autres produits industriels	277	9,9%	5,6%	-11,2%	-35	-1,7%
Industries extractives, énergie, eau	103	3,7%	1,9%	-1,0%	-1	5,8%
Construction	204	7,3%	8,5%	46,8%	65	-3,9%
Commerce	493	17,6%	17,8%	93,3%	238	6,1%
Transports	246	8,8%	6,9%	83,6%	112	10,5%
Hébergement et restauration	88	3,1%	5,8%	12,8%	10	23,0%
Information et communication	15	0,5%	3,9%	-	15	33,9%
Activités financières et d'assurance	25	0,9%	2,9%	-75,0%	-75	6,9%
Activités immobilières	11	0,4%	1,4%	-15,4%	-2	-8,2%
Activités scientifiques et techniques ; soutien à l'exploitation	147	5,2%	17,9%	40,0%	42	30,4%
Administrations publiques, défense, enseignement	461	16,4%	15,4%	0,7%	3	12,6%
Autres activités de services	97	3,5%	4,5%	-15,7%	-18	4,4%
Total	2803	100,0%	100,0%	7,8%	203	11,8%

Source : ACCOS, Traitement Terre d'Avance

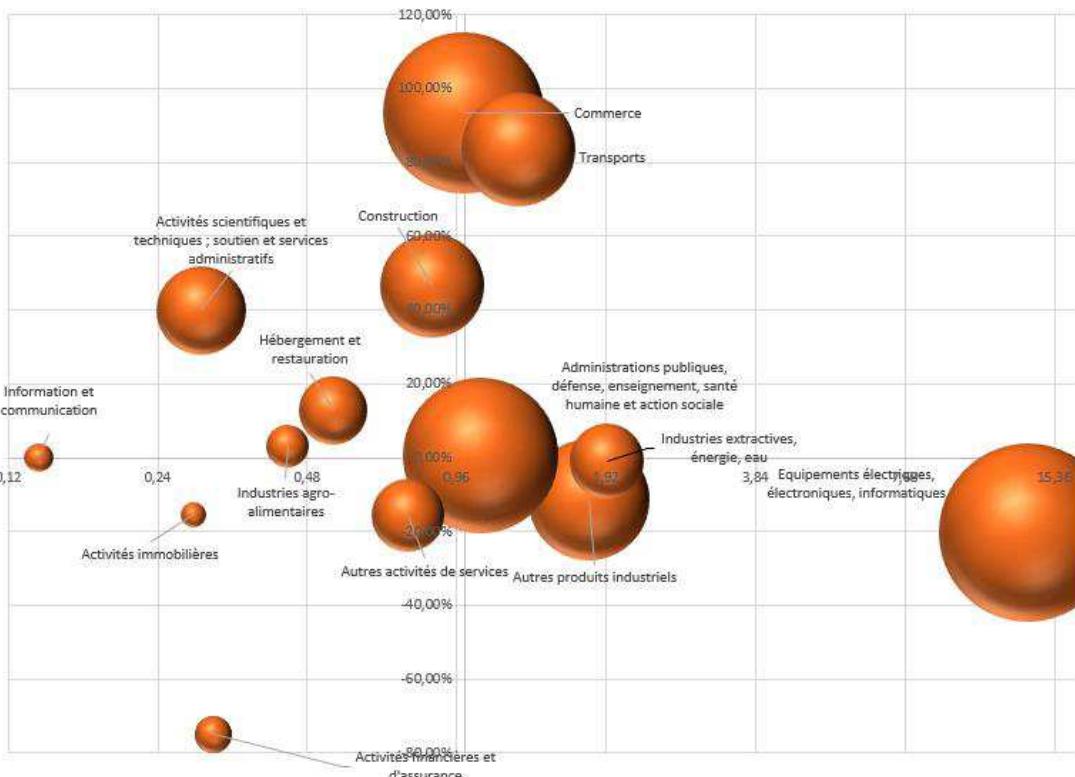
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée Efficacité.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Spécificités – une persistance de l'électronique

- Les équipements électriques, électroniques et informatiques sont une spécificité locale qui pèse 13 fois plus sur le territoire qu'en région
- Le secteur, qui représente plus de 20% de l'emploi local, a perdu plus de 150 emplois entre 2009 et 2019
- Mis à part ce secteur, le territoire comporte peu de spécificité.
- La perte d'emploi du secteur électronique s'explique par la fermeture de l'usine Molex en 2009 et qui comptait environ 300 salariés les années précédentes
- Le territoire reste spécialisé dans le secteur grâce à l'entreprise Safran qui compte plus de 500 salariés à Villemur mais ne cesse de diminuer depuis 2016. **Cette raison s'explique-t-elle par un déploiement sur d'autres sites ? Un manque d'attractivité du territoire pour les salariés de Safran ?**

Graphique de spécialisation économique, emploi salarié, CRTE Val'Aigo Logarithmique 2009-2019



Source ACCOS 2009-2019, traitement terre d'avance

- Les cercles représentent des grandes familles d'activités
- Plus un cercle est gros, plus il pèse en emplois sur le territoire. Ce tableau reprends les chiffres de la page précédente.
- L'axe des abscisses (droite/gauche) représente la spécificité. Plus on va vers la droite, plus l'activité est spécifique, c'est-à-dire qu'elle pèse plus fortement en emplois sur le territoire d'études qu'en région. Au centre, il n'y a pas de sur-représentation et au contraire, à gauche, l'activité est sous spécialisé par rapport à ce qui est observé en région.
- L'axe des ordonnées (haut/bas) représente le dynamisme de l'emploi. Plus on va vers le haut, plus l'activité a gagné des emplois sur la période 2014-2019. En dessous de l'axe des abscisses, cela signifie qu'il y a eu des pertes d'emplois

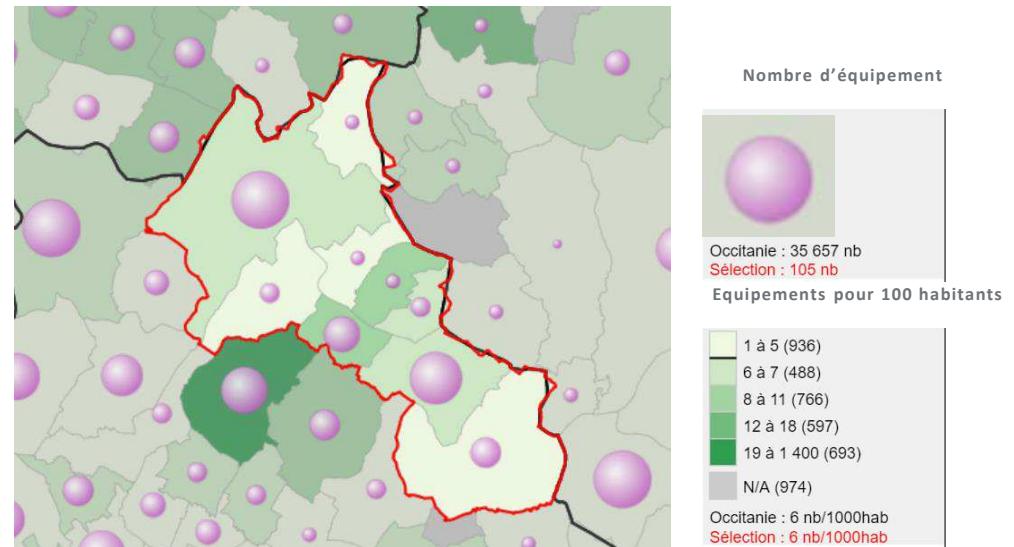
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalife.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

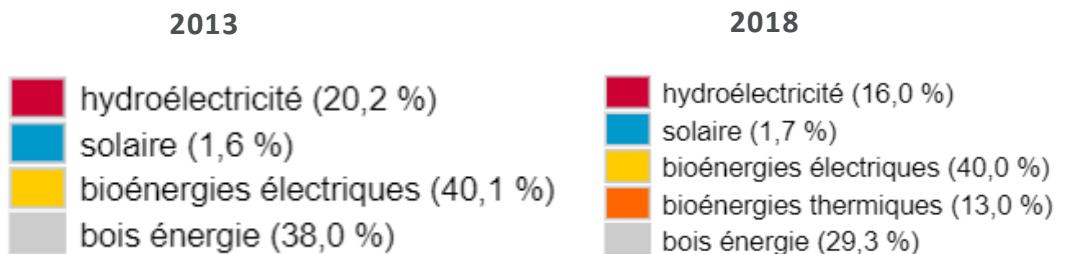
Les spécialisations en devenir : **Tourisme, Agroécologie, Enr, Santé... ?**

- Il semble se dégager des deux contrats BCO du territoire une volonté commune de développer l'offre touristique du territoire notamment :
 - sur le tourisme de pleine nature
 - mais aussi patrimoine historique et industriel (Schéma D'aménagement et de développement)
- L'aménagement du Tarn et les activités de loisirs peuvent permettre à un tourisme excursionniste de se développer, tout en bénéficiant aux habitants en rendant le territoire attractif
- L'offre d'équipements sportifs est dans la moyenne régionale
- L'Agroécologie est également un secteur peu développé qui pose question (Schéma D'aménagement et de développement)
 - 1,5% de la superficie agricole utilisée (SAU) était en agriculture biologique (AB) contre 9,8% en Occitanie en 2016 – Source Agreste
- Le Val'Aigo a vu se développer sa production d'ENR, grâce l'Unité de Valorisation Énergétique sur la zone d'activité de Bessières
- L'hydraulique est également une ENR forte et en développement sur le territoire (Centrale Hydraulique de Bessières, Centrale Hydraulique de Villemur remise à niveau en 2018 et Centrale Hydraulique de l'Escalaire en cours de création)
 - Ainsi, le territoire du Val'Aigo produit 36% de sa consommation d'énergie en ENR (Oréo 2017)
- Santé et services à la population : faible aujourd'hui : pas de demande ou pas d'offre ?

Equipements sportifs (y compris les bassins de natation) (nb) 2019
Et équipements sportifs pour 1000 habitants (nb/1000hab) 2019



Production EnR par source (communes Occitanes) - source OREO



RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalife.com
99_DE-001-243100773-20211216-2021_131-DE

Emploi - Zoom 2020 - un territoire moins impacté à ce jour par la crise COVID

- Le territoire semblait moins impacté en 2020 par la crise sanitaire que la région Occitanie.
- Le Val'Aigo a même connu une croissance de ses emplois salariés de 1%, grâce notamment au commerce.
- Les autres activités de services, qui comprend les emplois intérim, baissent légèrement
- Les équipements électriques continuent leur baisse

Evolution de l'emploi salarié privé sur la période 2019-2020

	CRTE	Evolution de l'emploi 2019-2020	
		En % CRTE	En % Occitan
Agroalimentaire	5	15%	0%
Cokéfaction et raffinage	-	0%	-10%
Equipements électriques, électronique	-35	-6%	-3%
Fabrication de matériels de transport	-	0%	-3%
autres produits industriels	-5	-2%	-2%
Industries extractives, énergie, eau	-7	-7%	0%
Construction	6	3%	2%
Commerce	62	13%	0%
Transports	1	0%	-1%
Hébergement et restauration	5	6%	-10%
Information et communication	2	13%	-2%
Activités financières et d'assurance	-2	-8%	-1%
Activités immobilières	5	45%	-3%
Activités scientifiques et techniques ;	17	12%	-4%
Administrations publiques, défense, e	-6	-1%	2%
RU autres activités de services	-16	-16%	-6%
Total général	32	1%	-2%

Source : ACCOS 2020, traitement Terre d'Avance

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalife.com
99_DE-001-243100773-20211216-2021_131-DE

Zones d'activités – Panorama 2021

- La disponibilité est d'environ 10 ha sur le territoire
- Outre son positionnement stratégique, la Zone d'Activités Pechnauquié III bénéficie d'un cadre de travail où l'environnement naturel et le volet paysager ont été privilégiés (Elan, 2016)
- Le parc d'activités du Triangle cible des projets industriels à forte demande énergétique en proposant une ressource en chaleur à coût très réduit (Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de DECOSET, exploitée par Éconotre (groupe Suez) qui met à la disposition des entreprises du parc économique du Triangle, situé à Bessières, un réseau de chaleur alimenté par l'incinération des déchets ménagers)

1

Nom de la zone	Commune	Surface actuelle	Disponibilités	Extensi on
Pechnauquié III	Villemur	50 ha	9 ha à rediviser car d'un seul tenant à ce jour	
Le parc d'activités du Triangle	Bessière	40 ha	6ha qui seront pris à hauteur de 5-6 ha par le nouveau centre de tri d'Eco-set	Liaison entre ces deux zones envisagée

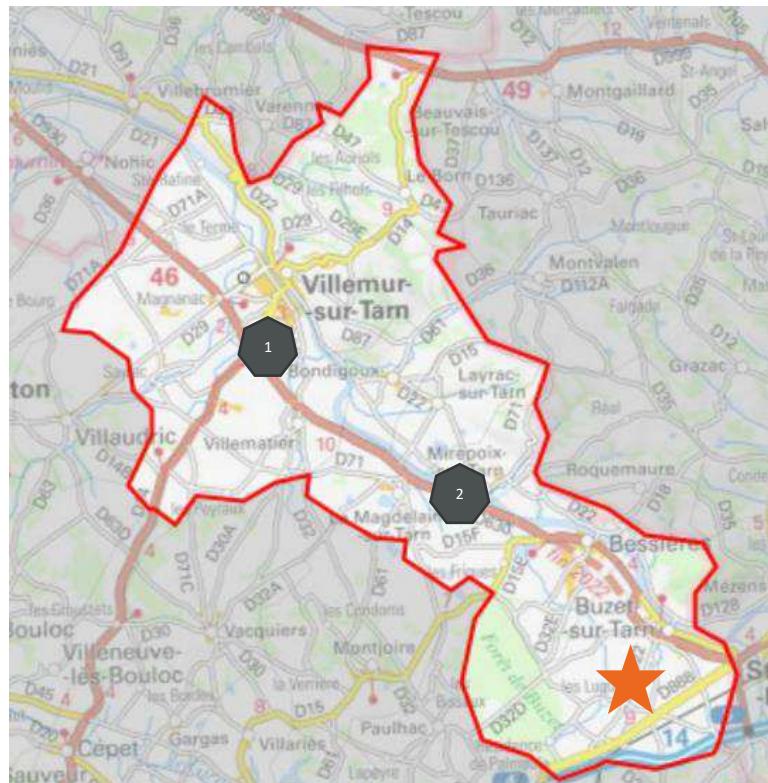
2



Les Portes du Tarn: Situé entre les départements de la Haute-Garonne et du Tarn, le parc d'activités des Portes du Tarn s'étend sur 198 hectares autour des communes de Saint-Sulpice-la-Pointe et **Buzet-Sur-Tarn**

Le parc est porté par une société anonyme de droit privé

Carte des ZAE



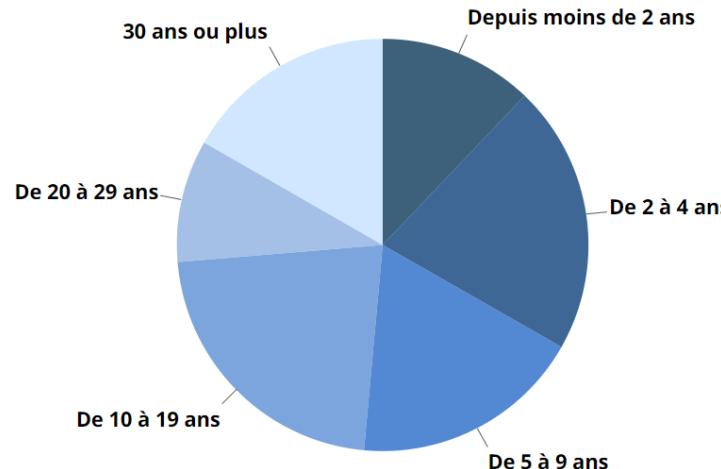
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalife.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Attractivité - une dynamique globale qui cache des difficultés

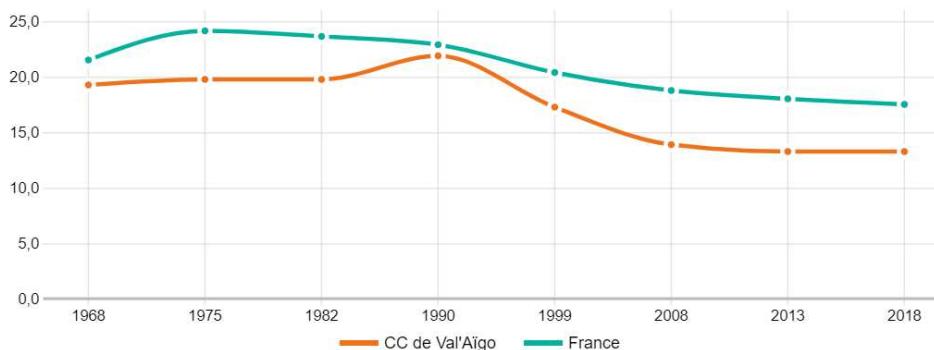
- Un indice de jeunesse plus faible qu'au niveau national, qui s'explique par une difficulté à retenir les jeunes adultes
- Le Val'Aigo a accueilli 893 ménages de 2016 à 2018 soit un rythme d'environ 450 ménages par an
- 39% de ces nouveaux ménages se sont installés à Villemur-sur-Tarn et 27% à Bessières
- La taille moyenne de ces ménages étaient de 2,2 personnes soit 1000 nouveaux habitants par an
- Les disparités d'attractivité entre les communes du Val'Aigo ont tendance à renforcer également les disparités de densité de population : 172 habitants/km² à la Magdalaine-sur-Tarn contre 43,6 à Layrac-sur-Tarn ou encore 52,5 à Le Born
- Ces communes, plus rurales, ont aussi une population plus vieillissante

Ancienneté d'emménagement des ménages 2018



Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

Evolution du nombre de 15-29 ans – Indice base 100



- Une part importante de nouveaux arrivants sur le territoire
- Des difficultés à retenir et à attirer des populations jeunes, en particulier les moins de 30 ans

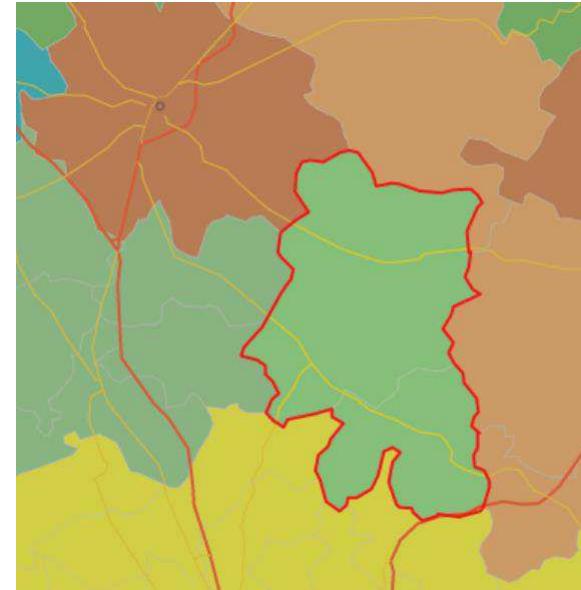
RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalife.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Un cadre de vie contrasté

- La « qualité de vie » est un élément difficilement mesurable car il n'est pas possible de s'accorder sur sa définition. Toute tentative est donc imparfaite
- Cependant, l'INSEE a tenté de mettre en place un indice basé sur une trentaine d'indicateurs
- La catégorie de l'EPCI, en vert sur la carte cumule des indicateurs peu favorables à la qualité de vie. Elle s'en distingue toutefois par un caractère moins urbain (plus faible niveau d'artificialisation des sols), moins de familles monoparentales et très peu de personnes vivant dans des logements suroccupés. L'accès aux équipements y est également moins rapide et la densité de médecins généralistes, plus faible.
- Cependant la situation de ces territoires est plus favorable en termes d'emploi (taux d'activité plus élevé) même si l'emploi peut être plus distant et sa rémunération moyenne

Qualité de vie dans les territoires



territoires de vie très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés (204)
territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques (319)
territoires de vie denses et riches, présentant d'importantes disparités femmes / hommes (46)
territoires de vie plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain (318)
territoires de vie plutôt denses en situation peu favorable (388)
territoires de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire (496)
territoires de vie isolés, peu urbanisés, hors influence des grands pôles (261)
territoires de vie autour de villes moyennes offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables (645)

Description : Cette typologie a été établie d'après une trentaine d'indicateurs représentatifs des caractéristiques individuelles, en lien avec des critères socio-économiques (revenus, emploi, logement, etc.) et des aménités du cadre de vie dans les territoires (accès aux équipements et aux services, qualité de l'environnement, liens sociaux, etc.).

RELANCE ECONOMIQUE : LES CHIFFRES CLES DU TERRITOIRE



4 807

Emplois au lieu de travail



62

L'indice de concentration d'emploi est de 62 ce qui signifie qu'à minima 38% des actifs du territoire doivent en sortir pour travailler



8/100

Le Save-au-Touch comptait 7 entreprises pour 100 habitants contre 10 entreprises pour 100 habitants en région



62,1 %

Emplois dans la sphère présentielle, qui n'augmente plus depuis 2007

Région : 69%



9,8 %

Taux de chômage 2018

Région : 14,6%



7,8 %

Evolution de l'emploi salarié de 2009 à 2019

Région : 11,8%



93,3 %

Evolution de l'emploi salarié dans le commerce entre 2009 et 2019

Région : 6,1 %



1,5 %

D'exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique

Région : 9,8%

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIC

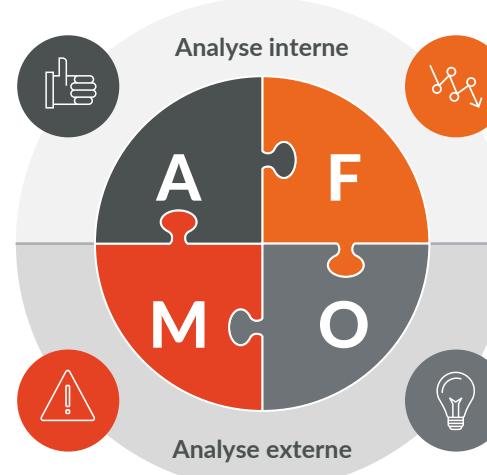
REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalife.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

CONTRIBUER À
LA RELANCE
ÉCONOMIQUE

En bleu : les éléments
AFOM d'Elan

PRINCIPAUX ATOUTS

- Une croissance économique : emplois salariés +7,8% sur 10 ans qui accompagne l'attractivité résidentielle (+8 % d'habitants sur la période) et qui se traduit en premier lieu par une croissance dans les activités de services et commerciales, dans le bâtiment et les loisirs.
- Un territoire qui offre du foncier en quantité importante dans l'aire d'influence de la métropole toulousaine avec une connexion autoroutière facilitée
- Un secteur industriel historiquement présent avec un tissu productif bien développé (réseau de sous-traitance, qualification des emplois, etc.) et un bassin de compétences productifs historiques.
- Une aide à l'immobilier des entreprises (mais pas encore de sollicitation à ce jour) et 2 tiers-lieux



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Un territoire qui n'optimise pas ses capacités foncières et qui ne travaille pas sur la complémentarité et sur une programmation cohérente de ces espaces économiques
- Un manque d'ouverture du territoire aux dynamiques économiques à l'œuvre sur le Grand Montauban
- L'absence d'une stratégie partagée de développement économique, avec une logique de projet au gré des opportunités sans une réflexion en matière d'essaimage/percolation territoriale (Serres maraîchères, Parc Kélonis, pôle agricole Porte du Tarn, etc.
- Des flux pendulaires qui ne se justifient pas en termes de niveaux de qualification des publics entrant/sortant
- Un manque d'attractivité auprès des jeunes

RELANCE ÉCONOMIQUE : ÉLÉMENTS SCOT DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalife.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

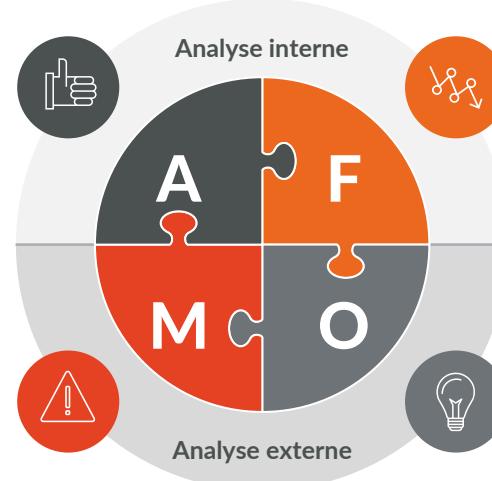
CONTRIBUER À
LA RELANCE
ÉCONOMIQUE



En bleu : les éléments
AFOM d'Elan

PRINCIPALES MENACES

- Fragilité du bassin industriel basé sur des gros donneurs d'ordres dont l'implantation n'est pas garantie à long terme (Labynal)
- Un territoire disqualifié par rapport aux territoires voisins qui ne parvient pas à capitaliser ni sur ses atouts productifs, ni sur ses atouts résidentiels
- La baisse du nombre de salariés de Safran qui interroge : recours à de l'intérim, manque d'attractivité du territoire ou redistribution sur d'autres sites ?
- L'affaiblissement de l'agriculture locale, liée au vieillissement des chefs d'exploitations : à creuser avec le recensement agricole qui devrait arriver en 2022



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Un SCOT qui incite à penser collectivement l'accueil de nouvelles populations
- Développement d'une stratégie d'offre autour de Pechnaudié III, Zone du Triangle et ZIR Portes du Tarn
- Rendre le Tarn Navigable et y développer des activités économiques (transport) et touristique
- Le numérique qui offre de nouvelles perspectives en terme de télétravail et d'attractivité auprès de TPE et PME toulousaine
- Une saturation du Foncier à Montauban et Toulouse permettant d'attirer de nouvelles activités sur les ZAC du territoire, génératrices d'emplois

SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Volet relance économique

CONTRIBUER À LA
RELANCE
ÉCONOMIQUE



RÉGÉNÉRER LE POTENTIEL PRODUCTIF DU TERRITOIRE

Agir en faveur du rééquilibrage productif/résidentiel des activités et des emplois (artisanat de production, petite industrie, agriculture, ...) en s'appuyant sur les ressources territoriales encore présentes : emploi et compétences, appétence entrepreneuriale, solutions d'accueil (foncier, friches), proximité de Toulouse et Montauban, ...



DIVERSIFIER LES POSSIBILITÉS DE CAPTATIONS DE REVENUS

Saisir les différentes opportunités de diversification des activités économiques et notamment celles propices à la captation de revenus : activités touristiques (cf. navigabilité du Tarn, agrotourisme, ...), production énergétique, ... Une dynamique à conforter par la diversification des cibles en matière d'attractivité : ex. populations de retraités



FAVORISER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES FLUX DE REVENUS

Renforcer l'ancrage local de l'économie et des pratiques de consommation : réflexe d'achat local, circuit économique local, structuration des débouchés en circuits courts, effet levier par la commande publique, ...

LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE



TERRE D'AVANCE

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

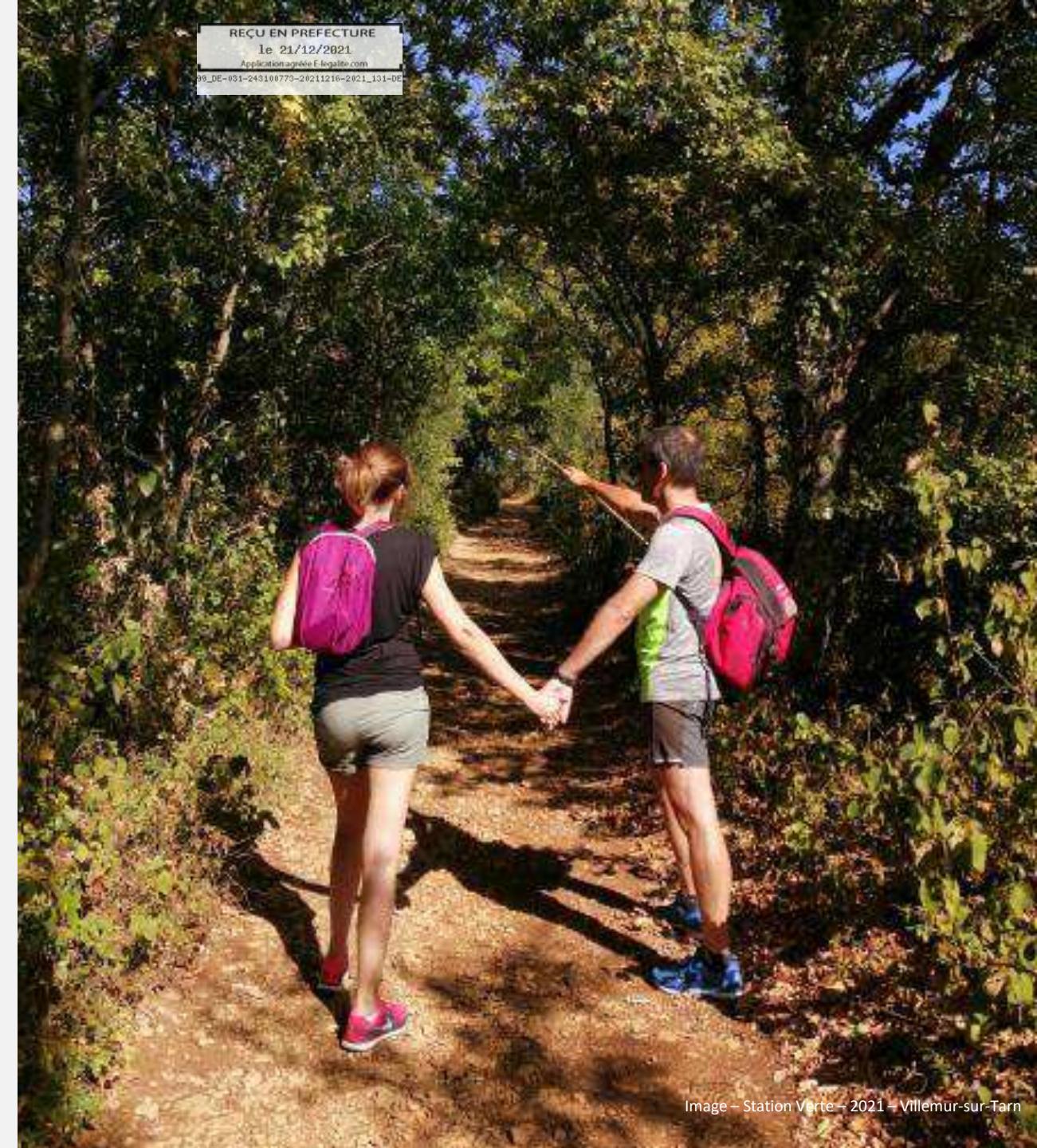


Image – Station Verte – 2021 – Villemur-sur-Tarn

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

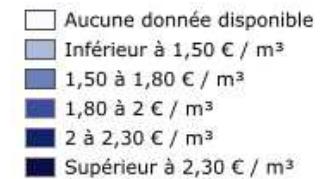
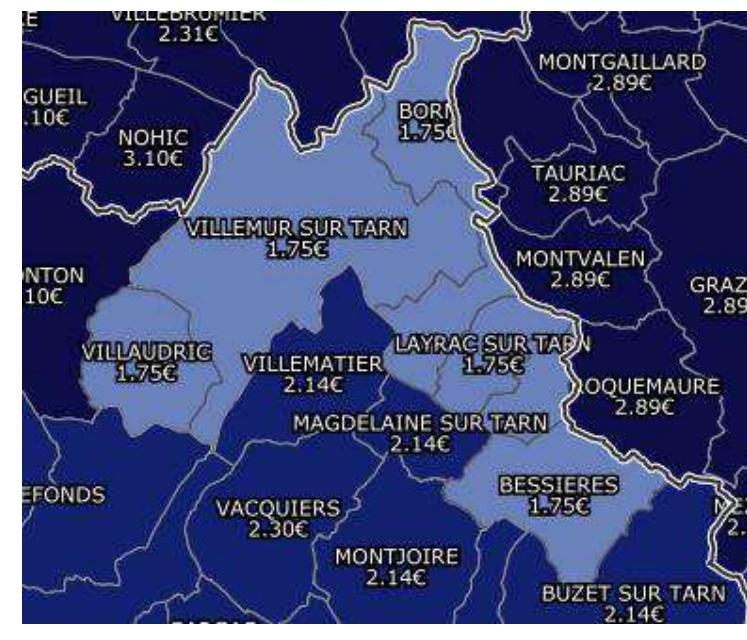
L'Eau - un enjeu critique et partagé par l'ensemble du territoire du CRTE :

- Le prix de l'eau est globalement bas sur le territoire, en comparaison avec les territoires voisins – le prix du m³ est compris entre 1,75 et 2,14 lorsque les communes voisines sont supérieures à 2 € voir 2€30
- La proportion des cours d'eau de surface en bon ou très bon état écologique était de 12,5% en 2019 contre 50,5% en Occitanie (CEREMA)

Risques d'inondations et de sécheresse :

- Le centre historique de Villemur (rive droite et gauche) est exposé à des risques d'inondation
- L'agriculture céréalière du territoire risque d'être concernée par des épisodes de plus en plus fréquents de sécheresse
- Le territoire de la communauté de communes est régulièrement frappé par des fortes pluies qui engendrent des dégâts importants. Le SCoT-NT va réaliser une cartographie des zones vulnérables aux fortes pluies en 2019. L'augmentation de la population nécessite d'intégrer les eaux pluviales dans l'urbanisme des communes. (Source : PCAET)

Derniers prix de l'eau (potable) renseignés en France



Source : Open.Date
EAU France,
Traitement Terre
d'Avance, 2021

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DIAGNOSTICS

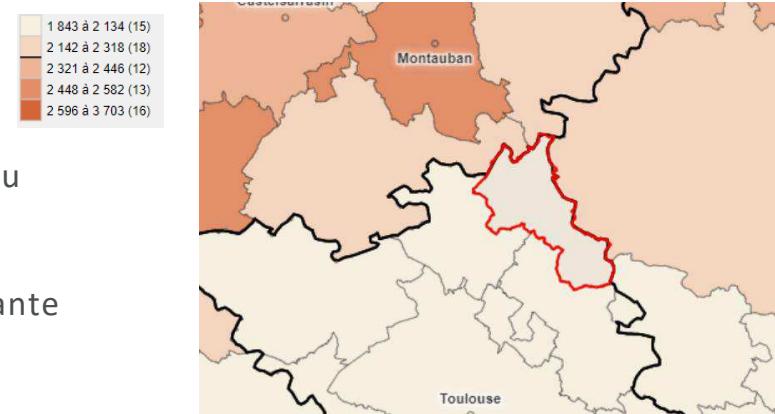
REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Energie – Lutte contre les pollutions

ZOOM consommation d'énergie

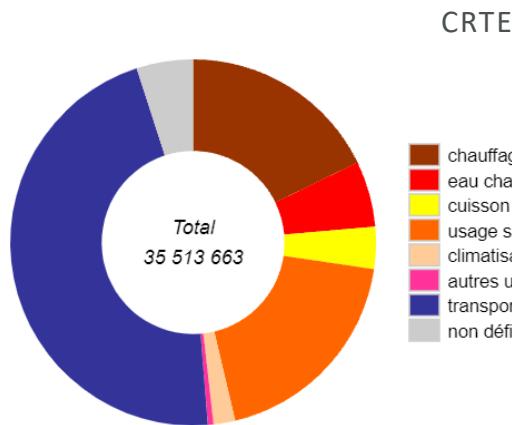
- La facture énergétique par habitant est moins élevée sur le territoire du CRTE du Val'Aigo (2 044 €) qu'au niveau de la moyenne régionale (2 321 €)
- On observe que le chauffage et climatisation occupent une place moins importante qu'en Occitanie dans la consommation d'énergie
- Les transports routiers sont quant à eux supérieurs
- Le secteur résidentiel est plus énergivore qu'en région – cela peut s'expliquer en partie par un développement moindre des autres secteurs

Facture énergétique par habitant - source OREO-DREAL (Euros)2017



Source : OREO,
DREAL,
Traitement
Terre d'Avance

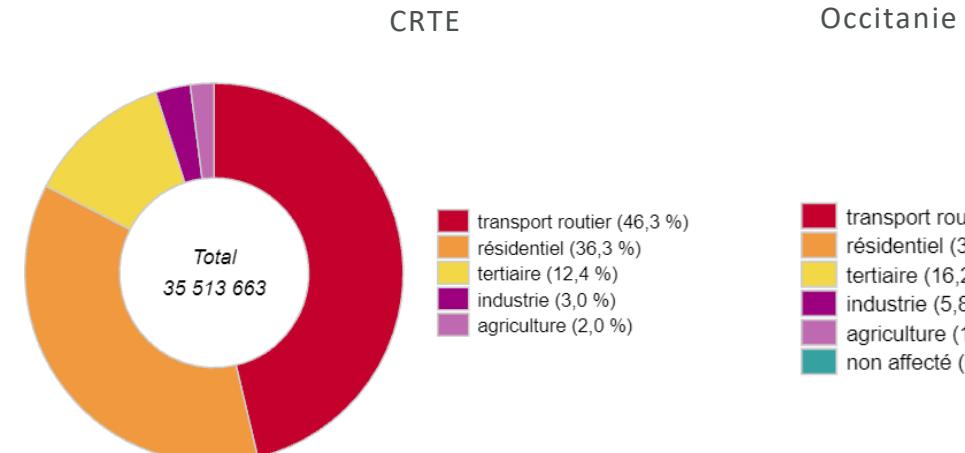
Consommation d'énergie par usage - source OREO (MWh)2017



Occitanie

chauffage (18,1 %)
eau chaude sanitaire (5,3 %)
cuisson (3,3 %)
usage spécifique (17,6 %)
climatisation (2,3 %)
autres usages (0,8 %)
transport routier (45,0 %)
non défini (7,7 %)

Facture énergétique par secteurs - source OREO (MWh)2017



Occitanie

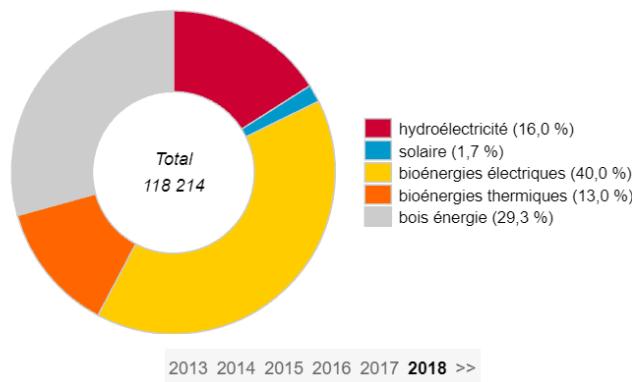
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

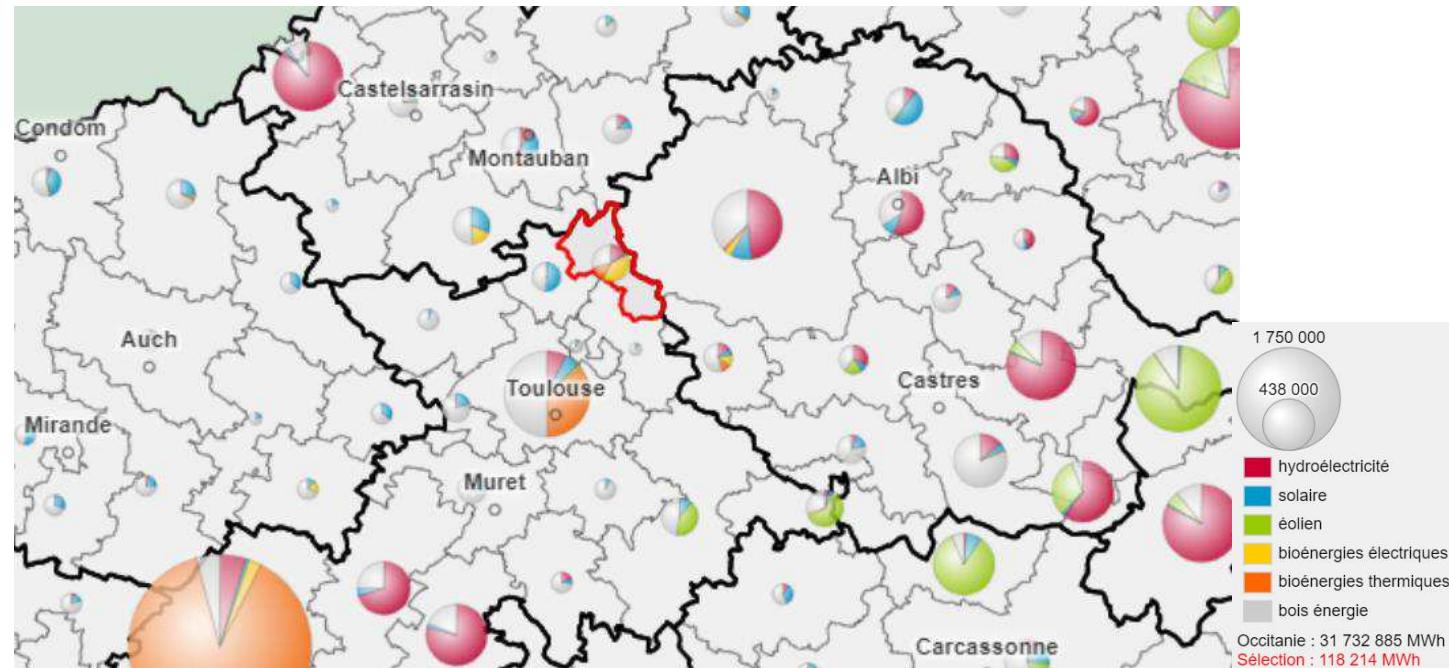
Energie – Lutte contre les pollutions

ZOOM énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables par source, CRTE, 2018



Production EnR par source (communes Occitanes) - source OREO (MWh)2018



- Le Territoire produisait en 2018 un total de 118 214 Mégawattheure soit 6,7 MWh par habitant (contre 5,3 MWh par habitant en Occitanie)
- 40% des ENR produites sur le territoire du CRTE provenaient de la ressource bioénergie électriques

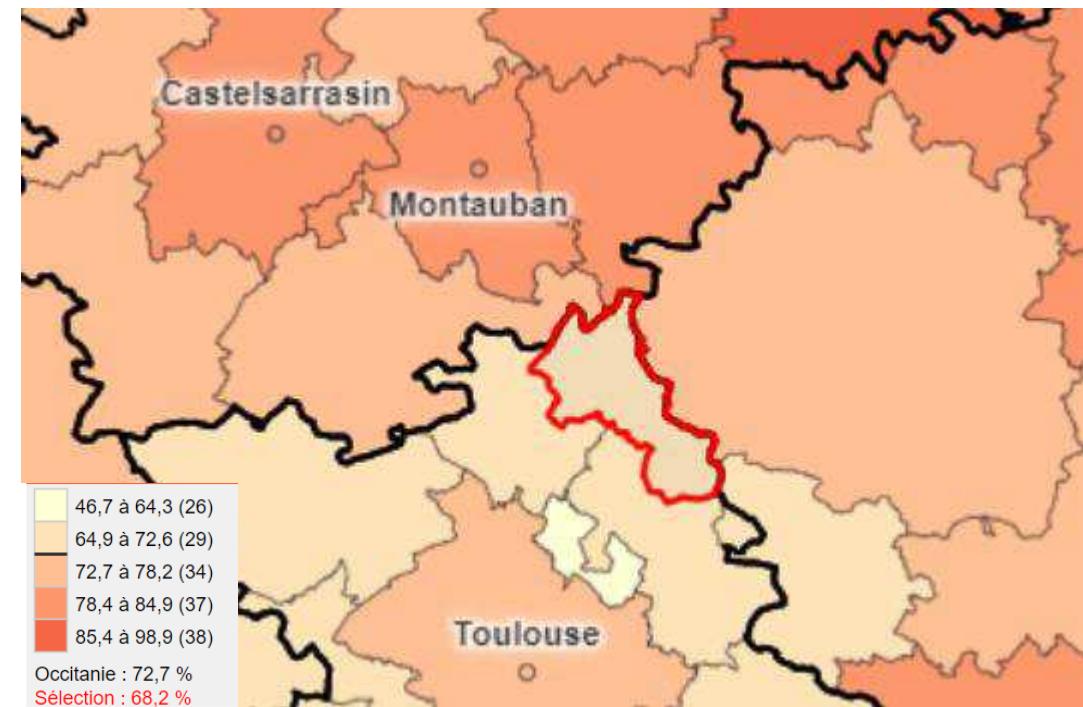
Source : Picto-Occitanie, 2018, Traitement TA

Energie – Lutte contre les pollutions

ZOOM Habitat – des logements peu énergivores

- 68,2% des logements sont qualifiés d'énergivores dans la base DPE contre 72,7% en Occitanie
- A noter 12,6% des logements du territoire ont un DPE contre 10,9% en Occitanie. Ces chiffres donnent donc une tendance mais doivent être interprétés avec prudence
- Si l'on se concentre uniquement sur les logements très énergivores (F ou G), ce taux passe à 7,6% sur le territoire du CRTE contre 9,7% en Occitanie

Part des logements énergivores dans la base DPE - source : ADEME (exploitation DREAL) (%)



Source : ADEME, DREAL, traitement terre d'Avance

Energie – des objectifs ambitieux du SCOT menacés par les transports routiers et une production faible d'ENR

- Le territoire du Val'Aigo a une faible consommation d'énergie par habitant, par comparaison à la moyenne régionale, ce qui peut s'expliquer par un taux plus faible de logements énergivores
- Le ENR sont encore faiblement développées, à ce jour
- Les GES par habitants sont plus faible qu'en Occitanie mais 64% d'entre eux proviennent du transport routier (2017) ce qui augmente depuis 5 ans et est supérieur à la moyenne régionale
- La réduction des GES passe donc vraisemblablement pas une réduction des déplacements, notamment des flux de travailleurs (80% des actifs travaillent hors de leur commune contre 60 % en Occitanie – 2018)

Les objectifs du SCOT déclinés pour le Val'Aigo :

- Diminuer de 27 % les consommations énergétiques de l'ensemble du territoire entre 2014 et 2050, soit, compte tenu de l'attractivité démographique du territoire, une diminution de 57 % par habitant. Des objectifs chiffrés sont fixés pour chaque secteur pour décliner cet objectif;
- Multiplier par 4 d'ici 2050 les productions d'EnR du territoire, principalement par l'énergie photovoltaïque, l'énergie issue des déchets, la méthanisation et la biomasse ;
- Couvrir par les productions locales d'EnR 76 % de la consommation d'énergie en 2050 ;
- Diminuer les émissions de GES du territoire de 53 % entre 2014 et 2050, soit de 70 % par habitant sur cette même période

- D'après le diagnostic du PCAET de la communauté de communes Val'Aigo, le territoire a un potentiel biogaz de 26,9 GWh soit l'équivalent de 3 unités territoriales traitant chacune 12 000 tonnes de matières brutes annuellement. Au printemps 2018, une enquête communale a permis d'identifier 21 sites intéressants pour le développement de la méthanisation (principalement des exploitations agricoles).
- Potentiel de production photovoltaïque de la communauté de communes : 27,4 GWh 4 projets de centrales photovoltaïque en projets : Centrale au sol de Buzet (5,8 MW - 6,5 ha), Centrale au sol de Bessière (11 MW - 11 ha), Ombrière photovoltaïque à Bessières (1 560 m² - 230 MW) et Centrale en toiture à Layrac-sur-Tarn.

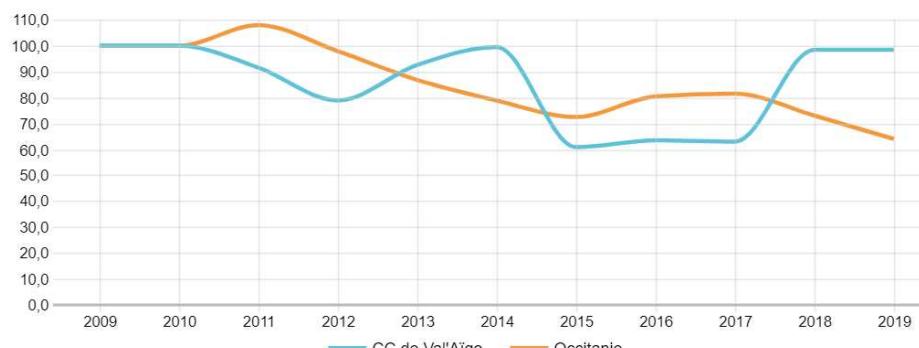
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DE DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

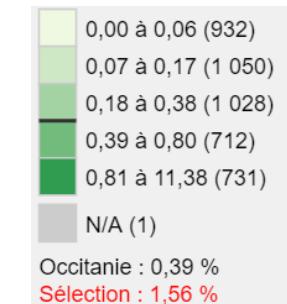
Artificialisation des sols

- 1,56 % du territoire a été artificialisé sur 10 ans contre 0,39% en Occitanie
- En 2018, 9,8% du territoire était artificialisé contre 4,8% en Occitanie
- On observe que les communes du Sud restent moins artificialisées que celles du Nord
- 11,6 % de la surface artificialisée sur cette période l'était pour de l'activité (soit 58HA) contre 19,8% en Occitanie. Cependant, l'interprétation doit être précisée :
 - Des surfaces d'exploitation agricoles, et des services publics sont comptabilisées dans ces espaces
 - Des surfaces aménagées, mais non construites sont considérées comme un changement d'usage et donc, de la consommation foncière
- Inversement, 85,2 % de la surface artificialisée sur cette période l'était pour de l'habitat contre 72,1% en Occitanie

Evolution de l'artificialisation sur 10 ans



Flux d'artificialisation entre 2009 et 2019 (source: Observatoire national de l'artificialisation) (ha) et Part de la surface totale du territoire artificialisée entre 2009 et 2019 (source: Observatoire national de l'artificialisation) (%)



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols,
Traitement Terre d'Avance

Notons que l'outil du CEREMA "carto friches" ne fait pas apparaître de friches sur le territoire, mais est-ce une réalité ?

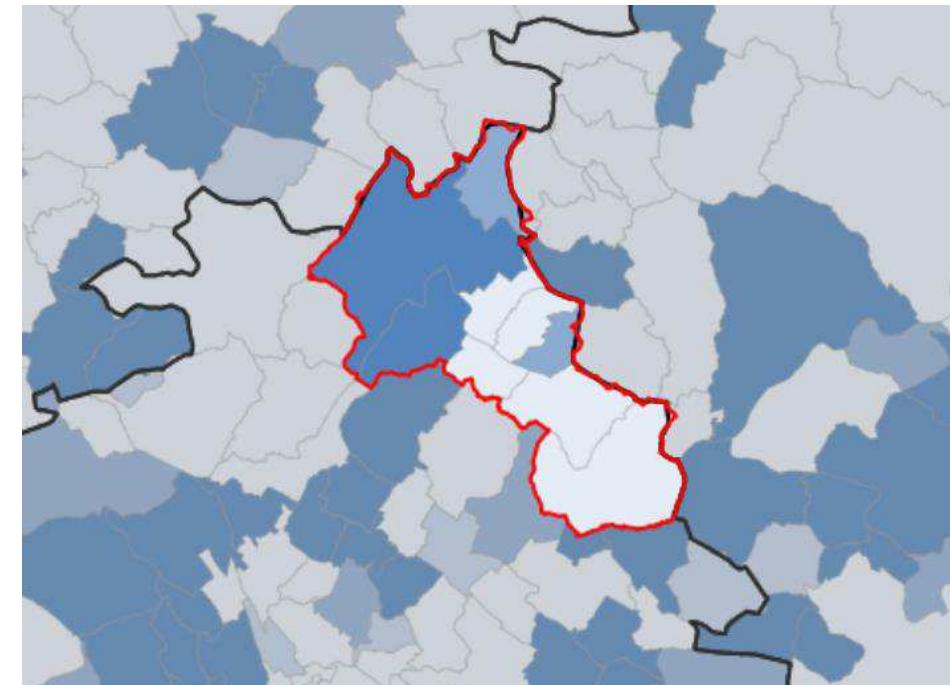
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

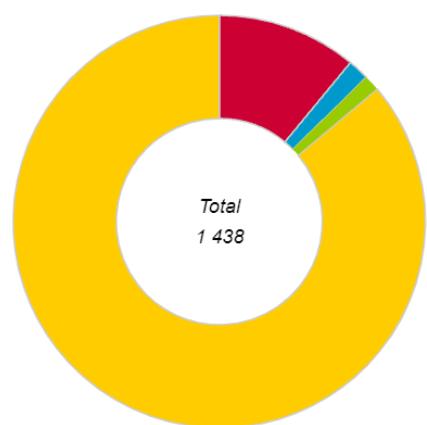
Artificialisation des sols

- L'artificialisation ralentie moins sur le CRTE qu'en région sur cette période
- Surtout, le Nord du territoire voit l'artificialisation s'accélérer sur la période
- Le territoire tend vers le développement d'une gestion économe de l'espace, passant par la densification, le renouvellement urbain, la renaturation, le renforcement de l'armature territoriale avec la revitalisation des bourgs-centres

Ralentissement ou progression de l'artificialisation entre le début et la fin de période



Répartition des sols artificialisés selon les usages en 2018 (source: fichiers fonciers 2018 - calculs DREAL)



CRTE

Activité (11,0 %)
Mixte (1,7 %)
Non bâti (1,3 %)
Résidentiel (86,1 %)

Occitanie

Activité (19,0 %)
Mixte (3,5 %)
Non bâti (3,6 %)
Résidentiel (73,9 %)

(<1 : ralentissement ; >1: accélération) (source: Observatoire national de l'artificialisation)

0,00 à 0,79 (2 530)
0,80 à 0,99 (323)
1,00 à 1,19 (274)
1,20 à 1 735,80 (1 164)
N/A (163)
Occitanie : 0,79
Sélection : 0,83

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-24310773-20211216-2021_131-DE

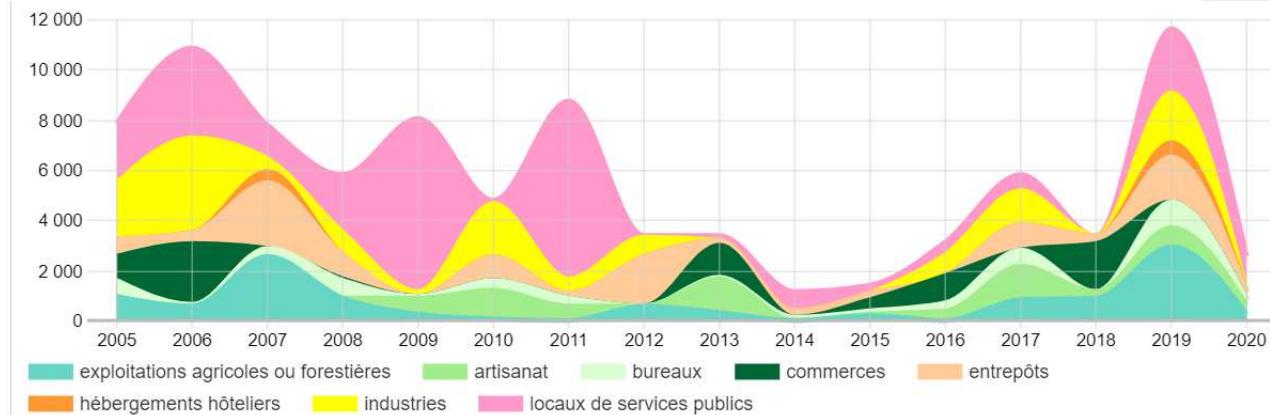
Artificialisation des sols

Une consommation foncière suffisante pour les besoins mais à ajuster aux dynamiques Nord/sud :

- Les exploitations agricoles ou forestières prennent une place importante dans les constructions de nouveaux locaux, ce qui est habituel sur des territoires ruraux de ce type
- La construction de locaux ne faiblit pas fortement contrairement à ce que l'on peut observer sur d'autres territoires.
- L'année 2019 est exceptionnelle (en m² de SP), liée à la réalisation de locaux industriels et de services publics.
- 6 172 m² de surface plancher dédiés aux locaux d'activités construits en 2019
- Sur 10 ans, la construction de locaux d'activités en artisanat, bureaux, commerces, entrepôts, et industries représente 30 000 m² de SP. Nous estimons une consommation foncière d'environ 7 ha pour 10 ans. Ainsi, en raisonnement purement quantitatif, le stock existant sur le territoire à ce jour (une douzaine d'ha) répondrait à 10 à 15 ans de besoins, si les tendances se poursuivent.
- Des solutions existent cependant : en densifiant les parcelles ou en ayant recours à du réinvestissement urbain.

Les Portes du TARN, situées entre Saint-Sulpice et Buzet devraient faire évoluer l'offre foncière au niveau de l'EPCI et créer un impact pour les entreprises locales, les habitants et les communes

Répartition de la surface de plancher totale des locaux commencés, par secteur (m²) 2005-2020



Source : Sitadel, ODT, Traitement Terre d'Avance

Tableaux 2010-2020 des m² SP par activités (total des 10 années) hors locaux agricoles

	Artisanat	Bureaux	Commerces	entrepôts	hébergements hôteliers	industries	Total	Total en %
2010	1124	420	0	967	0	2096	4607	15%
2011	577	287	46	151	0	602	1663	6%
2012	0	0	0	2020	0	769	2789	9%
2013	1388	51	1296	190	0	0	2925	10%
2014	0	140	0	230	0	0	370	1%
2015	72	111	431	288	0	0	902	3%
2016	355	353	1082	5	0	810	2605	9%
2017	1349	601	0	1020	0	1349	4319	15%
2018	209	0	1922	364	0	0	2495	8%
2019	782	1024	0	1752	614	2000	6172	21%
2020	390	230	0	283	0	0	903	3%
Total sur 10 ans	6246	3217	4777	7270	614	7626	29750	100%
Total en %	21%	11%	16%	24%	2%	26%		100%

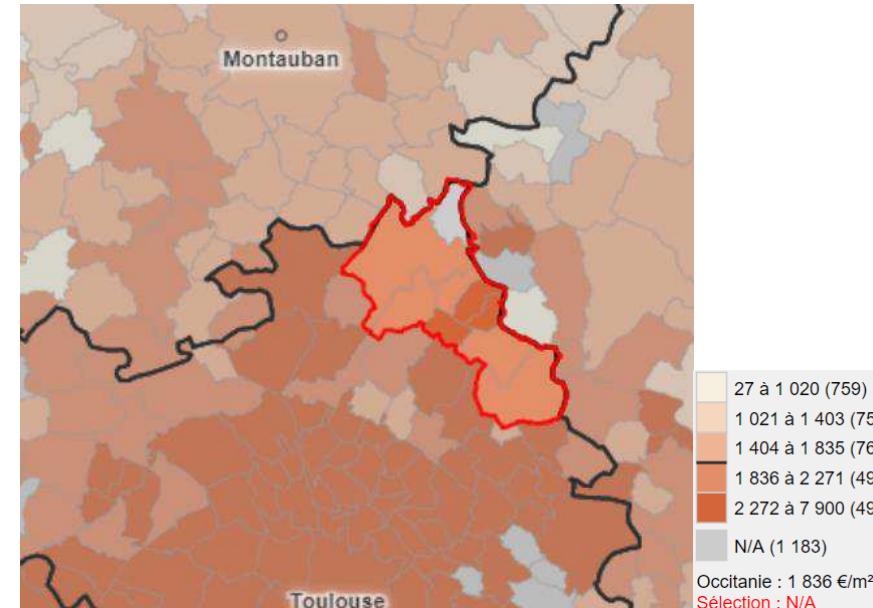
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Artificialisation et logements – un équilibre entre la demande et la réduction de l'artificialisation

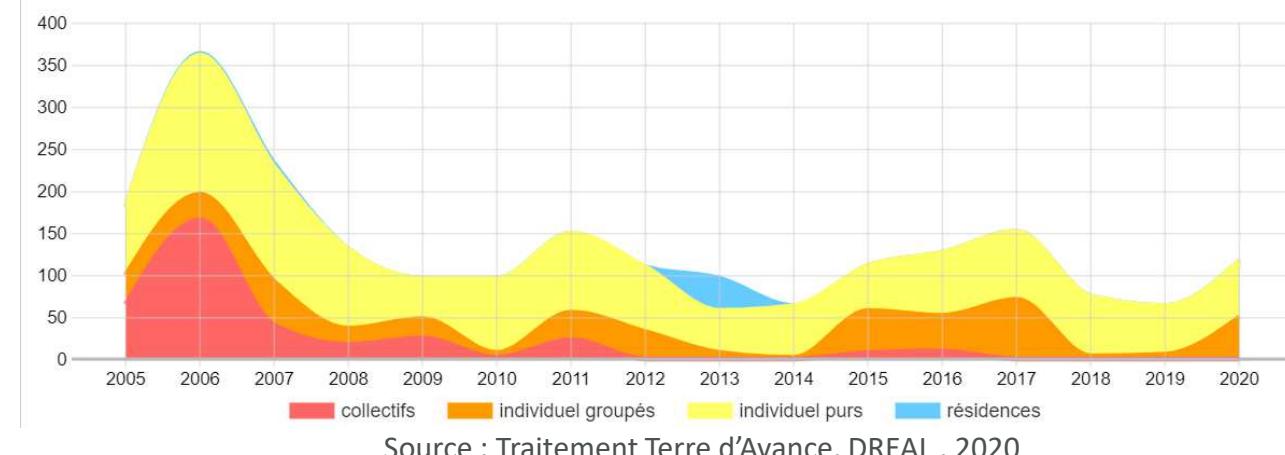
- 85% des surfaces artificialisées l'était pour de l'habitat (entre 2010 et 2020) contre 70,8% en Occitanie
- En moyenne, chaque logement supplémentaire entre 2013 et 2018 artificialisait 1362 m² contre 442 en moyenne en Occitanie (7,3 logements par hectare artificialisé contre 22,6 en Occitanie)
- L'habitat collectif semble avoir totalement disparu (en logements commencés) depuis 2017 tout comme les résidences
- La question qui demeure en suspend, est comment concilier l'attractivité du territoire qui repose sur un accès à la propriété relativement accessible face à l'impératif de réduction de l'artificialisation

Prix médian au m² des maisons de plus de 5 ans (€/m²) 2019



Commune	Prix médian en €
Bessières	1 956
Bondigoux	2 219
Le Born	N/A - résultat non disponible
Buzet-sur-Tarn	2 067
Layrac-sur-Tarn	2 352
La Magdalaine-sur-Tarn	2 281
Mirepoix-sur-Tarn	2 326
Villematier	2 124
Villemur-sur-Tarn	1 916

Répartition par type des logements commencés

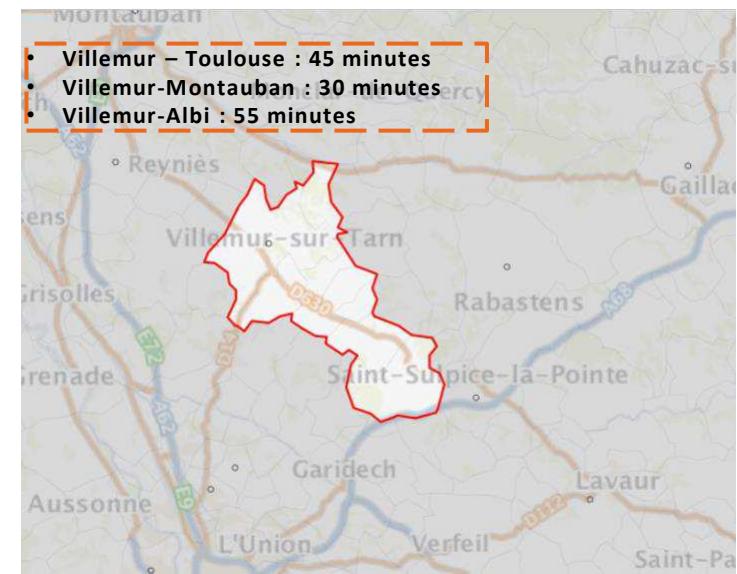


TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DE DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Mobilité et démobilité – des opportunités liées au déploiement du numérique

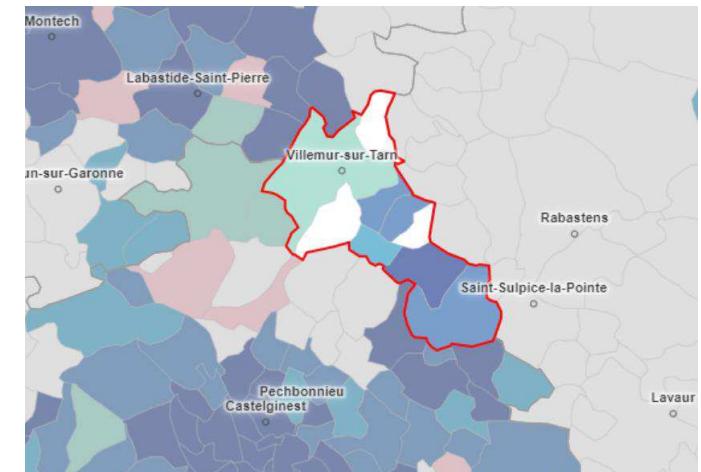
- Comme présenté en introduction, les mobilités constituent un enjeu majeur sur ce territoire qui vient structurer l'ensemble de ses indicateurs :
 - Un territoire traversé par la D630 entre Lavaur et Montauban
 - Une connexion à Toulouse par la D14 ou l'A62
 - Quid de l'utilisation de la gare de Saint Sulpice ou de Castelnau d'Estrétefonds ?
- Le territoire dispose d'un potentiel de « démobilité » que l'on peut estimer importants avec une opportunité lié au déploiement de la fibre
- Il existe d'ores et déjà 2 tiers-lieux sur le territoire :
 - Bessière pour environ 5 bureaux
 - Villemur 4 bureaux et 1 SDR



Mode de déplacement domicile travail - source Insee RP

	2008		2013		2018	
Mode de déplacement domicile travail	EPCI	Région	EPCI	Région	EPCI	Région
Pas de transport	4,6	4,5	3,7	4,6	3,5	4,7
A pieds	3,6	7,8	3	6,8	2,1	5,8
Vélo y compris VAE	2,7	4,2	2,3	4	0,5	2,6
2RM					0,8	1,7
Voiture, camion	86,7	78	87,6	78,1	88,8	78,5
Transports en commun	2,4	5,5	3,4	6,5	4,3	6,7

Taux de couverture FTTH (%) 2021-T2



Source : Arcep, 2 ème Trimestre 2021, Observatoire Des Télécoms

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DE DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Mobilité et démobilité – un axe fort du PCAET

- D'après le diagnostic à l'échelle SCoT du PCAET, la mobilité est la première source d'émissions de polluants atmosphérique et de consommation d'énergie. De plus, la proximité avec la métropole toulousaine et l'agglomération Montalbanaise débouche sur une augmentation des temps de parcours domicile travail. Le PCAET fixe comme stratégie de réduire la part modale de la voiture de 80 à 67% en 2030/2014. Augmenter la part modale des transports en commun de 5 à 11%, du vélo de 5 à 7%)
- Les objectifs de la stratégie du PCAET sur le covoiturage et la réduction des distances (1.5personnes/voiture en 2030 et - 5% de km/hab. entre 2014 et 2030). Plusieurs communes ont des projets pour favoriser la marche à pied et le vélo et des investissements dans les commerces et services de proximité : Pédibus : Bessières / Vélo: La Magdeleine, Villemur-sur-Tarn et Bessières / Voie verte : VillemurNohic et La Magdelaine- Bessières / Tiers lieux : Villemur-sur-Tarn et Bessières
- Plusieurs communes ont des projets de parking relais ou de lignes de rabbatements vers les gares Les projets identifiées sont : Parking covoiturage : Villemur-sur-Tarn, Bessières et La Magdelaine Ligne de rabattement / Navette : Villemur-sur-tarn - Fronton - Castelnau d'Estrétefons (gare)

Programme d'actions du PCAET – Val'Aigo - 2019

Orientation stratégique 1 : Des Collectivités mobilisées pour la transition énergétique

- Axe opérationnel 1.1* : Piloter et animer le Plan Climat Air Energie Territorial (2 actions)
Axe opérationnel 1.2 : Gérer de manière économe et durable le patrimoine public (3 actions)

Orientation stratégique 2 : Une mobilité plus responsable

- Axe opérationnel 2.1* : Planifier la mobilité et réduire les distances totales par habitant (2 actions)
Axe opérationnel 2.2 : Investir dans des équipements et aménagements facilitants les mobilités alternatives (2 actions)

Orientation stratégique 3 : Accompagner les acteurs privés dans la transition énergétique et climatique

- Axe opérationnel 3.1* : Rénover thermiquement les logements privés (2 actions)
Axe opérationnel 3.2 : Diminuer l'impact énergie-climat des entreprises du territoire (1 action)

Orientation stratégique 4 : Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables

- Axe opérationnel 4.1* : Faciliter l'implantation d'énergies renouvelables (3 actions)
Axe opérationnel 4.2 : Multiplier par 10 la production de photovoltaïque d'ici 2026 (2 actions)

Orientation stratégique 5 : Urbanisme, adaptation et déchets

- Axe opérationnel 5.1* : Intégrer la thématique Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme (3 actions)
Axe opérationnel 5.2 : s'adapter aux changements climatiques (2 actions)
Axe opérationnel 5.3 : Gérer les déchets de manière durable (3 actions)

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DE DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Déchets et économie circulaire – un PLPDMA ambitieux pour répondre à la croissance de la population et donc des déchets

- La collecte est assurée par la société SUEZ depuis le 1er Janvier 2021. La majorité de la population est collectée en porte à porte, une fois/semaine pour les ordures ménagères et tous les 15 jours pour le tri sélectif)
- La crise sanitaire fait de l'année 2020, une année particulière en matière de déchets. Cependant, on constate tout de même une augmentation de l'ordre de 3% pour les ordures ménagères, de 6% pour le verre et de 24% pour les encombrants entre 2013 et 2019. A contrario les déchets recyclables ont diminué de 11% et les déchets verts de 13% sur la même période. Tous déchets confondus, rapporté à l'habitant, on constate une légère augmentation de moins de 1% des tonnages collectés
- Le taux de refus de tri est de 21% en 2020 soit 11kg/hab/an, contre 16% au niveau national, et 15% au niveau régional
- Les déchèteries ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes mais de DECOSET, le syndicat de traitement. Le réseau de déchèteries compte 13 installations réparties sur le territoire du syndicat (Zone A), auxquelles ont accès tous les habitants (de cette zone A). De ce fait, les tonnages ne sont connus qu'à cette échelle. C'est pourquoi, le PLPDMA n'intègre pas à ses objectifs de réduction des déchets les tonnages collectés en déchèterie dans la mesure où ces derniers ne reflètent pas la réalité des tonnages produits par les habitants du territoire.



➤ L'évolution des tonnages sur le territoire

Flux CCVA	Population (hab)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures Ménagères	Tonnage	3213	3 264	3 415	3 489	3 593	3 692	3 727	3 821
	Ratio kg/hab	246	246	252	253	252	253	253	257
Collecte sélective	Tonnage	713	758	725	691	673	689	719	734
	Ratio kg/hab	55	57	54	50	47	47	49	49
Verre	Tonnage	336	368	366	387	374	454	400	448
	Ratio kg/hab	26	28	27	28	26	31	27	30
Encombrants	Tonnage	140	131	128	152	143	149	156	208
	Ratio kg/hab	11	10	9	11	10	10	11	14
Déchets verts	Tonnage	199	198	198	196	181	201	196	215
	Ratio kg/hab	15	15	15	14	13	14	13	14

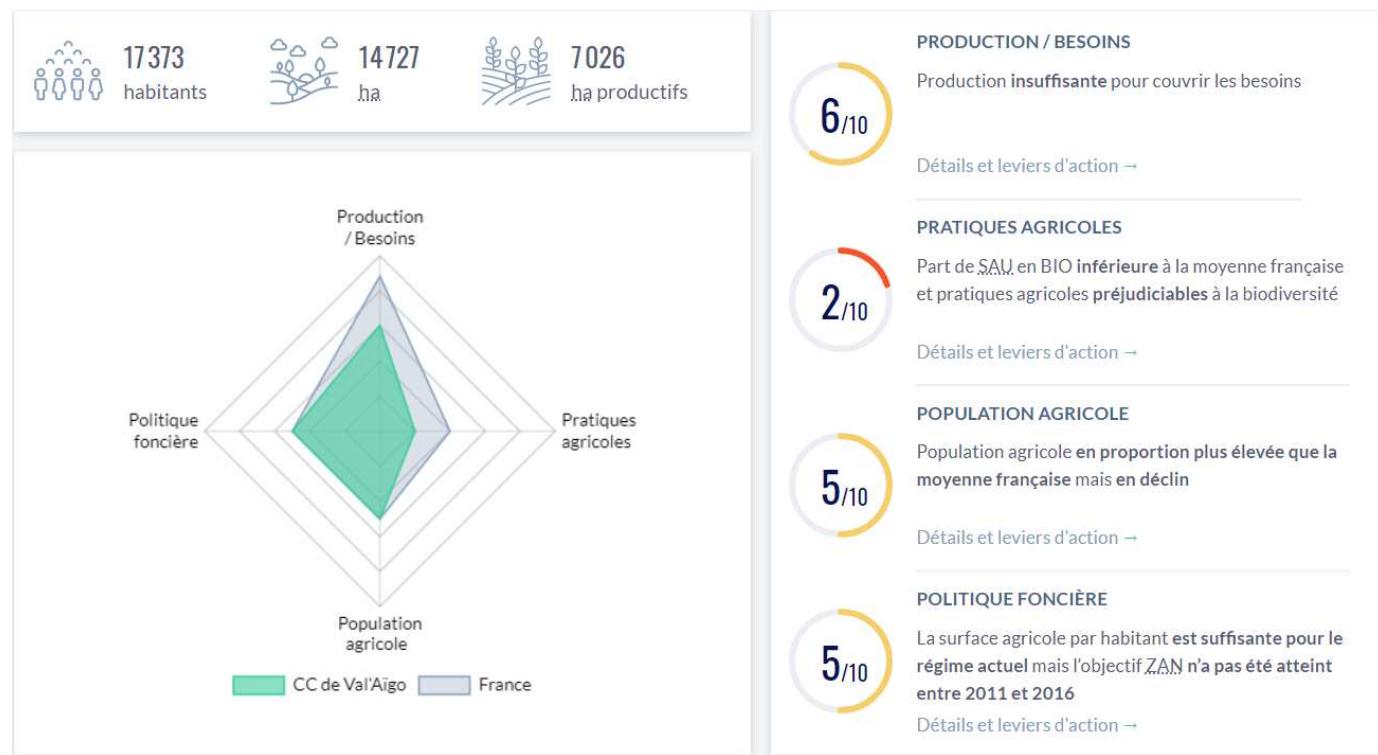
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DE DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agricole E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Circuits-courts, Agriculture

- Pour le territoire CC de Val'Aïgo, la surface agricole biologique est de 255 ha ce qui représente 4 % de sa surface agricole utile productive soit 0,4 fois la moyenne nationale.
- La population agricole est en proportion plus élevée que la moyenne française mais en déclin. En effet le nombre d'actifs agricoles est passé de 614 en 1988 à 290 en 2010.
- La surface agricole utile productive par habitant est suffisante pour le régime actuel. Il convient quoi qu'il en soit de vérifier que cette surface agricole utile productive est suffisamment diversifiée pour être nourricière à l'échelle du territoire ou d'un bassin de vie plus étendu (voir section adéquation Production / Besoins).
- Le rythme d'artificialisation est supérieur à la moyenne française. La politique de préservation des terres agricoles doit être très renforcée, et ce d'autant plus si la surface agricole utile productive par habitant est insuffisante localement ou aux échelles de territoires supérieurs.

Source : CRATer



	Besoins	Part dans les besoins	Taux de couverture théorique
Céréales	1090 ha	23 %	350 %
Autres cultures	114 ha	2 %	152 %
Fruits et légumes	131 ha	3 %	41 %
Fourrages	2802 ha	58 %	35 %
Oléoprotéagineux	661 ha	14 %	303 %
Moyenne tous groupes de cultures			60 %

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
CC de Val'Aïgo	7026 ha	4797 ha	146 %
Haute-Garonne	311884 ha	390780 ha	80 %
Occitanie	2568466 ha	2208764 ha	116 %
France	25017877 ha	20891205 ha	120 %

TRANSITION ECOLOGIQUE : LES CHIFFRES CLES DU TERRITOIRE



2 044€

Facture énergétique par habitant en 2018

Région : 2321 – DREAL



6,7/H

Le territoire produisait 6,7 MW/H par habitant en 2018

Région : 5,3 – DREAL



40 %

Des ENR provenaient de la ressource bioénergie électrique



1,56 %

Part du territoire artificialisé entre 2009 et 2019

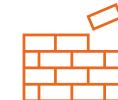
Région : 0,39



42,1%

Part des transports routiers dans la consommation énergétique (2017)

Région : 37,6%



1 362 m²

En moyenne, chaque logement supplémentaire entre 2013 et 2018 artificialisait 462,7 m² (21,6 logements par hectare artificialisé contre 22,6 en Occitanie)

Région : 442 m²



4,3%

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail contre 4,3% en 2013

Région : 6,7%



4%

Part de la Surface Agricole Utile en Agriculture biologique ce qui est 0,4 fois la moyenne nationale (données CRATer)

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DE DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agrée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

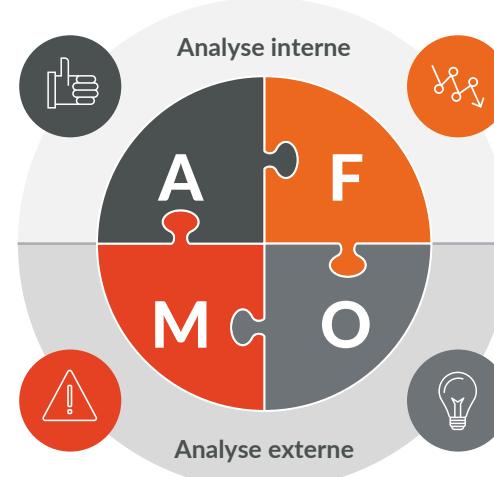
ENCOURAGER
ET SOUTENIR
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



En bleu : les éléments
AFOM d'Elan

PRINCIPAUX ATOUTS

- Existence d'un PCAET, d'un SCOT et d'un PLPDMA ambitieux
- Un patrimoine naturel riche : Tarn, foret du Buzet et autres
- Peu de risques naturels sur les zones urbaines (hors inondation)
- Incinérateur de Bessières alimentant un réseau de chaleur et producteur d'ENR
- Une utilisation en hausse des transports en commun



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Pression du tissu résidentiel sur la consommation énergétique locale (en dépit de logements moins énergivores qu'en Région)
- Permanence du recours à la voiture individuelle en raison des difficultés de gestion des correspondances multiples et du dernier kilomètre + importance des flux pendulaires = émissions de GES en croissance
- Initiatives de co-voiturage peu développées malgré des flux pendulaires orientés
- Une agriculture de type « open fields » peu connectée écologiquement
- Des secteurs urbanisés en zone inondable

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENT DE DIAGNOSTICS

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

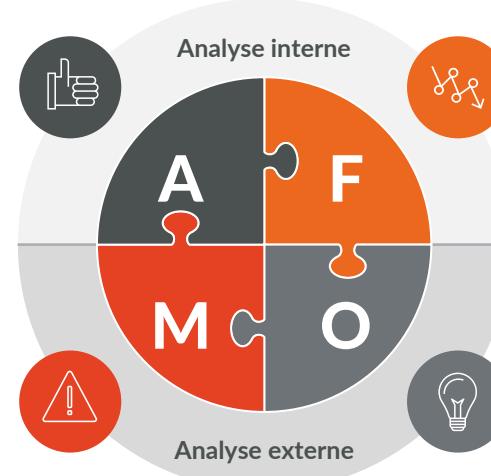
En bleu : les éléments AFOM d'Elan

ENCOURAGER
ET SOUTENIR
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



PRINCIPALES MENACES

- Artificialisation des sols sous la pression de la résidentialisation
- La dégradation de la qualité de l'air
- Risques inondation (ZA) et exposition aux épisodes de sécheresse (terres agricoles)
- Une incapacité à protéger les terres agricoles face à une pression foncière trop importante
- Une non diminution du trafic routier qui viendrait menacer le cadre de vie et la santé des habitants (émissions GES)
- Une incapacité à lier les emplois aux habitants du territoire et inversement
- Impact du développement du tourisme s'il n'est pas pensé de façon écoresponsable ?



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Des communes qui engagent un travail d'actualisation de leurs documents d'urbanisme pour répondre aux objectifs du SCOT
- Développer l'intermodalité et le covoiturage
- Un fort potentiel concernant l'énergie solaire et la géothermie
- Le déploiement de la fibre sur le territoire offrant des perspectives nouvelles en terme de télétravail et de formation = démobilité

SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE

Volet transition écologique

ENCOURAGER ET
SOUTENIR LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



FREINER SIGNIFICATIVEMENT LA DYNAMIQUE D'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Passer d'un modèle fortement extractif, notamment en lien avec les besoins résidentiels, à un modèle de sobriété foncière privilégiant le renouvellement urbain et la densification. Un effort à conjuguer avec la lutte contre la vacance résidentielle et la recherche de mixité sociale.



CONFORTER LA BONNE ORIENTATION DU TERRITOIRE SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE

Poursuivre les efforts de réduction de la facture énergétique (mobilité, logement, ...) en parallèle de l'accroissement des capacités de production d'énergie renouvelable.



ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE MOBILITÉ

Agir tout à la fois en faveur de mobilités propres (ex. mobilités douces, véhicules biogaz, ...) ou alternatives (ex. covoiturage) et de la démobilité (limitation des flux domicile-travail et domicile-études) dans un contexte de fortes interactions avec les territoires voisins et d'influence.

Fichier de recueil des projets et actions à inscrire dans le CRTE Val'Aigo

ORIENTATION STRATEGIQUE	NOM du projet	DESCRIPTIF SUCCINCT du projet	Contribution aux axes du CRTE	Maîtrise d'Ouvrage identifiée	Périmètre de l'action	DÉGRÉ DE MATURITÉ du projet
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, Groupe scolaire (Bâtiment et VRD)	Création d'un groupe scolaire de 12 classes hors PPRI, et proche des nouvelles zones d'habitation et du futur nouveau collège (Suite étude de revitalisation). Préfiguration d'un nouveau quartier.	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal	Action opérationnelle
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, Place Saint Jean	Requalification de la place Saint Jean (Vocation initiale de parking). Axe de plantation, lutte contre les îlots de chaleur et traitement qualitatif, espace de convivialité.	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal	Action opérationnelle
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Villemur, Voies douces	Maillage de la commune en voies douces (centre historique/équipements publics/hameau/voie verte)	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal	Projet
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	Villemur, Création de gîtes aux hortensias	Développement touristique par la création de 5 gîtes en dessus du village associatif	1 + 3 (social et économique)	Oui	Intercommunal	Projet
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, Pômon vert	Création d'un jardin public dans le centre historique, lieu de convivialité et îlot de chaleur.	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal	Action opérationnelle
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, Pont suspendu, voie douce	Suite à la mise en sens unique du pont suspendu, création de voies douces pour favoriser le passage piétons et cycles d'une rive à l'autre du Tarn	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal	Action opérationnelle
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, Voiries hypercentre	Requalification du centre ville (OPHRU en cours d'élaboration)	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal	Projet
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	Villemur, Brusson	Mise en sécurité, toiture, amianté, étude structurelle. Indispensable pour tout projet futur.	3 - Relance économique	Oui	Autre	Action opérationnelle
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Villemur, Tour de défense	Rénovation, bâtiment classé ABF	1 + 3 (social et économique)	Oui	Intercommunal	Idée
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, Rénovation thermique	Rénovation thermique de bâtiments	2 - Transition écologique	Oui	Communal	Action opérationnelle
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, Forêt urbaine et verdissement	Développement de lieux de plantation (Parc de Calar, skate Park, nouveau groupe scolaire)	2 - Transition écologique	Oui	Communal	Projet
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, PMR	Tranche 2, mise aux normes PMR de bâtiments communaux	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal	Projet
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, Révision du PLU et Etude Urbaine	Projection de la commune sur les 10 prochaines années.	TOUS (1 + 2 + 3)	Oui	Communal	Action opérationnelle
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Villemur, Avenue Leclerc		1 - Cohésion sociale	Oui	Communal	Projet
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Petite ville de demain, OPHRU		TOUS (1 + 2 + 3)	Oui	Communal	Action opérationnelle
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	CCVA/Syndicat Mixte avec le CD 31 : Navigabilité sur le Tarn	Suite à la mise en service de l'écluse de Villemur, développement du projet et activités autour du Tarn (Navigation, baignade, installation portuaire)	2 + 3 (écologique et économique)	Oui	Autre	Action opérationnelle
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	CCVA, Rénovation thermique	Bâtiments communautaires (Crèche de layrac, siège de la communauté/Maison France Service)	2 - Transition écologique	Oui	Intercommunal	Action opérationnelle
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	CCVA, Développement d'un réseau de chaleur fatale en lien avec l'incinérateur situé sur la commune de Bessières	Utiliser la chaleur fatale pour des entreprises et pour l'agriculture	2 - Transition écologique	Non	Intercommunal	Projet
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	CCVA, Tiers lieu	Trouver le modèle économique des deux tiers lieux présentes sur le Territoire (Bessières et Villemur)	TOUS (1 + 2 + 3)	Oui	Intercommunal	Action opérationnelle
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	CCVA, PAPI, Plan d'Actions et de Prévention des Inondations	Rejoindre un PAPI permettant d'avoir une action concertée sur la question des inondations et au-delà de travailler la question de la ressource eau	2 - Transition écologique	Non	Autre	Projet
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Layrac, Réhabilitation de l'espace Mairie Ancienne Ecole.	Créer un atelier municipal pour libérer l'ancienne cour d'école et préau qui seraient ouverts au public. Réhabiliter l'ancienne salle de classe qui deviendrait une salle ouverte aux associations. Réhabiliter la mairie (économie d'énergie, mise aux normes PMR et création d'une salle pour conseils municipaux et mariages)				
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Layrac, Atelier municipal	Installation d'une centrale photovoltaïque en revente intégrale sur toiture à créer (atelier)				
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	CCVA, ENS des Lacs de Valette	Restauration de patrimoine historique (four à pain). Installation d'un planétarium pour périmètre aux personnes en situation de handicap d'accès au site.				
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Layrac, Rondougin, Mirepoix, Voies douces entre écoles (SIGEP) Villages - Lacs de Valette et Voie verte	Définition d'un tracé avec priorité aux piétons et cycles qui permettrait de rejoindre les écoles du SIGEP en vélo, qui permettrait à pied ou en vélo d'accéder aux lacs de valette en reliant les sites à la voie verte. Débancier les 3 villages rive droite en donnant via le Mirpx un accès direct à la voie verte.				
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	CCVA/Syndicat Mixte avec le CD 31 : Navigabilité sur le Tarn	Suite à la mise en service de l'écluse de Villemur, développement du projet et activités autour du Tarn (Navigation, baignade, installation portuaire)	2 + 3 (écologique et économique)	Oui	Autre	Action opérationnelle
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Villematier, Création d'un espace public de loisirs et convivialité	Requalification d'un espace public à proximité des écoles (jeux, loisirs et convivialité)	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal	Action opérationnelle
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Villematier, Création d'un espace associatif	Rénovation et adaptation d'un ancien hangar agricole	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal	Action opérationnelle
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Mirepoix-sur-Tarn, Place du village et de ses abords immédiats	Requalification et re naturalisation de la place de la République (multi-activités). Axe de végétalisation, traitement qualitatif en lien avec le style art déco de la mairie et le nouveau pont, espace de convivialité, lieu de vie associatif et économique (marché/restaurant).	TOUS (1 + 2 + 3)	Oui	Communal	Projet
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Mirepoix-sur-Tarn, chemin de randonnées et chemins communaux	Développer et/ou améliorer les chemins de randonnées. Relater le long des chemins communaux (agricole). Apporter de la biodiversité, améliorer la qualité des nos espaces piétons, apporter de l'ombre aux chemins communaux pour améliorer l'offre de promenade et de tourisme.	2 + 3 (écologique et économique)	Oui		Idée
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Mirepoix-sur-Tarn, Schéma général des eaux pluviales	Mieux maîtriser la constructibilité des terrains et gérer les contraintes techniques liées à la qualité des sols et à la présence des fossés ouverts	TOUS (1 + 2 + 3)			Idée
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Mirepoix-sur-Tarn, réhabilitation lavoirs	Restauration de patrimoine historique (lavoir), avec redéfinition de l'accès piétonnier pour agrémenter nos offres de chemins de randonnées et l'offre de tourisme culturel. Restauration d'un lavoir dans les coteaux et réparation du lavoir sous le quai du Tarn (proche du pont)	2 + 3 (écologique et économique)	Non	Intercommunal	Idée
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Mirepoix-sur-Tarn, rénovation Mairie (mise en accessibilité et rénovation énergétique)	Rendre la mairie accessible aux PMR et aux normes en vigueur, étude et travaux de rénovation énergétique	TOUS (1 + 2 + 3)	Oui	Communal	Action opérationnelle
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Mirepoix-sur-Tarn, Salle des fêtes et son parking	Mise en sécurité de la salle des Fêtes : étude de structure et réparations car présence de grosses fissures + Rénovation énergétique de la salle (chauffage) et parking (projet photovoltaïque). Etude énergie renouvelable.	2 + 3 (écologique et économique)	Oui	Communal	Projet
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Mirepoix-sur-Tarn, aménagement d'un jardin en lieu social multi-usage	Aménagement d'un jardin en lieu social multi-usage	TOUS (1 + 2 + 3)	Oui	Communal	Idée
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Mirepoix-sur-Tarn, Révision du PLU et Etude Urbaine	Projection de la commune sur les 10 prochaines années.	TOUS (1 + 2 + 3)	Oui	Communal	Action opérationnelle
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Mirepoix-sur-Tarn, Bondigou, Ecoles	SIGEP - Travaux de rénovation énergétique	TOUS (1 + 2 + 3)	Oui	Autre	Projet
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Le Born, Lac communal	Prévention du lac comme lieu de repos et de pêche	TOUS (1 + 2 + 3)	Oui	Autre	Idée
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Le Born, Clocher de l'église	Clocher de 1180, saint foy de Conques à préserver	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal	Projet
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Le Born, Aire de jeux	Aire de jeux route de Varennes sur l'ancien boulodrome	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal	Projet

99_DE-031-243100773-20211216-2021_131-DE					
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Le Born, Terrain de sport	Aménagement d'un terrain de sport	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Bondigoux, Espace associatif	Création d'un espace associatif et nouveau locaux technique	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Bondigoux, salle des fêtes	Nouvelle salle des fêtes	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bondigoux, Liaisons piétonnes	Aménagement des liaisons piétonnes	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	La Magdelaine, Groupe Scolaire	Création d'un nouveau groupe scolaire	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	La Magdelaine, Luc	Aménagements	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	La Magdelaine, Stade	Reprise de la pelouse	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	La Magdelaine, Cabinet Médical	Création d'un cabinet médical	1 + 3 (social et économique)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Requalifier la RD630 en cœur de ville de Bessières	réqualification de la RD630 en vu de son déclassement en favorisant une conception écologique	Tous (1 + 2 + 3)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Mettre la rue du petit pâté à Bessières	réqualification de la rue du petit pâté à Bessières	réqualification de la rue du petit pâté à Bessières par le CDS1 impactée par le contournement porté par le CDS1 en favorisant une conception écologique	Tous (1 + 2 + 3)	Oui
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Requalifier la rue Privat à Bessières	réqualification de la rue Privat à Bessières	réqualification de la rue Privat à Bessières par le CDS1 impactée par le contournement porté par le CDS1 en favorisant une conception écologique	Tous (1 + 2 + 3)	Oui
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Valoriser les entrées de ville de Bessières	rétravailler les entrées de ville impactées par le contournement en favorisant une conception écologique	Tous (1 + 2 + 3)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Requalifier le parking du boulevard du Tarn à Bessières	animer la zone proche du Tarn en favorisant une voie partagée et de l'éclairage basse consommation	2 - Transition écologique	Oui	Communal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Bessières, Requalifier les accès à la rivière à Bessières	faciliter l'accès à la rivière en retravaillant les descentes qui mènent au Tarn	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Intercommunal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Bessières, Requalifier l'esplanade Belluccetti et ses abords	révolutionner l'espérance pour en faire un véritable lieu & vie en repensant la circulation douce et les aménagements vers	2 + 3 (écologique et économique)	Oui	Communal
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	Bessières, Mettre en place d'actions pour maintenir et développer les activités du cœur de ville de Bessières	reorganiser l'offre du centre ville et soutenir les commerces	3 - Relance économique	Oui	Communal
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	Bessières, Mettre en place une signalétique vers les équipements et commerces et création d'une charte de signalétique des parkings en cœur de ville de Bessières	homogénéisation de la signalétique afin de valoriser la dynamiques des flux et profiter du contournement comme atout de dévelement pour notre centre ville	3 - Relance économique	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Plan de rénovation des façades à Bessières	définir un plan de charges et une charte esthétique afin de mettre en place des actions incitatives favorisant l'attractivité du centre ville	3 - Relance économique	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Mettre en place un permis de végétaliser à Bessières	embellir les rues par la végétalisation des façades	2 - Transition écologique	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Création d'une maison de santé à Bessières	Construction d'une maison pluridisciplinaire de santé	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Projet scolaire	Déplacement de l'école maternelle et réhabilitation et agrandissement de l'école primaire de Bessières et valorisation des accès afin de répondre l'expansion démographique	1 - Cohésion sociale	Oui	Communal
1 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Aménagement de la plaine de Balza	Création d'un poumon vert sur la plaine de Balza à Bessières	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Bessières, Installation d'une piscine en eau vive sur le Tarn à Bessières	aménagement d'un espace de baignade et eaux vive	Tous (1 + 2 + 3)	Oui	Intercommunal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Bessières, Relier le Tarn et la Forêt de Buzet via un mailage de cheminement doux à Bessières	Connecter les voies vertes du territoires et les espaces naturels forêt et rivière aux espaces de vie	2 - Transition écologique	Oui	Intercommunal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Eco pâturage	Mise en place d'un pâturage aux abords du Tarn pour un entretien des espaces verts non polluants	2 - Transition écologique	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Pigeonner	Création d'un pigeonnier contraceptif pour maîtriser la prolifération des pigeons porteurs de maladie dans le respect de la cause animale	2 - Transition écologique	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Rénovation énergétique et thermique	Rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux pour apport confort et économies d'énergie	2 - Transition écologique	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Bessières, Rénovation du patrimoine	Entretien et sauvegarde du patrimoine en favorisant une conception écologique	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal
1 - 2 - 3	Buzet, Loi " Climat & Résilience"	Artérialisation massive sur la période 2022 - 2030 (hors forêts du territoire) : 30,4 hectares (0,8-8% au dessus de ce qui est permis par la loi) contre 32,56 hectares sur la période 2009-2019. Il s'agit à partir de 2030 : Pour info : 32,56 hectares concernés en 2009 et 2019.	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal / Région
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Voies Douces & liaisons inter-quartiers	Créer de bonnes liaisons vers les lieux de vie : centre-bourg (dans ancien garage) /OTG-Gare de Saint-Sulpice ; Chemin Parrot /OTG	2 + 3 (social et écologique)	Oui	Communal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Buzet, Voies Douces & liaisons inter-quartiers	Créer liaison entre Buzet et Bessières (en cours avec tracé détaillé)	1 + 2 (social et écologique)	Oui	Communal ; Inter-Interco ; inter-départements
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	Buzet, Centre-Bourg	Création de gîte et lieu sensori	3 + 3 (social et économique)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Centre-Bourg	Création de gîte et lieu sensori	3 + 3 (social et économique)	Oui	Communal
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	Buzet, Porte du Tarn	Créer une zone répondant aux attentes du territoire et de ses habitants : réindustrialisation, transition écologique, avenir/Energie et électricité et d'énergie. Pourquoi ne pas faire l'YTR intercommunal sur tout pôle de l'YTR et l'YTR ouest	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal, intercommunal, inter-intercommunal ; inter-département
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Porte du Tarn	Créer une zone répondant aux attentes du territoire et de ses habitants : réindustrialisation, transition écologique, avenir/Energie et électricité et d'énergie. Pourquoi ne pas faire l'YTR intercommunal sur tout pôle de l'YTR et l'YTR ouest	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal, intercommunal, inter-intercommunal ; inter-département
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, RD 630, Porte du Tarn	Aménager la RD 630 de part et d'autre des 3 rond-points (les 2 existants et le futur) afin de réduire les nuisances sonores et rejets CO2	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal, intercommunal, inter-intercommunal ; inter-département
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Quartier Gibertou	Création d'un nouveau quartier en cohérence avec des objectifs de mixité sociale, de transition écologique et des recommandations des autorités de l'YTR	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Eglise	Rénovation de l'église (Mémento cléair AFIR)	3 - Relance économique	Oui	Communal
1 - 2 - 3	Buzet, Transition écologique & économique	Doter les bâtiments communaux & privés (entreprises) d'équipements d'électricité + vies + réseau fiscal pour les communes sur le territoire de l'YTR et l'YTR ouest. D'investissement et déplacement de l'YTR ouest. Tous les bâtiments communaux et privés sur le territoire de l'YTR et l'YTR ouest doivent être connectés à l'YTR ouest et à l'YTR intercommunal	2 - Transition écologique & économique	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, LaLrange	Création d'Espace Nature Sensitive - Observatoire Faune et Flora	2 - Transition écologique	Oui	Communal
D - 2 - 3	Buzet, Pôle Santé	Continuer le développement et encourager la dynamique engagée afin d'atteindre une offre de santé cohérente	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal
D - 2 - 3	Buzet, Silver Economie	Développer une offre diversifiée à destination des retraités des territoires et au-delà	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Buzet, Gare	Développer la halte ferroviaire, aménager le stationnement, agrandir le nombre d'arriels, créer un lien train-vélo-forêt de Buzet à l'ouest	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal ; Intercommunal ; Région
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	Buzet, Ancienne Gare	Création d'un lieu ouvert dédié à la création économique, culturelle et de vitalité professionnelle : -	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Pimourelle et Rue Saint-Martin	Néovation de la Promenade et de la Rue Saint Martin	1 + 2 + 3 (Cohésion social et transition écologique)	Oui	Communal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Buzet, Ancienne Gare	Création d'un lieu ouvert dédié à la vitalité économique, culturelle et de vitalité professionnelle ; Télétravail, coworking	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal / Entreprises privées / PDT
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Ancienne Gare	Création d'un lieu ouvert dédié à la créativité économique, culturelle et de vitalité professionnelle ; Télétravail, coworking	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal / Entreprises privées / PDT
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	Buzet, CCVA/Syndicat Mixte avec le CD 11 : Navigabilité sur le Tarn	Néovation des berges du Tarn (entre-Bourg) : Création du port dédié à la nageabilité douce	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Autre
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Côteaux	Néhabilitation et rénovation thermique	2 + 2 (Cohésion social et transition écologique)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Tourisme, Hôtellerie	Création d'un lieu Nature & Sports (Marché, chasse, cueillette, Trail, VTT...), lien avec le Pump Track	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Commune + Groupeement Forestier
1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	Buzet, Agriculture	Promouvoir et accompagner l'installation de structures hôtelières et touristiques	1 + 2 + 3 (Cohésion social, transition écologique et relance économique)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Ecôles	Création d'un préau et d'une salle de motricité	2 + 2 (Cohésion social et transition écologique)	Oui	Communal
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	Buzet, Équipements sportifs	Création de équipements sportifs (Pump Track, vestiaires et salles, terrains d'entraînement, boulodrome couvert, gymnasie (projet)	2 + 2 (Cohésion social et transition écologique)	Oui	Communal
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	Val Algo, Tous les communes, Mobilité	Développer un lien bus ou minibus entre les centre-bourgs des communes et gare la plus proche, TAD. Créez une application de co-volturage, création d'aire de co-volturage	1 + 2 + 3 Cohésion sociale, transition écologique et relance économique	Oui	Communal ; Intercommunal

ORIENTATION CRTE principale

Contribution aux autres orientations CRTE

Maîtrise d'Ouvrage identifiée

Périmètre de l'action

DÉGRÉ DE MATURITÉ du projet

1 - Une trajectoire économique programmée et ambitieuse	1 - Cohésion sociale	Communal	Idée
2 - Une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal	2 - Transition écologique	Intercommunal	Projet
3 - Une qualité de vie, gage d'un attractivité maîtrisée et renouvelée	3 - Relance économique	Pays / PETR	Action opérationnelle
NP	1 + 2 (social et économique)	Autre	
	1 + 3 (social et économique)		
	2 + 3 (écologique et économique)		
	Tous (1 + 2 + 3)		

Au niveau Communautaire :

PCAET

PLPDMA

Au niveau communal :

Villemur :

Bourg centre Région Occitanie

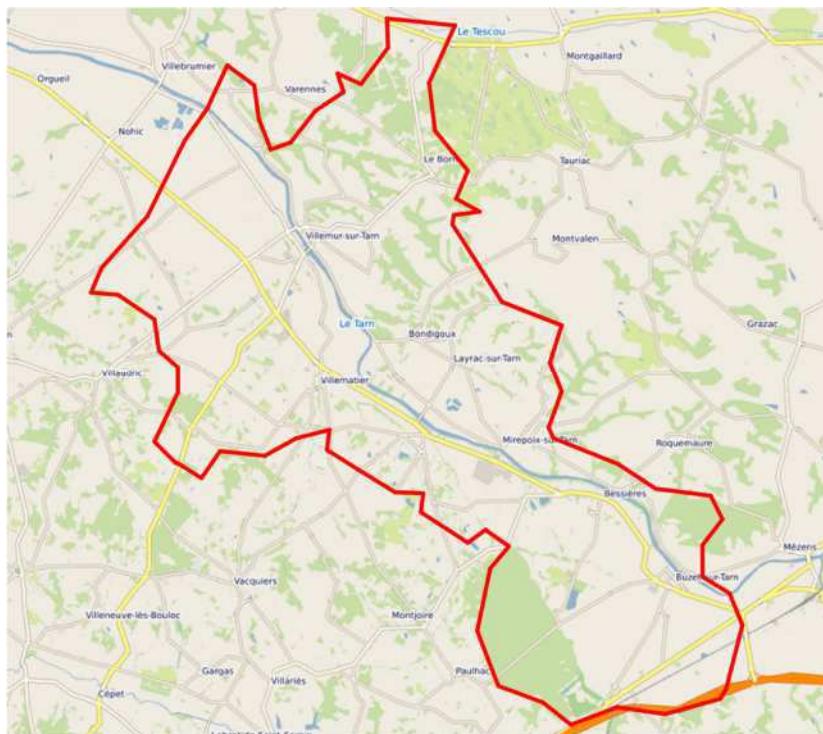
Petite Ville de Demain

Fonds Friches

Bessières :

Bourg centre Région Occitanie en cours

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



La communauté de communes Val'Aïgo se situe à l'extrême Nord-Est du département de la Haute-Garonne au cœur du triangle formé par les villes d'Albi, de Montauban et de Toulouse, ainsi qu'au cœur du vignoble du Frontonnais.

Fondée en 1999 par sept communes, la communauté de communes a intégré en 2011, la commune de Bessières, puis en 2018 la commune de Buzet-sur-Tarn. Son territoire, d'une superficie de 146 km² recense une population de près de 18 000 habitants.

Ce territoire présente une **diversité paysagère et qualité des milieux naturels** : vallée du Tarn, coteaux, Forêt de Buzet et est composé de neuf communes, dont huit riveraines de la rivière Tarn qui constitue une véritable colonne vertébrale et axe touristique à développer autour des communes de : Bessières, Bondigoux, Buzet-sur-Tarn, Layrac-sur-Tarn, Le Born, Mirepoix-sur-Tarn, Villematier et Villemur-sur-Tarn. La remise en navigabilité du Tarn est un de ces projets.

Aussi c'est un territoire rural attractif de par sa situation, sa qualité paysagère, et le prix de son foncier. Le contexte post covid et l'annulation du PLUIH de Toulouse ont renforcé la **pression démographique** et foncière sur cette intercommunalité.

Par contre le territoire de Val Aigo est **peu desservi par les transports en commun** avec une mobilité essentiellement basée sur la voiture individuelle. Des projets de mobilités cyclables sont amorcés à des fins de loisirs et de tourisme. **La création d'un PEM sur la gare de Castelnau d'Estrefefonds** en lien avec la desserte ferroviaire AFNT renforce l'**enjeu de mobilité** sur Val'Aïgo et la pression qui s'y exerce.

Par ailleurs, c'est une intercommunalité, influencée par l'agglomération Toulousaine, et Montalbanaise dont le développement résidentiel s'est fait majoritairement **en étirement urbain** en **artificialisation** de terres agricoles et naturelles (206 hectares entre 2009 et 2018 soient 1264 m² par logement supplémentaire). Sur cette intercommunalité, la ZAC Portes du Tarn est également à l'origine de l'artificialisation de 198 hectares et support de projets de mesures compensatoires.

Enfin, la CC Val'Aïgo est couverte par un **PCAET** qui date de 2019.

Une réflexion de projet de territoire a été amorcée en 2015 à travers un **Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement (SIAD)** qui a posé les ambitions sur les 15 prochaines années mais qui n'a pas été complètement décliné.



Vue d'ensemble du SIAD

En cause entre autres, le manque d'animation de cette stratégie pour le partage à l'échelle communautaire et le manque d'ingénierie interne pour la mise en place des actions opérationnelles. La question des marges manœuvres financières est également prégnante.

Néanmoins, ce schéma affiche des ambitions bien posées dans le contexte de ce territoire, qui se veulent réalistes et qui constituent un bon socle de réflexion au CRTE.

OBJECTIFS DU CRTE

Le CRTE soutiendra les actions et projets qui s'inscrivent en conformité avec les orientations du gouvernement en faveur de la transition écologique : lutte contre l'artificialisation des sols, accompagnement à de nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, développement des mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments, développement de l'économie circulaire, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ou encore promotion d'énergie renouvelables.

Pour satisfaire à ces objectifs, la CCVA élabore un projet de territoire actualisé en capitalisant majoritairement sur le SIAD amorcé en 2015 et dont l'ossature a l'avantage d'être déjà bien orientée vis-à-vis des 3 piliers qui fondent les CRTE :

1. **VOLET COHÉSION SOCIALE => ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : UNE COHÉSION TERRITORIALE, FERMENT DU VIVRE ENSEMBLE INTERCOMMUNAL**
2. **VOLET RELANCE ÉCONOMIQUE => ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : UNE TRAJECTOIRE ÉCONOMIQUE PROGRAMMÉE ET AMBITIEUSE**
3. **VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE => ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : UNE QUALITÉ DE VIE, GAGE D'UNE ATTRACTIVITÉ MAÎTRISÉE ET RENOUVELÉE**

Sur le fond, c'est tout le modèle de développement du territoire qui est mis en débat dans ce projet articulant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Cela questionne de fait la posture de la communauté de communes face à l'évolution de son modèle de développement. A la lecture du diagnostic, il semble encore possible de retrouver certains équilibres qui ont été mis à mal par les mutations observées ces dernières années. Cette possibilité est toutefois conditionnée à une approche volontariste et proactive pour créer une rupture avec la trajectoire actuelle.

Sur la forme, ce changement de posture soulève des enjeux qui font écho à des compétences qui ne sont pas celle de la CCVA aujourd'hui (sur l'agriculture ou sur la filière bois par exemple). Il pose également la question des outils nécessaires et pertinents pour mettre en œuvre ces mécanismes dans une logique de cohérence et de solidarité territoriale. Sur un plan technique, la nécessité d'un PLUi-H semblerait doit être interrogée. L'un des outils, la fiscalité unique, a été mis en place en 2014.

En toile de fond de l'élaboration de ce nouveau projet de territoire il se dégage enfin la nécessité de reconnecter la CCVA à son environnement territorial et institutionnel. Cela implique de pouvoir adapter l'échelle d'intervention en fonction de la thématique / problématique en question. L'objectif est aussi de développer des relations davantage construites et gagnant-gagnant avec les territoires limitrophes et d'influence. Il s'agit par la même de faire peser davantage l'intercommunalité dans le SCoT Nord Toulousain.

Que ce soit en interne ou en externe, l'enjeu qui sous-tend ces transformations est in fine la capacité à faire !

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 (VOLET COHÉSION SOCIALE) : UNE COHÉSION TERRITORIALE, FERMENT DU VIVRE ENSEMBLE INTERCOMMUNAL

La communauté de communes du Val'Aïgo est un territoire encore peu dense mais qui connaît une dynamique démographique particulièrement soutenue portée de façon très majoritaire par son solde migratoire.

Cette attractivité constatée ne va pas sans faire porter une certaine pression sur le modèle de développement social, économique et environnemental du territoire et in fine sur la qualité de vie perçue de ses habitants.

Ainsi, outre l'artificialisation des sols qui se fait au détriment des terres agricoles et des écosystèmes naturels on retient la transformation du modèle de développement socio-économique du territoire. Celui-ci peut en effet être qualifié « en voie de dortoirisation » compte-tenu de la non-corrélation entre l'évolution de la population et l'évolution de l'emploi localisé (cf. la dégradation progressive de l'indice de concentration de l'emploi et de la part des emplois de la sphère productive). Ce phénomène tend à s'accentuer au même titre que la dépendance aux polarités urbaines d'influence (en tant que pôles d'emplois notamment), limitant de fait la capacité de résilience du Val'Aïgo. De plus il accentue la pression sur des fragilités du territoire telles que la mobilité.

On retient également que l'augmentation de la population résidante s'accompagne d'une lente mais sûre transformation sociodémographique du territoire. On peut ainsi évoquer un phénomène de gentrification (cf. la progression du ratio cadres / ouvriers ; la part croissante des diplômés du supérieur ; l'évolution à la hausse du revenu médian par unité de consommation). Ce phénomène, bien qu'exprimé de façon nuancée selon les communes, doit interpeller sur le vivre ensemble. En effet les nouvelles populations n'ont pas nécessairement les mêmes attentes et les mêmes pratiques que des populations historiquement ancrées sur le territoire d'une part ou que des populations connaissant une situation de fragilité sociale d'autre part. Comment alors faire la synthèse de ces situations lorsqu'il s'agit de faire évoluer l'offre d'infrastructures, de commerces ou de services ?

Cela soulève en creux la question de l'ancrage des revenus captés par le territoire et notamment des revenus résidentiels. En ce sens il convient sur le Val'Aïgo de s'intéresser plus spécifiquement aux revenus pendulaires et leur redistribution vers l'économie de proximité (commerces, services, ESS).

Face à ces mutations et à la nécessité d'accompagner la croissance résidentielle par la mise à niveau de l'offre d'infrastructures et de services, c'est la cohésion territoriale qui est mise à l'épreuve.

Plusieurs thématiques, au plus proche des attentes des habitants sont ainsi mises en exergue (liste non exhaustive) :

- **Logement** : En dépit d'une dynamique soutenue dans la création de logements et notamment de logements sociaux, il faut s'interroger sur le risque de « spécialisation sociale » de quelques communes qui concentrent actuellement l'essentiel de l'effort en la matière. C'est le cas par exemple de Villemur-sur-Tarn ou Bessières qui de fait affichent des indicateurs sociaux globalement moins favorables (revenu médian, taux de pauvreté, ...).
- **Éducation et jeunesse** : Le diagnostic fait état d'une saturation sur la capacité scolaire et d'une forte pression sur le périscolaire au vu des attentes exprimées par les familles d'une part mais aussi et surtout au regard de la progression de la population dans chaque classe d'âges, de la petite enfance à l'adolescence.
- **Santé** : L'accès à l'offre de santé est également un sujet de préoccupation étant donné que la démographie médicale ne suit pas la tendance de la croissance de population. En dépit de son inscription au SIAD, il n'existe pas aujourd'hui de ligne de conduite coordonnée autour de cette question. On recense ainsi un projet de cabinet médical en régie à La Madeleine et un projet associatif de Maison de santé à Bessières. Il pourrait être opportun de mieux connecter les initiatives entre elles afin de penser une réponse globale et coordonnée à l'échelle du Val'Aïgo. Cette coordination pourrait être assumée par une commune pilote pour le compte de l'intercommunalité.

- **Vieillissement et dépendance** : On recense beaucoup de structures qui interviennent sur le maintien à domicile. Des suites de la crise sanitaire, le territoire disposerait de davantage de capacités d'accueil que de demandes, même si la situation est très hétérogène sur le territoire. Il conviendrait là aussi de mieux connecter l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire de telle manière à pallier aux déséquilibres territoriaux. Ce serait également l'opportunité de construire des réponses conjointes à des problématiques partagées comme les difficultés de recrutement dans ce secteur d'activité.
- **Vie associative** : Dans le tissu associatif, la mutation sociodémographique du territoire se traduit par un désengagement bénévole, accentué par la crise sanitaire. Selon les communes, les nouveaux habitants adoptent des postures de « consommateurs » de services associatifs. Comment développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs sans relancer l'engagement civique sur le territoire ? Ce tissu est pourtant indispensable au maintien d'une attractivité et d'une qualité de vie à tous les âges.

Le territoire a donc besoin de reconquérir son espace en le modernisant, en diversifiant et en qualifiant son offre afin de l'adapter aux nouvelles populations et aux mutations sociétales, tout en gardant un lien avec les pratiques et l'économie actuellement en place.

Un enjeu fort consiste à préserver et consolider une armature territoire adaptée à la faible densité du territoire. Cela passe par l'appui aux communes de Villemur-sur-Tarn et Bessières, mais aussi, aux nombreux bourgs jouant un rôle de **petites centralités**. **Cet appui concerne à minima le maintien des offres et équipements en place, mais doit aller également vers une dynamisation et une animation (économique, sociale, culturelle) de ces espaces de vie.**

L'armature territoriale ne peut fonctionner qu'en travaillant sur les liens entre les différentes polarités, ce qui pose également la question du **développement des infrastructures de transport sur le territoire**.

Ainsi, l'orientation « UNE COHÉSION TERRITORIALE, FERMENT DU VIVRE ENSEMBLE INTERCOMMUNAL » est articulée autour de trois axes :

- **Axe 1 : raisonner et réorienter l'attractivité démographique**
- **Axe 2 : adapter l'offre territoriale d'infrastructures et de services à l'évolution sociodémographique**
- **Axe 3 : rééquilibrer le modèle social du territoire et cultiver une qualité de vie renouvelée**

Ceux-ci s'inscrivent en complémentarité et en actualisation des orientations inscrites dans le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement (SIAD) élaboré en 2015 :

- [05] Assurer une desserte totale du territoire
- [06] Engager une politique de mutualisation dans les équipements et services
- [07] Maintenir et renforcer l'activité en centre-bourg

AXE 1 : RAISONNER ET RÉORIENTER L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE

Agir en faveur d'une attractivité choisie et maîtrisée afin qu'elle n'accentue pas les phénomènes de pression urbaine et le risque de déséquilibrage du modèle de développement. La faible densité du territoire ne doit pas agir comme un trompe-l'œil. La qualité de vie perçue doit rester la boussole en matière d'attractivité et de développement du territoire.

- **Défendre les équilibres territoriaux existant et lutter contre les disparités constatées à travers des règles d'urbanisme partagées et coordonnées, à la fois protectrices et contraignantes.** Cette mesure implique d'assumer le choix d'un ralentissement dans la production de logements individuels neufs en réponse à l'attractivité résidentielle actuelle. Il s'agit ainsi de travailler prioritairement sur la diversification de l'offre de logements, en lien également avec la recherche d'une plus grande mixité sociale.
- En complément, la politique économique du territoire devra **s'organiser autour d'objectifs qualifiés et localisés pour l'accueil d'activités économiques** porteuses d'emplois pour les actifs locaux et contribuer ainsi à une consommation raisonnée du foncier tout en participant au maillage du territoire.
- **La recherche de ces grands équilibres pourrait justifier la mise en place d'un PLUiH.**
- **Miser sur la qualité de vie pour valoriser les attraits du territoire à destination de profils de populations ciblées, notamment les jeunes actifs et les retraités.** Ce sont actuellement les profils qui contribuent le moins à sa dynamique démographique alors même qu'ils représentent un intérêt marqué pour le modèle de développement du territoire. Les pensions de retraite constituent en effet la première source de revenus captés habituellement dans les territoires. La capacité à rediriger cette ressource financière vers la consommation et l'investissement local est donc déterminante pour soutenir l'économie de proximité. Les jeunes actifs sont quant à eux essentiels pour la dynamisation entrepreneuriale et associative du territoire ; ils se heurtent cependant à la hausse du prix du foncier et pour certains au déficit d'emplois disponibles sur le territoire.

AXE 2 : ADAPTER L'OFFRE TERRITORIALE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES A L'ÉVOLUTION SOCIODEMOGRAPHIQUE

Nécessité de mettre à niveau (qualité, accessibilité...) l'offre territoriale pour préserver la qualité de vie, accompagner la mixité sociale et lutter contre la dortoirisation.

- **Appui au maintien et au développement de l'offre de santé et d'accès aux soins adapté à un territoire peu dense.** Cette mesure doit permettre de soutenir et stimuler les projets autour de la santé et de l'accès aux soins : maisons de santé pluridisciplinaires, accueil de (jeunes) médecins, reprise de patientelle, mise en réseau des praticiens...
- **Soutenir l'offre d'accueil et d'animation à destination de la jeunesse** : les projets associatifs, d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. Cette mesure vise aussi à structurer les projets d'équipements autour du capital nature du territoire et de favoriser l'accès à la culture pour les jeunes.
- **Mobiliser les partenaires autour des thématiques de l'emploi et de l'insertion.** Pour cela, il est nécessaire de favoriser la mise en place et le développement d'offres de formation. A défaut de pouvoir attirer des opérateurs de la formation sur le territoire, des solutions mobilisant le numérique comme support peuvent être mises à l'étude (ex. campus connecté).
- Structurer le territoire autour de **nouveaux besoins numériques**. Cette mesure passe aussi par le renforcement des actions **de médiation numérique**.
- **Démultiplier les efforts en faveur de l'information et de l'accès aux droits.** Cela passe et par une action « d'aller-vers » les publics jugés prioritaires. La présence de deux Maisons France Service avec de nombreux intervenants est un atout qu'il faut faire mieux connaître.
- **Aider les entrepreneurs en cœur de village.** Les soutenir dans la mise en place de réponses à l'évolution des attentes et des pratiques de consommation. Cette mesure permet de soutenir les entrepreneurs projetant de créer, développer ou transmettre leur activité située en cœur de village. L'action vise également un appui aux collectivités souhaitant restructurer leur centre-bourg afin d'adapter les cœurs de village aux mutations de la société.

- **AXE 3 : REEQUILIBRER LE MODELE SOCIAL DU TERRITOIRE ET CULTIVER UNE QUALITE DE VIE RENOUVELEE**

Reconquérir les tranches de population qui ont quitté le territoire ou qui contribuent le moins à sa dynamique démographique, notamment jeunes actifs et retraités. Miser sur la qualité de vie comme levier d'attractivité ou de maintien des populations.

- **Diversification de l'offre de logements.** Cette mesure qui vise à proposer un parcours résidentiel pour tous sur le territoire implique notamment le renforcement du parc locatif social et le développement de l'accession sociale sur les communes les moins pourvues. Il convient en effet, par mesure de solidarité, de veiller à la territorialisation de cette mesure compte-tenu de la concentration actuellement constatée de l'offre sociale sur les communes de Villemur et Bessières. L'aide à la primo-accession est également un levier déterminant au maintien ou au retour des jeunes actifs sur le territoire. Cela suppose un travail sur la maîtrise des coûts du foncier. Une étude des leviers opérationnels à mobiliser doit ainsi être conduite (ex. bail réel solidaire).
- **Soutenir dans un objectif de cohésion sociale, les projets d'équipements intergénérationnels** en lien avec les publics scolaires et extra-scolaires et les publics en perte d'autonomie. Ces équipements peuvent être de différentes natures (culturels, de loisirs, logements, ...) et nécessitent dans tous les cas d'associer les usagers dès l'amont et de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre (ingénierie et médiation).
- **Densification de l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur l'ensemble du territoire :** création de nouvelles infrastructures et requalification d'infrastructures existantes. Ces projets pourront s'accompagner d'un changement ou d'une diversification de leur vocation. Au-delà de la complémentarité du maillage territorial il conviendra de veiller à la complémentarité des positionnements de telle manière à apporter une offre adaptée à différentes tranches d'âges parmi les publics jeunes.
- Au-delà de l'infrastructure une mesure concerne également **l'animation de la dynamique d'acteurs pour faire vivre l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur le territoire**. L'engagement associatif, toutes générations confondues, sera au cœur des mesures. L'accessibilité (horaire, tarifaire, physique) est également un axe de travail à prendre en compte.

ETAT D'AVANCEMENT (POUR MEMOIRE) DU SIAD :**• [05] Assurer une desserte totale du territoire**

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Développer l'offre de transport en commun avec Montauban	X		
Faciliter les connexions à la gare de Saint Sulpice	X		
Faciliter les liaisons intercommunales		X	
Développer des solutions de transport dédiés vers les équipements, commerces et services de santé (transport à la demande)	X		
Favoriser l'usage du covoiturage (création d'aire de covoiturage, développement d'une plateforme dédiée)	X		

• [06] Engager une politique de mutualisation dans les équipements et services

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Créer un CIAS	X		
Coordonner et harmoniser les actions culturelles	X		
Coordonner les évènements sportifs		X	
Organiser et promouvoir un évènement culturel et festif sur l'ensemble des communes	X		
Faire un état de l'existant sur les services et équipements à mutualiser	X		
Développement d'une piscine couverte et chauffée		X	
Étudier l'opportunité de regrouper les professionnels de santé : création d'une Maison de santé.		X	

• [07] Maintenir et renforcer l'activité en centre-bourg

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Soutenir le maintien et le renouvellement des commerces > Développer de nouvelles activités et services	X		
Développer les services à la personne	X		
Assurer l'accessibilité PMR sur l'offre commerciale existante	X		
Maintenir et remplacer les professionnels de santé (Maison de santé pluridisciplinaire)	X		

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 (VOLET RELANCE ÉCONOMIQUE) : UNE TRAJECTOIRE ÉCONOMIQUE PROGRAMMÉE ET AMBITIEUSE

La dotorisation du modèle de développement du territoire est un phénomène relativement récent (10-15 ans) et qui s'accentue sous l'effet du desserrement métropolitain. Cependant le territoire dispose encore de ressources lui permettant de lutter contre ce phénomène et de relever le défi du rééquilibrage de son modèle de développement. Cela suppose toutefois une approche volontariste en matière économique.

Cette orientation propose donc des mesures de soutien à l'activité économique dans toutes ses composantes, notamment sur des notions d'appui à la création / reprise, d'immobilier d'entreprises, d'accès au foncier (notamment en agriculture), de sécurisation des découchés, ...

Il est toutefois attendu que cette dynamisation de l'économie locale se fasse dans le respect du cadre naturel et environnemental, principal vecteur d'attractivité du territoire et autant que possible en réponse, prioritairement aux besoins locaux. L'objectif est ainsi de dynamiser le circuit économique local en limitant la dépendance aux territoires d'influence. Pour autant, la proximité avec les métropoles toulousaine et montalbanaise reste un atout considérable car porteuse de débouchés pour des activités dont le modèle économique suppose un rayonnement extra-local.

Aussi, cette orientation ne se limite pas au soutien « classique » aux porteurs de projets économiques. Elle vise à impulser et soutenir des projets « multi-impacts », c'est-à-dire :

- A fort impact économique, en termes d'emplois, de création de valeur ajoutée, de structuration de filière. En effet, si le territoire est très fortement composé d'entreprises de petite ou très petit taille, l'objectif du CRTE est aussi de faire émerger des projets plus structurants. Cette notion de projet structurant n'impose pas forcément une logique exogène (accueil d'entreprises extérieures) : le développement, le passage à l'échelle ou encore la mise en réseau d'entreprises locales peuvent-être des logiques structurantes au niveau local.
- A fort impact environnemental : qu'il s'agisse de valoriser durablement des ressources locales, ou encore de fortement limiter, voire d'éviter les impacts environnementaux négatifs liés à un projet économique (consommation foncière, rejets, matériaux utilisés etc.)
- A fort impact social, ce qui peut se traduire de plusieurs manières. D'une part, un favorisant des projets inclusifs, faisant participer des publics parfois éloignés de l'emploi, ou mettant les usagers au cœur des projets. D'autre part, en soutenant des activités ayant un fort impact sur la cohésion sociale (secteur associatif, culturel, sportif, handicap, services aux populations etc.. Le soutien aux initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire, et de l'innovation sociale sont également au cœur de cette approche.

Ainsi, l'orientation « UNE TRAJECTOIRE ÉCONOMIQUE PROGRAMMÉE ET AMBITIEUSE » est articulée autour de trois axes :

- **Axe 4 : Régénérer le potentiel productif du territoire**
- **Axe 5 : Diversifier les possibilités de captations de revenus**
- **Axe 6 : Favoriser l'ancrage territorial des flux de revenus**

Ceux-ci s'inscrivent en complémentarité et en actualisation des orientations inscrites dans le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement (SIAD) élaboré en 2015 :

- **[O1] Conforter le pôle industriel et artisanal local autour des avantages productifs locaux dans l'économie verte et bleue et en lien avec l'aéronautique toulousaine**
- **[O2] Assurer le maintien et la diversification des productions de la filière agricole**
- **[O3] Structurer une offre de loisirs sur l'ensemble du territoire**
- **[O4] Développer la filière des EnR en soutien au développement de l'activité productive et de l'usage résidentiel**

AXE 4 : REGENERER LE POTENTIEL PRODUCTIF DU TERRITOIRE

Agir en faveur du rééquilibrage productif/résidentiel des activités et des emplois (artisanat de production, petite industrie, agriculture, ...) en s'appuyant sur les ressources territoriales encore présentes : emploi et compétences, appétence entrepreneuriale, solutions d'accueil (foncier, friches), proximité de Toulouse et Montauban (découchés potentiels), ...

- **Accompagner les transitions vers des modèles agricoles plus durables d'un point de vue sociétal et environnemental** (diversification territoriale vs mono-culture ; diversification à l'échelle des exploitations ; lutte contre le phénomène de concentration ; ...). Pour encourager et accompagner cette transformation du modèle agricole local plusieurs leviers sont à mobiliser : maîtrise foncière, aides à l'installation, sécurisation des débouchés locaux (ex. achat public), soutien aux initiatives de transformation sur l'exploitation, ...
- **Favoriser l'entreprenariat et l'esprit d'entreprises.** Stimuler la création, la reprise et la transmission des entreprises et notamment celles contribuant au renouvellement des capacités productives du territoire.
- **Structurer une offre de formation autour des activités productives existantes et en devenir sur le territoire.** Accompagner par ce biais les entreprises dans leurs objectifs de formation et de recrutement. Accompagner également la reconversion des actifs travaillant dans les filières productives en perte de vitesse sur le territoire. Capitaliser sur les savoir-faire existant pour les réorienter vers les secteurs à potentiel et notamment en lien avec les enjeux environnementaux (ex. éco-rénovation, énergies renouvelables, ...). Un travail complémentaire sur la féminisation des emplois peut également être engagé en lien avec les secteurs en situation de tension sur le territoire.
- **Organiser les capacités d'accueil économique du territoire autour d'une armature foncière cohérente et propice aux équilibres territoriaux.** Il convient de se questionner sur la bonne adéquation entre activités et localisation, dans l'intérêt réciproque du territoire et des entreprises. Des secteurs stratégiques, d'équilibre ou de proximité pourront ainsi être identifiées, articulant à la fois les capacités foncières et immobilières actuelles et les projections à moyen ou long terme (projets d'extension ou de création).
- **Appuyer la mise en œuvre d'offres immobilières** pour répondre aux besoins des entreprises du territoire et plus spécifiquement pour les activités artisanales, de petite industrie ou encore de services supports à l'économie métropolitaine. Venir prioritairement en appui aux projets de requalification et de reconversion des friches. L'intervention en matière d'immobilier économique devra également concerner les entrepreneurs en cœur de village, dans une double optique d'aide à l'installation et de revitalisation. Il peut s'agir de projets portés par la collectivité et/ou le secteur privé.
- **Fixer une ambition qualitative forte, tant environnementale, qu'urbanistique, architecturale et paysagère pour les programmes fonciers et immobiliers à vocation économique.** La requalification de l'existant aura vocation à être privilégiée par rapport aux projets nouveaux, tandis que ces derniers devront être guidées par des prescriptions fortes, inscrites dans les documents d'urbanisme et/ou dans les règlements de zones d'activités. On pourra également adosser des objectifs de production d'EnR aux projets de création et/ou d'extension d'immobilier économique. Des outils (ex. architecte conseil, aide à la rénovation énergétique, ...) pourront être mis en place pour accompagner le privé dans la satisfaction des critères définis.

AXE 5 : DIVERSIFIER LES POSSIBILITES DE CAPTATIONS DE REVENUS

Saisir les différentes opportunités de diversification des activités économiques et notamment celles propices à la captation de revenus : activités touristiques (cf. navigabilité du Tarn, agrotourisme, ...), production énergétique, ... Une dynamique à conforter par la diversification des cibles en matière d'attractivité : ex. populations de retraités

- **Soutenir les projets développant un tourisme innovant, dans son offre et sa structuration. Favoriser l'éco-tourisme.** Il s'agit notamment de venir en appui aux projets de création, développement et de diversification de l'offre touristique du territoire.

L'objectif est là aussi la captation de revenus extérieurs au territoire et sa redistribution dans le tissu économique de proximité (hôtellerie, restauration, loisirs, ...). Cela suppose toutefois une mise à niveau de l'offre territoriale en conséquence.

- **Accompagner la diversification et l'hybridation des activités**, notamment agricoles et touristiques. Soutenir en parallèle la montée en gamme environnementale des infrastructures et des offres de services (cf. éco-tourisme).
- **Étudier le potentiel économique du territoire (activités, emploi, formation) en matière d'économie sociale et solidaire.** Un focus spécifique est à opérer sur les activités contribuant à la qualité de vie sur le territoire. Le bien vieillir peut en ce sens être porteur d'opportunités significatives (silver économie) et constituer un argument d'attractivité supplémentaire pour reconquérir ce profil de population.

AXE 6 : FAVORISER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES FLUX DE REVENUS

Renforcer l'ancrage local de l'économie et des pratiques de consommation : réflexe d'achat local, circuit économique local, structuration des débouchés en circuits courts, effet levier par la commande publique, ...

- **Soutenir la dynamisation du circuit économique local** en accompagnant l'effort des habitants et des entreprises en matière d'achat / d'approvisionnement local. L'achat public peut en ce sens faire preuve d'exemplarité et faciliter la sécurisation des débouchés locaux (ou circuits courts) pour certaines filières.
- **Soutenir l'essor des nouveaux usages, notamment via l'offre d'immobilier collaboratif.** L'offre immobilière à vocation économique doit être adaptée à différents segments de projets et plus spécifiquement aux entrepreneurs et TPE mais elle doit également pouvoir s'ouvrir aux actifs pendulaires désireux de télétravailleur, réduisant ainsi leurs besoins de mobilités extra-territoriales. Les deux tiers-lieux existant sur le territoire constituent une offre socle et pourront être complétées d'une démarche plus globale de valorisation de surfaces disponibles dans les communes pour mailler plus fortement le territoire (cf. le dispositif ruraconnect mis en place par l'AMRF). L'objectif est de fixer les actifs pendulaires sur le territoire et par la même d'améliorer la redistribution locale des revenus correspondant (dépenses de consommation notamment).

ETAT D'AVANCEMENT (POUR MEMOIRE) DU SIAD :

- [O1] Conforter le pôle industriel et artisanal local autour des avantages productifs locaux dans l'économie verte et bleue et en lien avec l'aéronautique toulousaine

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Assurer une accessibilité facilitée : Accès autoroutier A68, déviation Bessières, accessibilité du pôle Airbus (nouveau passage sur la Garonne)	X		
Rendre plus performant les liaisons numériques sur tout le territoire, et pas seulement la zone de Villemur	X		
Développement des activités de sous-traitance aéronautique		X	
Créer les conditions de création d'un club interentreprises	X		
Attirer les acteurs économiques sur les ZA existantes autour d'une stratégie d'offre (accessibilité et ouverture, offre de services, coordination de l'action publique, conférence économique sur le territoire)	X		
Développer l'offre de formation (favoriser l'implantation d'une école /antenne universitaire /centre de recherche en Agriculture).		X	

- [O2] Assurer le maintien et la diversification des productions de la filière agricole

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Orienter les marchés publics vers une utilisation des circuits-courts et favoriser le recours privé à ces circuits (ménages, entreprises, restaurateurs)	X		
Favoriser la transformation des productions céréalières sur le territoire (minoterie)	X		
Favoriser la création de zones de production maraîchères			
Développer des cultures plus économies en eau	X		
Accompagner l'installation et la reconversion des exploitations		X	
Créer une pépinière d'accompagnement pour les nouvelles générations d'agriculteurs		X	
Soutenir la mise en œuvre des circuits courts (mise en réseau, communication, plateforme d'appui...).	X		

- [O3] Structurer une offre de loisirs sur l'ensemble du territoire

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Promouvoir les espaces de loisirs : Identification, signalisation, communication	X		
Prolonger et aménager la voie verte avec aires de stationnement, matérialisation des départs de randonnée, etc.	X		
Préserver le cadre de vie naturel à travers la maîtrise du développement de l'habitat		X	
Aménager les berges du Tarn et réactiver le projet de navigabilité	X		
Développer et diversifier l'offre d'hébergements	X		
Améliorer la communication touristique.			

- [O4] Développer la filière des EnR en soutien au développement de l'activité productive et de l'usage résidentiel

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Développer le réseau de chaleur autour de l'incinérateur pour de l'activité industrielle, commerciale et de loisirs (espace aqualudique)	X		
Etudier l'opportunité de réalisation d'un espace aquatique (échelle PETR)		X	
Filière Bois énergie.		X	

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 (VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE) : UNE QUALITÉ DE VIE, GAGE D'UNE ATTRACTIVITÉ MAÎTRISÉE ET RENOUVELÉE

Dans un territoire peu dense, qui mise en partie sur son patrimoine et ses ressources naturelle, la question de la transition écologique est très liée aux enjeux de développement, d'attractivité, de même de cohésion sociale. Ce thème de la transition écologique fait également partie des attentes citoyennes et contribue à la qualité de vie perçue.

Le défi principal consiste parfois à concilier les paradoxes liés à la transition écologique et à l'attractivité sur le territoire. En voici quelques exemples :

- Comment être attractif pour des populations sans développer exclusivement le modèle d'habitat pavillonnaire. Et même sur ce modèle, comment le travailler pour l'adapter au territoire, en utilisant notamment des ressources locales et des savoirs faire locaux dans la conception des logements de demain ?
- Le territoire est déjà fortement producteur d'énergies renouvelables. Les projets sont aujourd'hui portés par de grands opérateurs extérieurs au territoire. Comment favoriser dorénavant des modèles de plus petite taille, avec des modèles économiques dans lesquels la collectivité, voire les citoyens peuvent prendre part aux bénéfices générés ?

Plusieurs thèmes incarnent les conditions d'une transition écologique réussie sur le territoire.

- **Le foncier** : principale ressource préemptée notamment par les besoins et le modèle résidentiel actuels.
- **L'eau** qui aborde plusieurs problématiques : la qualité des réseaux, l'accès à l'eau en période estivale (avec des risques de conflits entre plusieurs usages : particuliers, agricoles, autres activités économiques).
- **Les énergies renouvelables** qui peuvent être abordées sous l'angle de la sobriété énergétique d'abord, avec notamment d'importantes marges de progression dans le secteur résidentiel et les mobilités, et via la production énergétique ensuite où le territoire apparaît d'ores-et-déjà comme étant bien disposé.
- **Les mobilités durables** : bien que la compétence ne relève pas de la CCVA il faudra créer ou amplifier des démarches en faveur des mobilités douces et des mobilités partagées. Ce thème pose aussi l'enjeu des démobilités, c'est-à-dire de la limitation des déplacements (par l'usage de téléservices, la promotion du télétravail par exemple).
- **La valorisation économique et touristique des ressources naturelles**. Cette valorisation peut, selon les cas, prendre plusieurs formes : énergies renouvelables, valorisation touristique, valorisation en première, voire deuxième transformation.
- **La préservation et de la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité**.

Ainsi, l'orientation « UNE QUALITÉ DE VIE, GAGE D'UNE ATTRACTIVITÉ MAÎTRISÉE ET RENOUVELÉE » est articulée autour de trois axes :

- Axe 7 : Freiner significativement la dynamique d'artificialisation des sols
- Axe 8 : Agir en faveur de la préservation, de la valorisation du patrimoine naturel et conforter la bonne orientation du territoire sur le plan énergétique
- Axe 9 : Accompagner l'évolution des pratiques de (dé)mobilité

Ceux-ci s'inscrivent en complémentarité et en actualisation des orientations inscrites dans le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement (SIAD) élaboré en 2015 :

- [08] Définir une politique intercommunale en matière de production de logements
- [09] Valoriser le patrimoine agricole, naturel et culturel

- [O10] Préserver et valoriser la rivière Tarn
- [O11] Engager une démarche de démocratie participative

AXE 7 : FREINER SIGNIFICATIVEMENT LA DYNAMIQUE D'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Passer d'un modèle fortement extractif, notamment en lien avec les besoins résidentiels, à un modèle de sobriété foncière privilégiant le renouvellement urbain et la densification. Un effort à conjuguer avec la lutte contre la vacance résidentielle et la recherche de mixité sociale.

Des marges de manœuvre qui ne sont pas toujours évidente compte-tenu de la tension entre pression urbaine et vacance résidentielle sur une partie du territoire, en particulier à Villemur-sur-Tarn, en lien avec les contraintes liées aux risques naturels (inondations).

- **Accompagner le développement de formes urbaines innovantes et exigeantes.** Cette mesure permet de structurer et qualifier le territoire afin de relever les défis environnementaux en matière de risques naturels, d'énergie, d'économie d'espace, de mixité d'usages et d'adaptation des pratiques de mobilités à la diversité des réalités locales (densité, urbanité, profil socio-démographique, densité économique...). La requalification et la densification urbaine et économique apparaissent en ce sens prioritaires par rapport aux logiques extensives. Différents soumis peuvent être mobilisés dans cette optique : aménagement selon une procédure de ZAC, recours à un architecte / urbaniste conseil, ...
- **Accompagner et soutenir les projets de revitalisation des coeurs de villes et de villages dans le cadre d'un projet global.** Cette mesure s'appuie en premier lieu sur le développement d'outils de maîtrise foncière et de valorisation du patrimoine bâti. En second lieu, les collectivités peuvent agir sur la requalification de l'armature urbaine, de l'espace public et des bâtiments publics (rénovation énergétique notamment).
- **Favoriser la mise en œuvre de programmes autour de l'amélioration de l'habitat,** afin d'adapter le bâti vacant aux usages d'aujourd'hui et lutter contre la vacance résidentielle. La performance énergétique de l'habitat doit être au premier plan de ces programmes.
- **Au-delà de la lutte contre l'artificialisation des sols il convient de veiller à la valeur d'usage des terres agricoles. L'objectif est double : maintenir, voire augmenter, la part de surfaces agricoles utiles et orienter l'exploitation de ces terres agricoles davantage en phase avec les besoins et capacités territoriales.** Les besoins sont à appréhender en termes de débouchés, notamment alimentaires, tandis que les capacités sont à apprécier au regard des qualités environnementales et des risques naturels. Ainsi certaines formes de culture, aujourd'hui dominantes pourraient être progressivement remises en cause (ex. culture céréalière), tandis que d'autres modalités de culture pourraient apporter une diversification attendue.

AXE 8 : AGIR EN FAVEUR DE LA PRESERVATION, DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CONFORTER LA BONNE ORIENTATION DU TERRITOIRE SUR LE PLAN ENERGETIQUE

Limiter la pression du modèle de développement sur les ressources naturelles et sur la biodiversité.

Poursuivre les efforts de réduction de la facture énergétique (mobilité, logement, ...) en parallèle de l'accroissement des capacités de production d'énergie renouvelable.

- **Accompagner la transition énergétique.** Cette mesure peut être pensée de façon graduelle, agissant dans un premier temps sur le levier de la sobriété énergétique et dans un second temps sur celui de la performance énergétique, notamment dans les bâtiments et autres espaces publics, ainsi que dans le secteur du logement. Le secteur économique est également concerné par ces questions de transition énergétique et pourrait être accompagné tout autant que les sphères publique et résidentielle.
- **Démultiplier les capacités de production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables et locales.** Cette mesure permet de soutenir les acteurs portant des projets autour de production et de distribution d'énergie renouvelable. Il peut s'agit de

collectivités, d'acteurs privés, voire de dynamiques citoyennes. La posture de la collectivité vis-à-vis de ces projets peut être variable : actrice, facilitatrice, financeur...

- **Appuyer les politiques globales autour de l'eau alliant préservation et qualité de la ressource.** Cette mesure consiste à venir en appui à la modernisation des réseaux d'eau potable et mise aux normes de l'assainissement. Elle consiste aussi à préserver et restaurer des zones humides et à améliorer la connaissance de la ressource en eau
- **Soutenir la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables.** Cette mesure permet de soutenir les collectivités portant des projets autour de production et de distribution d'énergie (ex. achat groupé d'énergie verte et locale).
- **Soutenir une gestion durable de la forêt compatible avec le développement des filières de production liées au bois.** Cette mesure permet de développer les filières de production liées au bois, de lutter contre les maladies des arbres et d'assurer l'animation de la filière bois.
- **Soutenir plus globalement les projets visant la valorisation et la régénération du patrimoine naturel et de la biodiversité.**
- **Prévenir les risques naturels pour faire face au changement climatique -Développer l'éducation à l'environnement.** Cette mesure permet de soutenir les investissements destinés à s'adapter au changement climatique et prévenir les risques naturels.

AXE 9 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE (DÉ)MOBILITE

Agir tout à la fois en faveur de mobilités propres (ex. mobilités douces, véhicules biogaz, ...) ou alternatives (ex. covoiturage) et de la démobilité (limitation des flux domicile-travail et domicile-études) dans un contexte de fortes interactions avec les territoires voisins et d'influence.

- **Soutenir les créations d'infrastructures et les actions autour de la mobilité pour renforcer l'accès aux polarités locales, à leurs activités et à leurs services, tout en réduisant la dépendance à la voiture.** Cette mesure permet de structurer le territoire afin de relever les défis environnementaux en matière de mobilités. Développer des solutions de mobilité adaptées au caractère rural et peu dense d'une partie du territoire. Mettre en œuvre des services à double voire triple usages entre différents publics (ex. piétons/vélos ; résidentiel / touristique). Innover en faveur des publics en situation de carence face à leurs besoins de mobilité (séniors, jeunes, publics éloignés de l'emploi, ...).
- **Accompagner le développement des mobilités propres et décarbonnées :** équipement des collectivités et de leurs services en véhicules propres ; facilitation des projets d'installation de bornes de recharge ; évolution des plans de stationnement au profit des véhicules propres (ex. emplacements réservés) ; étude des capacités territoriales de production et de distribution de biogaz (issu de la méthanisation) ; accompagnement des professionnels dans l'équipement en véhicules propres (ex. accès aux droits ; aides ciblées...)
- **Soutenir le développement de solutions de télétravail :** cette mesure vise à encourager la démobilité, notamment pour des actifs pendulaires dont le métier peut être exercé pour tout ou partie à distance. Outre la limitation des mobilités, les gains territoriaux se mesurent également par la limitation des fuites économiques compte-tenu de dépenses de consommation davantage réalisées sur le territoire. La création de tiers-lieux et/ou la valorisation d'un réseau d'espaces de travail en différents points du territoire constituerait un levier pertinent. C'est une modalité d'action qui peut être anticipée dans la démarche plus globale de schéma d'accueil des entreprises.

ETAT D'AVANCEMENT (POUR MEMOIRE) DU SIAD :

- [08] Définir une politique intercommunale en matière de production de logements

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Réaliser un Plan Local de l'Habitat assurant un équilibre entre communes dans leurs fonctions d'accueil et une adaptation de l'offre à la demande (locatif/privé, individuel/collectif)		X	
Exiger une qualité architecturale en cohérence avec l'environnement et le patrimoine architectural local		X	
Définir une charte architecturale des règles de réhabilitation sur certaines zones.		X	

- [09] Valoriser le patrimoine agricole, naturel et culturel

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Protéger les terrains agricoles dans les PLU	X		
Préservation des zones naturelles et du petit patrimoine local	X		
Développer les bases de loisirs.	X		

- [010] Préserver et valoriser la rivière Tarn

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Maintenir et remettre en état les chaussées	X		
Développer les sources d'ENR et préserver la ressource en eau	X		
Développer la circulation piétons/vélo autour de la rivière.		X	

- [011] Engager une démarche de démocratie participative

Piste d'action inscrite au SIAD	Engagée	A engager	Abandonnée
Ouvrir la démarche aux habitants : mise en place d'une concertation locale sous la forme d'un agenda 21 ou autre méthodologie.		X	